31e ANNÉE (4e SÉRIE) N° 4 28 JANVIER 1909

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF

A. ROZIER
Dr en théologie
SOUS-DIRECTEUR

*L'abonnement, pour tout l'Univers, est de 15 francs à l'*Edition complète, *de 10 francs à l'*Edition partielle.

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison St-Pierre, rue Tassel, à Langres (Haute-Marne).

Causerie de l'AMI sur les « Revues »

SOMMAIRE

I. Le coup d'Etat du 24 avril 1617. — II. Une carrière d'aventurier au xviie siècle : Concini. — III. L'adolescence d'un roi prisonnier de sa mère : Louis XIII à seize ans. — IV. Préparation d'un coup d'Etat sous l'ancien régime. — V. Le coup d'Etat : exécution de Concini ; allégresse populaire. — VI. Un ménage malheureux au grand siècle : Hortense Mancini et le duc de Mazarin. — VII. Un aventurier à la cour de Louis XIV : Primi Visconti, le père des graphologues. — VIII. Le Sacré-Cœur à Port-Royal en 1627. — IX. Lamartine, de sa conversion en 1820 à sa défection en 1832. — X. Lamartine orateur : l'amour des compliments et le pardon des injures. — XI. La revue *Anthropos* et l'histoire comparée des religions ; — l'Impératrice et la guerre de 1870 ; — notes : origines de la fête de l'Immaculée-Conception en Occident ; — le Congrès pan-anglican de Londres.

I. — M. Louis Batiffol (le frère de Mgr Batiffol) a donné à la *Revue Historique* une série de longs articles (nov.-déc. 1907, janvier-fév., mars-avril 1908) sur *Le coup d'Etat du 24 avril 1617*. C'est là un événement auquel les historiens n'ont point attaché tant d'importance ; ils ne le haussent même point à la dignité de « coup d'Etat » et le désignent sous le nom plus modeste d'« assassinat de Concini ». Et encore est-ce à Luynes et non au jeune roi, qu'ils font honneur de la chose.

Les historiens n'ont pas attaché à Louis XIII, en général, l'importance qu'il méritait. On nous a fabriqué un Louis XIII assez insignifiant comme roi, et plutôt désagréable comme personne privée, un peu dadais, parfaitement sec de cœur, « sombre, soupçonneux, dissimulé, défiant, mélancolique, » répètent à l'envi Henri Martin et Th. Lavallée.

M. L. Batiffol médite un grand travail qui doit nous montrer Louis XIII sous un jour tout à fait nouveau. Déjà, en divers articles de revues, il en a effleuré quelques points, qui ont été une révélation. L'étude approfondie qu'il a faite du coup d'Etat du 24 avril 1617, est typique sous ce rapport. Nous allons en présenter à nos lecteurs les données essentielles.

M. L. Batiffol, avec la documentation inépuisable, effrayante, dont il est coutumier, reconstitue l'événement dans ses moindres détails, reconstitue surtout l'état d'âme des personnages, qui est pour nous ce qu'il y a de plus intéressant. C'est une curieuse page de psychologie royale et féminine.

Louis XIII, né en l'automne de 1601, n'avait pas neuf ans quand le poignard de Ravaillac le fit roi de France. On sait les troubles de la Régence, l'incapacité de Marie de Médicis, l'insurrection protestante, la Fronde de la noblesse et du Parlement, les Etats-Généraux de 1614-1615. Marie de Médicis finit par remettre tout l'Etat aux mains de Concini, qui, après n'avoir eu d'abord d'autre crédit que celui qu'il tenait de l'influence de sa femme sur la reine-mère, apparaît, à partir de 1615, en train de devenir maître de la France.

II. — C'est une vilaine figure d'aventurier que ce Concini. Gentilhomme florentin ruiné, après une jeunesse débauchée, pleine de friponneries et de misères morales, il s'était fait amener en France dans les bagages de Marie de Médicis (épousée par Henri IV en 1600). Sur la route de Florence à Paris, il a le talent de se faire aimer par l'amie d'enfance et la cameriera de la jeune souveraine, Léonora Galigaï, l'épouse, et, arrivé à Paris, sait, à force d'intrigues, s'imposer même à Henri IV. Celui-ci l'avait d'abord en horreur ; mais Concini utilise l'influence de Léonora pour faire prendre en patience à la reine les infidélités conjugales de son royal époux. C'est là un service des plus appréciables ! Henri IV en récompense l'aventurier, le fait nommer maître d'hôtel de la reine, puis son premier écuyer, lui confie des missions en Italie, l'admet à monter dans les carrosses royaux, parle même de lui donner un gouvernement et recule cependant devant la crainte des protestations de la cour.

Henri IV mort, Léonora obtient adroitement de la reine, quelques semaines après, un don d'argent

de 330.000 livres et en achète le marquisat d'Ancre, en Picardie : du coup, voilà les Concini hissés à la dignité de seigneurs terriens, féodaux français attachés au sol ! Concini acquiert les gouvernements de Péronne, Montdidier, Roye, même la lieutenance du roi en Picardie. Le Conseil essaie d'y faire opposition, mais les ministres étaient vieux : Léonora tient bon, l'opposition faiblit, et l'audace de Concini croît d'autant : il se fait nommer premier gentilhomme de la Chambre, surintendant de la maison de la reine (1612), maréchal de France (1613), rêve de prendre l'épée de connétable, mais recule pour le moment devant l'hostilité générale. Surtout, il amasse une fortune considérable : Richelieu l'évaluait à six millions de livres, mais des calculs récents vont à 8.420.000 livres.

Tout ce crédit cependant, ce n'est pas Concini qui en est détenteur : c'est Léonora. Or, ils ne se peuvent voir. Léonora est capricieuse, elle est nerveuse, elle a des vapeurs terribles, de vraies crises de démence où elle ne ménage pas même la reine. Quand ils se voient, elle et son époux, c'est pour s'injurier grossièrement, se battre, se prendre à la gorge. Concini la traîne par les cheveux ; mais, dès que l'on voit en cause l'ambition et les petits profits, on fait la paix, on s'entend comme larrons en foire. La foire, pour ces gueux, c'est la France !

Et Marie de Médicis, à qui Concini a cependant toujours inspiré de l'antipathie, Marie de Médicis laisse tout faire. Les contemporains disent que Concini lui a jeté un sort. Inutile de chercher la sorcellerie en cette affaire : plus simplement, Marie trouve plus facile de garder le pouvoir comme régente avec Concini qu'avec son fils qui commence à grandir.

Jusque-là, on avait conservé les vieux ministres de Henri IV, Villeroy, Sillery, Jeannin (Sully démissionna dès janvier 1611). Léonora les fait congédier et les remplace par trois candidats de son choix : Mangot aux Sceaux, Barbin aux Finances, et Richelieu à la Guerre et aux Affaires étrangères (24 nov. 1616).

C'est Léonora, et non Concini, qui a choisi ces trois hommes. Mais, le fait accompli, Concini s'arrange si bien qu'il persuade aux nouveaux élus et à tout le monde que c'est lui-même l'auteur de leur nomination. Il les désigne partout comme étant ses « créatures » (écrit le nonce Bentivoglio) ; on le croit, et c'est ainsi qu'ils portent tout de suite le poids de l'impopularité qui s'attache à leur « créateur », Barbin surtout et Mangot. Car, pour Richelieu, qui n'avait que trente-deux ans, il ne semble pas que le public ait fait grande attention à lui. Sa situation était assez effacée : les folliculaires déversent leur colère sur Barbin et Mangot, mais ils ignorent Richelieu.

Un seul homme comprend, à cette date, le mérite de Richelieu et prévoit qu'il y a là l'étoffe d'un grand homme d'Etat. Cet homme, c'est lui-même. Nous en avons la preuve dans une pièce officieuse (réponse à un manifeste des princes) qui est signée du roi et contresignée de lui-même et où il dit (commencement de 1617) : — « Celui qui a été fait secrétaire d'Etat est un prélat si plein de gloire par l'innocence de sa vie, l'éminence de son savoir et l'excellence de son esprit que tous ceux qui savent quel est son mérite avoueront aisément que Dieu l'a destiné pour rendre de grands et singuliers services à Leurs Majestés au milieu des tempêtes de leur Etat. »

Ainsi donc, en cette fin d'automne de 1616, Concini, officiellement, n'a pas de situation ; mais en fait, il est tout. Les trois nouveaux ministres dépendent absolument de lui et vont chez lui prendre ses ordres comme s'il était le roi. Et il est le roi. Richelieu est tout aussi plat que les autres. Concini voit à ses pieds tous les adorateurs du veau d'or. On le hait ; on le déteste ; il le sait ; il n'en est que plus arrogant. Il reprend à son compte le mot de Tibère : *Oderint dum metuant*. Des chansons cependant se fredonnent dans Paris, menaçantes. Les chansons, en ces temps lointains dépourvus de journaux, les chansons représentent l'opinion publique. Car il y a une opinion publique et qui est vraiment l'opinion du peuple, et qui est tout autrement moins factice que celle qui se fabrique aujourd'hui sur commande monnayée dans nos journaux [1]. Cette opinion publique est furieuse. Bientôt la haine générale va englober la reine-mère. Celle-ci s'en rend compte. Mais qu'y faire ? Elle ne peut rien ; elle pleure ; elle s'indigne contre l'ambition des grands, contre la sottise du peuple [2]. Il n'y a qu'un personnage à qui elle ne prête pas attention : c'est le roi son fils. Personne, alors, ne connaît le roi : le roi va se révéler.

[1] Voir la très curieuse brochure de M. Maurice Talmeyr : *Comment on fabrique l'opinion*, 1 f., Paris, Perrin.

[2] Sur les rapports de Marie de Médicis et du maréchal d'Ancre, Richelieu a écrit dans ses fameux *Mémoires*, dont une nouvelle édition se prépare en ce moment sous la direction de M. le baron de Courcel (avec la collaboration de MM. Jules Lair, Gabriel de Mun, Léon Lecestre, Robert Lavollée, etc. : un volume déjà a paru, qui va de 1600 à 1615 ; de plus le 1er facicule du t. II, Paris, H. Renouard), une page d'un ferme burin :

« En ce qui touchait les affaires générales, le peu de connaissance qu'y avait la reine, le peu d'application de son esprit qui refuit la peine en toutes choses, et ensuite l'irrésolution perpétuelle en laquelle elle était, lui faisait prendre créance en ceux qu'elle pensait lui pouvoir donner meilleur conseil, et soit qu'elle n'eût pas assez de lumière pour reconnaître celui qui était le plus habile à la conseiller, ou que, par une condition ordinaire à celle de son sexe, elle fût facile à soupçonner, elle se laissait conduire tantôt à l'un, tantôt à l'autre des ministres, d'où venait que sa conduite n'était pas uniforme et d'une suite assurée, ce qui est un grand manquement et le pire qui soit, à la politique, où l'unité d'un même esprit et la suite des mêmes desseins conservent la réputation, assurent ceux qui travaillent dans les affaires, donnent terreur à l'ennemi et atteignent plus certainement et promptement à la fin que non pas quand la conduite générale n'est pas correspondante à toutes ses parties. »

Richelieu est solennel dans ces lignes. Saint-Simon est plus primesautier : « Impérieuse, écrit-il, jalouse, bornée à l'excès, toujours gouvernée par la lie de la cour et de ce qu'elle avait amené d'Italie, elle a fait le malheur continuel d'Henri IV et de son fils et le sien même, pouvant être la plus heureuse femme de l'Europe, sans qu'il lui en coûtât quoi que ce soit que de ne s'abandonner pas à son humeur et à ses valets. »

III. — Louis XIII, dans cet hiver de 1616-1617, avait seize ans. On le croyait insignifiant et timide ; il n'était que modeste et respectueux. Il avait été élevé dans l'appréhension de sa mère ; il ne connaissait guère ses caresses. Marie de Médicis, dénuée de tendresse, s'était toujours montrée pour lui sèche et dure. Son principal moyen d'action avait été le fouet, et même les soufflets. Le résultat de ceci, c'est que le jeune prince s'était fermé devant elle, demeurant muet, sans expansion. Elle l'ignorait, et, le prenant pour un sot, elle le méprisait. Ils se voyaient peu, quelques minutes le matin, à onze heures, quelques minutes après le dîner, et le soir après souper de même : entrevues de pur protocole.

On disait que la souveraine, tenant à conserver l'entière direction du royaume, laissait végéter le prince dans une minorité indéfinie ; et l'on ne se trompait pas. Elle ne lui parlait jamais d'affaires, et défendait qu'on lui en parlât [1]. Elle racontait à qui voulait l'entendre « qu'il étoit incapable de s'en occuper, qu'il avoit l'esprit trop faible, trop peu de jugement ; que sa santé n'étoit pas assez forte pour prendre ces soins. » Elle faisait écrire par Richelieu que ce n'était « qu'à l'instante prière et supplication de son fils » qu'elle « prenoit cognaissance des affaires. » — « Que voulez-vous ? disait-elle au nonce ; le roi n'est pas disposé à gouverner ; il me dit qu'il ne peut supporter le poids des affaires en raison de son âge et du peu de goût qu'il a pour l'administration. » Et Richelieu assurait « en jurant » que la reine faisait tout ce qu'elle pouvait pour décider le roi à s'appliquer au gouvernement (lettre du nonce : « Luçon m'assevero piu volte *con giuramento* », etc.).

Les gens de Cour n'étaient pas dupes ; ils savaient très bien que le roi était « prisonnier de la reine et du maréchal » (lettre de l'ambassadeur de Venise). Mais peu leur importait : ils allaient là où était le pouvoir effectif, la manne à solliciter ; ils allaient à Concini et délaissaient le roi. « Tout le monde l'abandonnoit » ; qui cherchait à lui parler devenait suspect. « On n'osoit le regarder sans crime, dit Pontchartrain ; ses conseillers d'Etat, ses secrétaires d'Etat n'osoient le voir, ni parler à lui, sans courir hasard d'être en même temps chassés... Il le voyoit et le savoit bien et, par une grande bonté, se reculoit d'eux pour ne causer leur ruine et étoit tellement abandonné que même aucun de ses propres domestiques, voire même sa propre nourrice, le trahissoient et rapportoient ce qu'il disoit. [2] »

La situation était effroyable. Les âmes délicates, comme fut toujours Louis XIII, sentent les choses avec une intensité que ne soupçonnent pas les brutaux à la Concini. Et le roi sentait surtout son impuissance absolue. « Ce maréchal veut être la ruine de mon royaume, » répétait-il avec rage. Et il n'y pouvait rien. Sa santé s'altéra. Il eut, le 31 octobre 1616, une violente attaque de nerfs d'allure épileptiforme. On fut inquiet ; toutefois ce n'était pas l'épilepsie, puisque l'attaque n'eut pas de lendemain, mais seulement une réaction nerveuse produite par une exaspération trop contenue.

Il n'y avait qu'à attendre. Le jeune prince en prit son parti, et se décida à continuer « de faire l'enfant ». Quelles vides et puériles journées que celles qu'on l'obligeait à vivre au Louvre, dans l'automatique exécution du règlement qu'on lui traçait ! Le matin, après le lever et le déjeuner, une promenade aux Tuileries, la messe, la visite à la reine-mère, à la reine régnante (on lui avait fait épouser Anne d'Autriche dès 1611, à dix ans) ; dîner ; nouvelle visite aux deux reines ; retour aux Tuileries l'après-midi, ou quelque part en chasse ; rentrée le soir, souper, visite encore aux reines et coucher ! Actif et ardent comme il l'était, ayant besoin de se dépenser en des exercices violents, il montait à cheval, dans ses moments libres, courait à pied, jouait à la paume, aux barres ; creusait, faisait des amoncellements de terre, menait charrois et tombereaux ; lâchait dans le jardin des Tuileries lapins, daims, chevreuils, marcassins, après lesquels il entraînait des chiens ; s'il pleuvait, jouait au billard dans la petite galerie (la galerie d'Apollon d'aujourd'hui), s'amusait à chanter, à peindre, à forger en son petit atelier, à fourbir ses arquebuses dans son cabinet des armes ; s'il pouvait sortir de Paris, allait chasser cailleteaux à la plaine du Roule, faire voler les émerillons à Grenelle, à Montrouge, à Vaugirard, aux Chartreux. Pas de visite ; presque pas de lecture. Et pour mieux donner le change, il se divertissait encore à des jeux qui devaient sembler n'être plus de son âge : il battait du tambour, jouait au soldat, montait la garde ; attelait des chiens à de petits canons et les faisait défiler dans les allées des Tuileries ; costumait des garçons avec des habits de figurants de ballets et les faisait danser au son du violon ; il cuisinait, il servait des maçons ; il fouettait des mulets attelés. — « Je faisais l'enfant, » dira-t-il ensuite. Il réussissait. Ni Marie de Médicis ni Concini ne se méfiaient vraiment « d'un enfant enfantissime. »

IV. — Cependant l'indignation publique grondait dans les provinces contre Concini et ses étran-

[1] Elle ne l'appelait au Conseil que quand la présence de la personne royale y était absolument indispensable, et à condition qu'il n'ouvrît pas la bouche. Une fois, y étant entré de lui-même pour voir ce que l'on discutait, elle se leva vivement, le prit par le bras, et, le mettant à la porte, « le pria de s'aller esbattre ailleurs ».

[2] Concini affectait une insolence de parvenu. On le voyait au Louvre avec une suite de 100 à 200 gentilshommes, « piafant, morgant tout le monde et faisant fiente de toutes choses ». Un jour, jouant au billard, il se couvrit devant le roi : « *Per Dio*, Sire, dit-il, Votre Majesté me permettra bien de me couvrir ! » — Une autre fois, au Conseil des dépêches, il s'assit dans la « chaise » du roi, « menant le Conseil à la baguette ». — Une autre fois, il dit devant tout le monde, en parlant d'un acte du prince, que celui-ci « méritoit le fouet ». — A une réunion de Cour du carnaval de 1617, Concini se faisant porter à boire, une voix cria dans le fond : « Le roi boit ! » et une clameur, moitié goguenarde, moitié enthousiaste, fit écho : « Le roi boit ! Le roi boit ! »

gers. Des troupes s'assemblaient sous le commandement des ducs de Nevers et du Maine. Derrière la noblesse, on sentait le peuple prêt à se soulever. Et les protestants ne manqueraient pas d'être de la partie ! On fut à deux doigts de la guerre civile ; Marie de Médicis en fut un temps « perplexe et confuse » ; mais Concini se raidit et se prépara à toute éventualité. On trouva, après sa mort, dans ses papiers, le brouillon d'une lettre où il disait : — « J'aurai, à la fin du mois de mai (1617), 30.000 hommes, 10.000 François et 20.000 étrangers, avec soixante pièces d'artillerie ; je vous laisse à penser à quel point seront réduites mes affaires. »

Il y eut un affolement dans le royaume. « Les ordres et corps de l'Etat furent éperdus. » La France se trouva « en combustion », dit un contemporain. De toutes parts, des appels montaient au roi : « Il est temps, Sire, que vous commenciez à parler en roi, autrement tout s'en va en désordre. » Nous venons, disent les Etats de Guyenne, « en vous parlant librement, dire à Votre Majesté que puisqu'elle a l'âge et le cœur d'acquérir des royaumes en faisant le roi, elle doit sauver celui-ci de la domination de ces étrangers. »

La France en appelait au roi. Le roi répondit.

Il essaya d'abord de parler à sa mère et de poser devant elle la question Concini. Il fut très mal reçu. A de nouvelles tentatives, l'accueil fut si emporté qu'il renonça à récidiver. C'est sur lui seul désormais qu'il devra compter pour se débarrasser et débarrasser la France de Concini. Ce sera, pendant les premiers mois de 1617, son idée fixe, et une idée personnelle. C'est un coup d'Etat qu'il prépare, un coup d'Etat que tout le royaume appelle de ses vœux mais dont personne autour de lui n'eût osé prendre l'initiative : l'initiative du coup d'Etat du 24 avril 1617 est venue du roi.

Il en a parlé aux amis, en très petit nombre, que l'on laissait vivre dans sa familiarité mais qui n'étaient pas des hommes d'Etat, à ce Luynes surtout (né 1578) qui lui sera toujours très dévoué mais qui était le dernier des trembleurs. Luynes, pour rendre au roi l'autorité royale, proposera la fuite : le roi s'échappera, au cours d'une excursion de chasse, s'en ira à Rouen ou à Amboise, et de là, pourra « mander ceux qui seroient les serviteurs du roi. » Oui ; mais si personne ne se présente pour être « serviteurs du roi ? » — Un autre plan sera que le roi se rende parmi une de ses armées : la reine-mère y consentira si on lui représente seulement que c'est à fin d'intimider les princes révoltés ; et, une fois aux armées, le roi pourra parler haut et ferme ! Le plan sera au moment d'aboutir (1er mars), puis retardé de jour en jour durant trois semaines, puis définitivement décommandé. — On essaie encore quelques démarches auprès de Marie de Médicis, par l'entremise de l'évêque de Carcassonne. — Finalement, il appert que la seule voie qui reste ouverte au roi, c'est d'arrêter Concini.

Arrêter Concini, l'embastiller et le traduire devant le Parlement !... Quand Luynes y voit le roi résolu, il se reprend à trembler, revient à son plan de fuite, commande même les chevaux à cet effet, une nuit de mars. Mais le roi ne veut plus entendre parler de fuite. Il agira royalement, et fera arrêter l'ennemi de l'Etat.

Arrêter seulement, ou exécuter ?... Louis XIII ne veut pas qu'on lui parle de meurtre. Cependant, on lui objecte que Concini se défendra, que son entourage le défendra : mieux vaut ne rien tenter, ou bien aller jusqu'au bout... Louis XIII maintient qu'il donne l'ordre d'arrêter le maréchal ; et ses confidents obtiennent un acquiescement muet à l'idée de le frapper si « son insolence lui faisoit oublier son devoir et mépriser le commandement du roi. »

Qui exécutera ? — « Il sembloit qu'il eût été raisonnable, — MM. de Luynes et ses frères étant trois, — que ce fût à l'un d'eux que l'ordre fût donné. » Mais ils se récusent (Luynes lui même, quand il avait une affaire d'honneur, c'était son frère qui devait se battre pour lui, lit-on dans le *Journal* d'Arnauld d'Andilly). — Louis XIII, ne voulant toujours qu'une arrestation, songe à un magistrat, au lieutenant civil du prévôt de Paris, M. de Mesmes ; on le fit venir, mais on vit qu'il n'était pas homme à besogne si ardue. — On songea enfin au marquis de Vitry, capitaine des gardes du corps, diable d'homme « de peu de sens, dit Retz, mais hardi jusqu'à la témérité. » Louis XIII lui explique ce qu'il attend de lui : arrêter le maréchal d'Ancre dans le Louvre. Sans discuter, Vitry répond qu'il est aux ordres du roi et qu'il obéira, demande seulement permission de s'adjoindre deux ou trois hommes sûrs. Adjugé.

L'affaire est arrêtée pour le dimanche 23 avril. On fera dire à Concini que le roi l'invite à monter dans son cabinet des armes voir de petits canons dont il se sert pour bombarder des forts élevés dans les Tuileries : quand le maréchal sera là (et on s'arrangera pour qu'il y soit seul), Vitry et les siens agiront. En cas d'insuccès (car il faut tout prévoir), le roi devra quitter Paris immédiatement, et les chevaux seront tenus tout sellés aux Tuileries... La veille du jour fixé, voilà Luynes repris d'une indicible angoisse ; il parle de « changer de résolution » tandis qu'il en est temps, d'attendre, de réfléchir : « Que de difficultés !... On étoit sans force, sans moyens, sans ressource aux moindres obstacles qui pourroient survenir. » Louis XIII demeure inébranlable.

V. — Cependant la matinée du 23 avril se passe sans que Concini arrive au Louvre. On le voit enfin entrer vers midi chez Marie de Médicis ; mais tandis qu'on monte chez la reine par un escalier, Concini descend par un autre et s'en va. Le coup est manqué.

Décidément l'idée de faire monter Concini au cabinet des armes est trop compliquée. Vitry propose de l'arrêter le lendemain même, au matin, à l'entrée du Louvre, dans l'espèce de souricière constituée par les deux portes du château : dès

que le maréchal aura passé « la grande porte de Bourbon, » on la fermera derrière lui pour le couper de sa suite, et, l'autre porte basse demeurant close, le guichet à peine seul ouvert pour la circulation, il se trouvera pris dans un espace long de onze mètres sur huit de large.

Le lendemain donc, lundi 24 avril, Vitry se poste avec ses hommes, à huit heures, dans la cour du Louvre. Il attend : neuf heures, neuf heures et demie, neuf heures trois quarts : rien ne paraît. Le roi se met au billard, mais on le trouve distrait. Vitry, nerveux, allait proposer de rassembler Suisses, gardes du corps, gardes-françaises, pour donner l'assaut au logis de Concini, quand vers dix heures on vient l'aviser que celui-ci, escorté de soixante à quatre-vingts courtisans, sort de chez lui.

Concini arrive, à pied, lisant une lettre que vient de lui remettre un gentilhomme normand. Dès qu'il a passé la grande porte, le lieutenant pousse les battants ; Vitry, qui, dans sa hâte à se faire place, a dépassé Concini, demande : « Où est le maréchal ? — Le voilà ! » lui répond-on. Vitry se retourne, pose la main sur le bras de Concini : — « De par le roi, je vous arrête ! — *A me ?* (à moi ?) » s'écrie le maréchal avec colère, reculant vivement pour se dégager et mettant la main à la poignée de son épée. « Oui, à vous ! » crie Vitry. Mais, au même moment, et devant le geste de défense du maréchal, cinq coups de feu partent en même temps et étendent Concini raide mort. « De par l'autorité du roi !... Vive le roi ! » crie Vitry à tue-tête.

Le roi cependant attendait, de sa chambre. Quelqu'un entre précipitamment et dit que le maréchal est manqué et qu'il accourt avec les siens en armes par le grand escalier. Le roi reste très maître de lui. « Çà, Descluseaux, ma grosse Vitry, » fait-il (c'était une carabine que Vitry lui avait donnée). Il dégaîne, et, résolument, marche droit, l'épée à la main, dans la direction de la grande salle, décidé « à aller à eux et à leur passer sur le ventre. » Derrière la première porte, il trouve d'Ornano, colonel des Corses, qui lui dit : « Sire, c'est fait ! » Louis XIII se montre à la fenêtre : une clameur d'enthousiasme s'élève : « Merci, dit-il, grand merci à vous, à cette heure je suis roi. »

Cependant, au bruit, une femme de chambre de la régente avait ouvert une fenêtre. Elle avise Vitry : — « Le maréchal est tué, lui dit celui-ci. — Par qui ? — Par moi et de l'ordre du roi. » La régente eut un saisissement, fit trois ou quatre pas, s'arrêta court, puis se remit à arpenter à grands pas sa chambre, battant des mains, comme folle. Ses dames d'honneur ne savaient que dire. Un gentilhomme entre alors et hasarde qu'on ne sait comment annoncer l'événement à la maréchale d'Ancre. C'est bien de cela qu'il s'agit ! Marie de Médicis retrouve incontinent la parole et répond avec véhémence « qu'elle avoit bien d'autres choses à penser et que si on ne pouvoit lui dire la nouvelle, qu'on la lui chantât ! » Elle éclate, répétant en termes saccadés « qu'on ne lui parlât plus de ces gens-là ! qu'elle le leur avoit bien dit ! qu'il y avoit longtemps qu'ils dussent être en Italie ! Elle avoit assez affaire d'elle-même ! »

C'est « elle-même » en effet que visait le coup qui venait de frapper Concini. Elle fait demander audience au roi par son premier écuyer, à trois reprises, puis par Luynes, puis par la princesse de Conti, puis par M^me^ de Guercheville. Louis XIII, qui avait refusé de répondre aux autres, répond froidement à celle-ci « qu'il reconnoissoit bien la reine pour sa mère, mais qu'il estoit roi et qu'elle ne l'avoit pas traité comme fils par ci-devant ; il la traiteroit néanmoins toujours comme mère : il ne la pouvoit encore voir qu'il n'eût donné ordre à ses affaires. » En même temps, pour couper court à toute intrigue, il fait défense à Anne d'Autriche, à la comtesse de Soissons, finalement à qui que ce soit, jusqu'à son frère Gaston et aux princesses ses sœurs, d'aller voir la reine-mère, et commande à Vitry de prendre les mesures nécessaires pour que l'isolement de la princesse déchue soit complet. On arrête en même temps Léonora Galigaï ; on l'enferme d'abord dans une chambre haute du Louvre, d'où elle passera à la Bastille, puis à la Conciergerie, pour être enfin exécutée place de Grève.

Restaient les ministres de Concini. Un des premiers mots de Louis XIII redevenu libre, fut « qu'il destituoit Mangot, Luçon (Richelieu) et Barbin. » Barbin fut arrêté, jugé et condamné au bannissement perpétuel ; les deux autres furent laissés en liberté. Richelieu, en apprenant la mort de Concini, avait eu un premier mouvement de joie, car Concini le traitait avec la même insolence qu'il faisait le roi ; mais il comprit vite de quoi il s'agissait. Dès que le roi l'aperçut montant au Louvre la petite galerie : « Eh bien ! Luçon, me voilà hors de votre tyrannie ! » Et, comme Richelieu balbutiait : « Allez ! allez ! ôtez-vous d'ici ! » Puis, sur une intervention de Luynes, le roi, d'un ton adouci, lui dit que, comme évêque et conseiller d'Etat, il pouvait rester, mais qu'il lui retirait sa charge de secrétaire d'Etat pour la rendre à Villeroy. Recevant alors ce vieux Villeroy, serviteur de tant de règnes, le jeune prince l'embrassa : — « Mon père, je suis roi à présent, ne m'abandonnez point ! »

La joie du peuple de Paris fut indescriptible. Tout le monde voulait voir le roi. Et le roi avait pour tout le monde des mots aimables. « L'on m'a fait fouetter les mulets dix ans durant aux Tuileries ; il est temps, maintenant, que je passe ma charge. » Au président Miron, qui le félicite de son énergie : « J'ai fait ce que je devois. » — « Je veux que vous me voyiez tous. » — « Servez-moi bien, je vous serai bon roi. » — « Je suis bien aimé des François ! »

De Paris la joie se répandit comme une traînée de poudre dans toutes les provinces, une joie

« telle qu'on n'en a vu de notre temps une pareille pour quelque bonheur qui nous soit survenu. » Il semblait que le roi eût plus fait « que s'il avoit gagné dix batailles. » — « Un tel généreux commencement ne faisoit-il pas concevoir les plus belles espérances ? » On rappelait le salut de la France par Jeanne d'Arc : — « Benoite soit la Pucelle qui vient pour nous délivrer! disoient jadis grands et petits à l'honneur de la pucelle Jeanne qui vint de par Dieu pour réclamer le sang royal!... Béni soit le jeune garçon à visage de pucelle, à teint damoiseau, qui a fait un si grand holà qu'il en sera mémoire ès-siècles des siècles ! » Louis XIII était « le restaurateur de la liberté, » « le libérateur de la République françoise ! »

Devant l'explosion de la joie populaire, Louis XIII, jugeant son pouvoir assis, songea à rendre la liberté à Marie de Médicis, restée emprisonnée au Louvre. Il permit à différents personnages, à Richelieu notamment, de la voir. Richelieu, sur la demande du nonce, servit d'intermédiaire entre le roi et sa mère. Celle-ci eût voulu emmener avec elle Barbin le ministre déchu : le roi fut intraitable sur ce point. Elle demanda à se retirer à Blois, ce qui lui fut accordé. Le départ fut fixé au mercredi 3 mai, veille de l'Ascension, à deux heures et demie de l'après-midi. Louis XIII descendit aux appartements de sa mère, pour les adieux. Le chapeau à la main, et d'une voix posée, il lui dit :

> Madame, je viens ici pour vous dire adieu et vous assurer que j'aurai soin de vous comme de ma mère. J'ai désiré de vous soulager de la peine que vous preniez en mes affaires ; il est temps que vous vous reposiez et que je m'en mêle. C'est ma résolution de ne souffrir plus qu'autre que moi commande en mon royaume. Je suis roi, à présent. J'ai donné ordre à ce qui est nécessaire pour votre voyage et commandé à La Curée de vous accompagner ; vous aurez de mes nouvelles étant arrivée à Blois. Adieu, Madame, aimez-moi et je vous serai bon fils.

Marie de Médicis, les yeux pleins de larmes, répondit d'une voix tremblante :

> Monsieur, je suis très marrie de n'avoir gouverné votre Etat pendant ma régence et mon administration plus à votre gré que je n'ai fait, vous assurant que j'y ai néanmoins apporté toute la peine et le soin qu'il m'a été possible, et vous supplie de me tenir toujours pour votre très humble et très obéissante mère et servante.

Elle insista encore sur la question Barbin, sans succès, embrassa son fils, éclata en sanglots quand elle le vit sorti, monta en carrosse, et partit par le Pont-Neuf, le quai, la rue St-Jacques et la grande route d'Orléans [1].

Que va faire maintenant le roi ? Le roi, à cette date, et fort de l'enthousiasme universel, peut tout ce qu'il veut. On lui a reproché de n'avoir rien su vouloir, d'avoir laissé ce bon nigaud de Luynes chausser les souliers du mort, prendre la place et les millions de Concini... Mais il lui fallait bien un premier ministre pourtant ; et il n'avait que seize ans ; et l'Espagne était en guerre contre nous ; et les protestants restaient en armes ; et les grands allaient de nouveau s'agiter ; et Marie de Médicis allait bientôt (février 1619) s'évader de Blois, se mettre en lieu sûr à Angoulême et de là dicter derechef ses volontés au roi... Et somme toute, il ne semble pas que la politique de Luynes ait été si mauvaise. Il a été décrié surtout par l'historiographie protestante (comme aussi Louis XIII), parce qu'il a activé avec un zèle admirable l'œuvre de la Contre-Réforme en France. Un historien qui n'est pas des nôtres (M. Mariéjol, professeur à l'Université de Lyon), qualifiait naguère son administration d'un mot : *La politique catholique*. C'était là de fort bonne politique, même au point de vue purement temporel, et à cette date surtout. C'est par là aussi qu'a commencé Richelieu ; et l'œuvre de Richelieu contre les menées huguenotes eût été loin de réussir si promptement, si Luynes n'eût préparé les voies. — Mais M. Louis Batiffol ne nous fera sans doute pas trop longtemps attendre un nouveau chapitre là-dessus ; et nous ne voulons pas empiéter sur ce qu'il nous dira [1].

VI. — M. Jules de Glouvet (alias Quesnay de Beaurepaire) nous raconte (*Correspondant* des 10 et 25 sept.) les péripéties d'une séparation de corps au XVII^e siècle.

La séparée, ou du moins celle qui aspira à l'être, ce fut Hortense Mancini, nièce de Mazarin. Mazarin eut cinq nièces. Toutes ont fait parler d'elles ; deux ont été aimées de Louis XIV ; toutes, sauf la puînée, ont été établies en France, ainsi que leur cousine Martinozzi, de par la volonté de leur oncle cardinal.

Hortense était la plus jeune, la préférée. Son

[1] Marie de Médicis a laissé à Paris, outre le palais du Luxembourg, le Cours-la-Reine. La postérité est si ingrate, que bien peu des promeneurs du Cours-la-Reine savent de quelle reine il fut le Cours. C'est de Marie de Médicis ; et les occasions de lui garder quelque reconnaissance sont assez rares pour qu'on saisisse celle-ci au passage. C'est Marie de Médicis qui a fait dessiner le Cours. Avant elle, dans les premières années du XVII^e siècle, la pleine campagne commençait aussitôt après les Tuileries. Au-delà du jardin royal, c'étaient des prés et des labours jusqu'aux vignes de Chaillot (des vignes à Chaillot !). La veuve de Henri IV acheta tout un lot de terrains en bordure de la Seine ; elle en fit démolir les masures, et trois allées, formées par quatre rangs d'ormes, remplacèrent les cabanes et les cultures. Ce fut le Cours-la-Reine, fermé à ses deux extrémités par des grilles ; la reine et ses dames y venaient en carrosse prendre le frais. Il était long de plus de 700 toises, et allait de l'Abreuvoir-l'Evêque, hors la fausse porte des Tuileries, jusqu'à la Savonnerie de Chaillot. Ce fut la première promenade plantée d'arbres que l'on vit à Paris. Les ormes de Marie de Médicis durèrent plus d'un siècle. Ils ne furent arrachés qu'en 1723, sous la surintendance du duc d'Antin. Le surintendant lui-même vint présider aux plantations nouvelles ; et une fois en goût de planter, il se mit à tracer des allées nouvelles (dont l'une porte encore le nom d'Avenue d'Antin) parmi les terres labourables et les garennes. Et ainsi se créèrent les Champs-Elysées.

[1] Le nonce Bentivoglio a un bien joli mot sur ces agitations qui ont marqué les quatorze premières années du règne de Louis XIII : — « En somme, note-t-il, la France ne peut vivre sans de continuels changements et nouveautés. »

oncle la choisit pour perpétuer ses noms et titres et hériter de la plus grande partie de sa fortune. Ce fut « la petite dauphine. » Aussitôt, « dauphins » de se mettre sur les rangs : d'abord le futur Charles II d'Angleterre, mais on lui prête 100.000 écus et il se retire content. Ensuite le duc Amédée de Savoie : Mazarin l'évince comme étranger. Ce que veut Mazarin, c'est une alliance dans la grande noblesse française. Mais la grande noblesse, peut-être par ressouvenir de la Fronde, ne s'empresse pas : Mazarin, toujours souple, n'hésite pas à faire les avances. Turenne est pressenti, et bat en retraite; Coligny également, puis Lauraguais, puis La Feuillade... Survient alors M. de La Porte, gentilhomme de second ordre, mais fils du maréchal de La Meilleraie et grand-maître de l'artillerie de France : il est agréé, le mariage est célébré solennellement le 28 février 1661. Dix jours après, le cardinal mourait, et La Porte devenait duc de Mazarin, gouverneur d'Alsace et de Bretagne, héritier de 28 millions en espèces, de toutes les pierreries, de tous les meubles et objets d'art de l'ancien ministre, — cependant qu'Hortense ne trouvait au bout de sa plume que ces lignes, en manière d'oraison funèbre du cardinal : — « Mon frère et mes sœurs s'écrièrent : Dieu merci, il est crevé ! A vrai dire, je n'en fus guère plus affligée. »

Ce La Porte fut toute sa vie amoureux de sa femme. Et c'était un fort honnête homme. Malheureusement il était « fou, dit Mme de Sévigné... Sa dévotion est tout de travers dans sa tête. » Et l'on raconte en effet des extravagances de sa piété. Sa soumission à la volonté de Dieu était devenue du fatalisme. Un jour, le feu ayant pris à l'un de ses châteaux, il chasse à coups de houssine les valets qui veulent l'éteindre, sous prétexte que l'homme ne doit jamais contrarier les desseins de la Providence. — Un autre jour, marri de voir l'inégalité qui règne parmi ses gens, il décide que c'est au ciel seul à régler leur destinée, et il met leurs emplois respectifs en loterie : le cuisinier ainsi devient intendant, le maître d'hôtel palefrenier, un frotteur secrétaire. — Il publie dans toutes ses terres un règlement interdisant aux filles de traire les vaches, aux enfants de garder les pourceaux, à tous célibataires de se livrer à des soins susceptibles d'éveiller en eux de coupables imaginations; il interdit de faire téter les enfants les jours d'abstinence. — Il vient un jour faire au roi la monition fraternelle sur ses faiblesses pour Mlle de La Vallière : le roi l'écoute jusqu'au bout, et répond simplement, en posant un doigt sur son front : — « Il y a longtemps que je sais que vous êtes blessé là. »

Un homme aussi scrupuleux vis-à vis de son Dieu ne pouvait être qu'effroyablement jaloux de sa femme. Aussi ne songe-t-il qu'à la tenir à distance de la cour et du monde. Toujours par monts et par vaux : — « Il me promenait, écrit Hortense, incessamment par ses terres et ses gouvernements, et cela... presque sans interruption. Je fis, pendant les trois ou quatre premières années, trois voyages en Alsace, autant en Bretagne, sans parler de plusieurs autres à Nevers, dans le Maine, à Bourbon, à Sedan, que sais-je encore ? Toujours en chaise, à grands cahots, demandant en vain grâce. Plusieurs fois il m'a fait faire ainsi deux cents lieues étant grosse et même fort près d'accoucher. »

Hortense, qui n'était probablement pas faite pour s'accommoder d'aucun mari, ne devait pas subir longtemps celui-là. On fut même étonné de les voir mener la vie commune cinq années durant. Une question de toilette met le feu aux poudres. Le duc, très dépensier et dissipateur pour lui-même, avait une religieuse horreur du luxe chez les autres, appât du diable, pensait-il. Un jour, dans un bel élan d'austérité, il confisque à Hortense ses grandes pierreries : Hortense n'aura plus à sa disposition que ses menus bijoux. C'est le signal de la crise. Hortense en appelle au roi. Le roi neutralise l'objet du litige en nommant Colbert séquestre des diamants de la duchesse. Là-dessus, replâtrage conjugal, par ordre.

Pas pour longtemps... Le duc, pour reconquérir sa femme, ne voit qu'une chose à lui proposer : un nouveau voyage ! Hortense, outrée, prend la fuite, se retire chez sa sœur Olympe, comtesse de Soissons, puis chez l'abbesse de Chelles, tante de son mari. De Chelles elle entame une procédure de séparation de corps (séparation d'habitation, comme on disait alors). Mais le procès menace d'amener des révélations pénibles ; et le roi, qui ne veut pas de scandale dans la famille d'un duc et pair, fait sommer Hortense d'ajourner l'affaire et de se retirer au couvent de Ste-Marie de la Bastille.

Le duc se présente au couvent, rêve une réconciliation. Sa femme arrive à la grille : scandale ! elle a des mouches, oui, la mouche assassine, engin du diable !... Le duc moralise ; Hortense maintient son droit aux mouches ; le duc cède sur ce point, pour se brouiller derechef incontinent après sur l'article voyages. Il faudra donc plaider.

On plaide. La chambre des enquêtes décide que le duc habitera l'Arsenal, et la duchesse, le Palais-Mazarin ; le duc lui fera une pension.

Très bien. Mais le duc, non content de la pensionner, entend la surveiller... Série d'aventures ridicules et quelquefois tragiques : un soir, au cours d'une bataille où l'on croit qu'était visé M. de Rohan, galant d'Hortense, les gens du duc laissent sur le carreau un pauvre valet qui n'était pour rien dans ces galanteries.

La cour s'émeut. Hortense, qui redoute qu'on ne l'oblige à reprendre la vie commune, s'enfuit, déguisée en homme, aidée de son frère le duc de Nevers (nuit du 13 juin 1667). Fureur du duc, qui apprend la chose à trois heures du matin. Il court chez le roi, à cette heure indue, au mépris d'une étiquette à laquelle les plus grands princes eux-

mêmes n'auraient osé se soustraire : mais le roi ne daigne pas mettre ses régiments en mouvement pour si peu. Le duc s'en prend au défunt cardinal, à l'admirable collection de tapisseries, peintures et statues que celui-ci a entassées dans son palais : l'épée d'une main, un marteau de l'autre, il passe toute une journée à tout lacérer et mutiler[1].

Mais il a beau faire ; il a beau remettre à son fidèle capitaine des gardes Polastron un mandat de prise de corps contre la fugitive : celle-ci est hors ses prises, il ne la reverra plus. Elle ne voulait pas voyager en France avec son mari ; elle va maintenant promener son humeur à travers l'Europe. De Paris elle a gagné la Lorraine et Nancy ; de Nancy, Rome : elle s'y installe dans un couvent, s'évade, cingle vers la France, échappe par un déguisement en bergère au décret de prise de corps, se réfugie chez Colbert qui obtient pour elle un arrêt d'appointement (c'est-à-dire de sursis), fuit de nouveau à Rome, de nouveau fuit Rome, toujours sous déguisement (1672), naufrage sur les côtes de Provence, apprend à Montpellier que Polastron la guette, endosse un costume de colporteur, gagne la Savoie, s'installe trois ans à Chambéry, se fait courtiser par le duc son ancien prétendant, va à Londres en 1676 après la mort du duc, se fait courtiser par le roi Charles II son autre ex-prétendant, se voit au moment de supplanter la favorite royale (la duchesse de Portsmouth) ; un coup de foudre la jette aux bras du duc de Monaco, Grimaldi ; puis, Grimaldi parti, nouveau coup de foudre vers le général suédois Banner...

Elle meurt en Angleterre, à Chelsea, en 1699, à cinquante-trois ans. Le décret de prise de corps va enfin s'exécuter : Polastron ramène le cercueil en France, La Porte s'en empare et le promène pendant près d'un an avec lui, de terre en terre, le laisse un moment à Notre-Dame de Liesse, le reprend, lui fait visiter quelques derniers châteaux, et lui accorde enfin une place définitive auprès de l'oncle cardinal.

VII. — Une autre histoire exhumée récemment du grand siècle et qui montre qu'on était tout aussi snobs dans la plus haute société d'alors qu'aujourd'hui, c'est celle de l'italien Jean-Baptiste Primi Félicien Visconti Fassola de Rassa, comte de Saint-Mayol. Qu'était-il seulement ? On ne l'a jamais su. Il laissait volontiers entendre qu'il était de la première noblesse d'Italie ; mais peut-être était-il simplement le fils d'un marchand de serge et de droguet du canton de Rassa, en Milanais.

Toujours est-il qu'au commencement de 1673, nous trouvons le personnage en route vers Paris (il a vingt-cinq ans à cette date), où il vient quérir fortune sans savoir encore à quel affût se poster pour la saisir au vol. Le 6 janvier, il quitte Lyon en diligence ; à Nevers, comme on est à dîner, il se met à observer le domestique qui sert à table, et, se penchant vers son voisin, il lui confie que ce valet est amoureux, malheureux, et se prépare à partir pour un voyage. Le voisin répète la chose à haute voix ; et voilà le domestique qui quitte la salle et n'y veut plus rentrer, assurant que cet Italien est véritablement sorcier. Visconti, qui n'avait voulu que plaisanter, est tout stupéfait d'avoir deviné juste ; mais, du coup, voilà son étoile trouvée : il sera liseur de pensées, devin, voyant, prophète.

Il arrive à Paris. Un abbé dont il fait la conquête le chambre deux mois durant et l'instruit à fond « de la généalogie des personnes, de leurs liaisons, de leurs amitiés, de leurs amours et de leurs haines. » Ainsi nanti, Visconti fait ses entrées dans le monde ; il sait tout, il dit tout, il prévoit tout, il annonce tout ; ni le passé ni l'avenir n'ont pour lui de secrets. On dit un jour devant lui qu'un prélat italien tirait l'horoscope des gens rien que sur quelques lignes de leur écriture : Visconti aussitôt de s'exclamer qu'il en fait autant ; et le voilà improvisé graphologue, et « le père des graphologues, » comme on l'a appelé. Toute la cour, Gramont, Vendôme, Madame, la Grande Mademoiselle, la comtesse de Soissons, la reine, le roi lui-même[1], tout le monde veut le posséder, l'interviewer ; il est, du matin au soir, assiégé, poursuivi de carrosses, de pages, de suivantes, d'estafiers porteurs de messages ; jusqu'à l'église, on ne lui laisse pas le loisir d'entendre la messe, il a toujours quelqu'un à ses trousses pour lui soumettre quelque griffonnage à déchiffrer[2]. Il est positivement le grand homme de la cour, si bien qu'en 1677 il est naturalisé Français, puis nommé historiographe du roi. Il meurt en 1713.

Entre temps il avait fait six mois de Bastille

[1] Cet acte de vandalisme fit de l'émoi. Le roi demanda des explications, comme nous l'a raconté l'abbé de Choisy :

« Et sur ce que Colbert alla lui demander de la part du roi ce qui l'avait poussé à une action si extraordinaire, il dit que c'était sa conscience. — Mais, Monsieur, reprit Colbert, pourquoi alors avez-vous laissé intacte dans votre chambre cette tapisserie où Mars et Vénus sont si galamment l'un près de l'autre ? — Ah ! Monsieur, dit le duc de Mazarin, ce sont tapisseries de la maison de La Porte. »

[1] Le roi, un jour de repas public à Versailles, quitte la table, au mépris de l'étiquette, tire le devin à part, lui demande si véritablement *il y entendait quelque chose*. Visconti, qui savait qu'on ne ment pas au roi, répond allègrement qu'il n'y entend rien et que ce qu'il en fait n'est qu'amusement. Le roi sourit, rejoint les dames et fait chorus avec elles sur la science étonnante de l'Italien.

Un autre jour, on lui met sous les yeux une lettre de Louis XIV ; et notre homme, à la terreur de tous, vaticine que c'est là « l'écriture d'un vieil avare et d'un fesse-mathieu ! » Or, informations prises, le billet était en effet de la main du président Rose, secrétaire du cabinet, qui contrefaisait si bien l'écriture royale que le roi le chargeait de beaucoup de lettres qu'il voulait qu'on crût de sa main. Mais cela, Visconti le savait d'avance, et l'avait appris de M. de Vendôme.

[2] Ajoutez à ces facultés quasi extra-naturelles les agréments naturels qui ont amené sous la plume de Mme de Sévigné cette note sentie : — « Ce jeune homme est beau comme Madame la duchesse de Mazarin. »

(pour quelques indiscrétions voulues) ; et c'est grâce à cette circonstance, grâce à la saisie de ses papiers, que ses *Mémoires* nous ont été conservés : M. Jean Lemoine, l'infatigable fureteur, en a découvert le manuscrit à la Bibliothèque Méjanes d'Aix et vient de les publier, *Revue de Paris* des 15 juillet, 1er et 15 août 1908. Ils sont plus curieux que précieux, riches d'anecdotes, de menus détails, de silhouettes pittoresques, et surtout de hâblerie. Je les signale aux fervents du grand siècle.

VIII. — M. Gazier, professeur à la Sorbonne, grand avocat des Jansénistes et détenteur de leurs papiers, retrouve, dans l'exemplaire peut-être unique des *Elévations de cœur et prières à N.-S. J.-C. sur les mystères de sa Passion*, de la Mère Angélique Arnauld, des effusions touchantes sur le Sacré Cœur :

O Sacré Cœur de Jésus ! ô source de grâces ! ô brasier d'amour ! souffrez que j'entre dans cette fournaise ardente et que je m'y consume par le feu de la charité. Oui, je m'y cacherai comme l'épouse dans les trous de cette pierre ; je me reposerai sur votre cœur, j'y établirai ma demeure, et je ne craindrai rien, quand le monde et l'enfer s'élèveraient contre moi.

O Jésus, ô le Dieu de mon cœur, souffrez que je me colle à votre sacré côté ; souffrez que je m'enivre à cette source vive, et que je ne cherche jamais ailleurs de consolation...

Et plus loin, dans une Elévation sur l'ouverture du côté de Notre-Seigneur :

Donnez-moi la grâce qui m'est nécessaire pour participer avec fruit à vos sacrements, et puisque vous m'avez donné entrée dans votre cœur par cette plaie d'amour que vous y avez reçue, aidez-moi, s'il vous plaît, à m'en approcher, et que j'établisse ma demeure et mon repos en ce lieu de refuge, où vous invitez votre épouse, quand vous lui dites de se retirer aux trous de la pierre et aux cavernes des masures, qui sont vos plaies sacrées.

De quelle année sont ces *Elévations ?* Certainement des premiers temps de la Mère Angélique ; et M. Gazier est porté à remonter jusqu'à 1627. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'en 1627 Angélique Arnauld était dévote au Cœur de Jésus et au Cœur de Marie. M. Gazier possède d'elle deux lettres datées du 25 février et du 12 mars 1627, adressées l'une et l'autre au docteur Le Féron et relatives à la fondation, rue Coquillière, du fameux Institut du Saint-Sacrement. Ce sont lettres d'affaires, à un prêtre qui négociait à Rome ; on n'y trouve pas d'effusions mystiques : mais les cachets de l'une et de l'autre représentent un Cœur surmonté d'une croix et percé de deux flèches, et au centre de ce Cœur on lit très distinctement le monogramme I H S — M A (Jesus Maria). Plus tard, à partir de 1633 (voir les lettres qui nous sont restées, à la Bibliothèque Nationale, des environs de 1650), les cachets de Port-Royal représentent invariablement le Saint-Sacrement, avec la devise : *Deus absconditus.* Plus tard aussi, la devise inscrite en tête de toutes les lettres des religieuses est celle-ci : *Gloire à Jésus au Très Saint Sacrement*, tandis que, sur une lettre d'Angélique qui est de 1626, M. Gazier lit en tête : *Vivent Jésus et sa sainte Mère.*

Là-dessus, M. Gazier (*Revue Bleue* du 15 août 1908) part en guerre contre les calomniateurs de Port-Royal, contre ceux qui représentent Port-Royal comme un foyer d'hostilité contre la dévotion au Sacré-Cœur. Cette page de M. Gazier fait peine. On n'était pas habitué à le voir en posture aussi peu grave. Ce qu'il nous révèle d'Angélique Arnauld n'a rien de surprenant, à cette date de 1627. Angélique a été sous la direction de saint François de Sales jusqu'à la mort du saint († 28 déc. 1622) ; elle a même songé un temps à entrer dans l'Ordre naissant de la Visitation, et l'on sait assez quelle place touchante tient la dévotion au Cœur de Jésus dans la correspondance de saint François et dans la piété de la Visitation [1]. Quelques mois après la mort de son saint directeur, Angélique fait la connaissance de Saint-Cyran (juillet 1623) ; mais il s'en faut qu'elle devienne tout de suite saint-cyranienne : elle-même se reprochera plus tard, comme un abus de la grâce, de n'avoir pas joui, dès le début, « du bonheur que Dieu semblait » lui « offrir de prendre la conduite » de l'abbé. L'abbé mettra douze ans à faire la conquête de la proie convoitée, douze ans à détacher les religieuses de leur pieux directeur Sébastien Zamet (évêque de Langres) : ce n'est qu'au bout de douze ans, en 1635, qu'il s'installera en maître chez les religieuses (déjà ulcérées par la condamnation du *Chapelet secret* par la Sorbonne, 1633) et que celles-ci feront à ses pieds leur premier « renouvellement » ou confession sans absolution.

C'est au cours de ces douze années, c'est de 1627 que M. Gazier date les témoignages qu'il nous donne de la dévotion d'Angélique au Cœur de Jésus. Et c'est au cours de ces douze années aussi, c'est en 1628, qu'Angélique, appelée à déposer comme témoin dans le procès de béatification de François de Sales, a trouvé des accents si beaux, si profonds, si éloignés de ce qu'elle sera plus tard (voir le texte que nous en avons publié en 1907, p. 98-100). Et elle était alors si loin d'être en rupture avec Rome que c'est en cette même année 1627 qu'elle obtient d'Urbain VIII une Bulle qui, parmi force éloges, l'exempte de la juridiction de Cîteaux et la place sous l'autorité directe des évêques.

Ce simple rappel de dates met, nous semble-t-il, toutes choses au point. La dévotion au Cœur de Jésus était un peu partout dans l'atmosphère catholique en cette première moitié du XVIIe siècle (voir ce que nous en avons dit l'an dernier, à propos du P. Eudes, p. 657-661) ; elle était surtout dans l'atmosphère qu'on respirait autour de saint François de Sales et dans l'Institut religieux fondé

[1] Voir ce que nous en avons rappelé l'année dernière, p. 658, note.

par lui [1]. Il n'y a pas lieu donc de s'étonner qu'Angélique Arnauld en ait été touchée, à ce début de sa vie ; c'est le contraire plutôt qui serait étonnant.

M. Gazier transcrit encore, à l'appui de l'innocence de ses chers Jansénistes, une page du P. Quesnel (l'hérétique de la Bulle *Unigenitus*, 1713), écrite en 1676 et extraite d'un petit ouvrage intitulé : *Elévation à J.-C. N.-S. sur sa passion et sa mort, avec des réflexions de piété*, etc. Nous la transcrivons après lui : le P. Quesnel y parle du Cœur de Jésus, tout le monde en parlait alors, et les jansénistes n'avaient pas encore jeté le masque avec l'impudence qu'ils afficheront au XVIIIe siècle. Mais il s'en faut d'ailleurs qu'il en parle avec autant d'onction et d'amour que faisait la Mère Angélique en 1627. Voici la page du P. Quesnel :

J'adore aussi votre corps en cet état, comme l'arche du salut au milieu du déluge *de la colère de Dieu, qui emporte tous les hommes, hors le petit nombre des élus*. Cette plaie sacrée de votre côté est la porte de cette arche divine qui nous donne entrée dans votre cœur, pour y être à couvert durant le temps de la vengeance. C'est là, mon Sauveur, le trou de la pierre, la ville de refuge et la forteresse où je désire me retirer dans mes peines, dans mes tentations et dans les frayeurs où mes péchés me jettent à la vue de votre justice. Cette ouverture est vraiment l'entrée de votre cœur, et ce cœur est l'école de la science de la croix et de la charité ; et c'est où je désire l'étudier toute ma vie. C'est la porte du temple de votre cœur, où je désire souvent adorer Dieu en esprit et en vérité, comme dans le véritable sanctuaire. Ne me fermez pas, ô Jésus, cette arche, cette école et ce temple ; mais faites au contraire que j'y entre souvent par la foi pour y être à l'abri de la corruption du monde... Créez donc et formez en moi (un cœur pur, un cœur brûlant de charité), afin qu'il soit digne d'être introduit dans le sanctuaire de votre cœur.

IX. — Beaucoup d'inédit sur Lamartine dans les Revues de 1908 : de M. Doumic, *Revue des Deux Mondes*, 15 août et 15 septembre ; — de M. Christian Maréchal, *Correspondant* du 25 août (*La Genèse de Jocelyn)* ; — de M. Léon Séché, *Correspondant* du 25 septembre *(Le mariage de Lamartine)*.

Le mariage de Lamartine (25 mai 1820) marque le retour du poète à la pratique chrétienne. Il avait alors un peu moins de trente ans, étant né le 21 octobre 1790. Nous avons dit ailleurs *(Ami* 1903, p. 794-797) ses fluctuations des dix années précédentes, sa malheureuse liaison à Aix-les-Bains en 1817 avec Mme Charles, la dame du *Lac* et la mourante du *Crucifix (Ami* 1905, p. 309-310 : voir de plus, sur cet épisode, les trois articles réunis par M. Doumic dans la VIe série, qui vient de paraître, de ses *Etudes sur la littér. fr.*, p. 175-207, 351-358), sa soif de Dieu parmi ses égarements, ses larmes, la maladie qui lui dessille les yeux au commencement de 1820, sa décision dès lors d'épouser Mlle Birch, qu'il a rencontrée l'année précédente à Aix :

Je te dirai le fin mot à toi seul, écrit-il à son ami Virieu : c'est par religion que je veux absolument me marier et que je m'y donne tant de peines. Il faut enfin ordonner sévèrement son inutile existence selon les lois établies, divines ou humaines, et, d'après ma doctrine, les humaines sont divines ; le temps s'écoule, les années se chassent, la vie s'en va, profitons du reste ; donnons-nous un but fixe pour l'emploi de cette seconde moitié, et que ce but soit le plus élevé possible, c'est-à-dire le désir de nous rendre agréable à Dieu, hors duquel rien n'est rien, ainsi que nous le voyons. Pour cela, enchâssons-nous dans l'ordre établi avant nous, tout autour de nous, appuyons-nous sur les soutiens qui ont servi à nos pères ; et, s'ils ne nous suffisent pas totalement, implorons de Dieu lui-même la force et la nourriture qui nous conviennent spécialement, faisons-lui, pour l'amour de lui, le sacrifice de quelques répugnances de l'esprit, pour qu'il nous fasse trouver la paix de l'âme et la vérité intérieure qu'il nous donnera à la juste dose que nous pouvons comporter ici-bas : *ergo*, marions-nous !

Les *peines* que Lamartine a dû se donner pour son mariage et auxquelles il vient de faire allusion, tiennent à la religion de sa fiancée. Mlle Birch (née en 1790) est Anglaise et protestante ; elle est toute disposée à embrasser le catholicisme, mais Mme Birch mère ne veut pas en entendre parler. Lamartine fait intervenir dans l'affaire Joseph de Maistre ; et le *Défenseur* (journal fondé au commencement de 1820, rédigé par Lamennais, de Bonald, de Genoude) publie (avril 1820) deux lettres de de Maistre, l'une à une dame russe préoccupée de savoir « si deux religions (la grecque et la latine) ne différant que sur deux points très peu importants, on ne pouvait pas dire qu'il n'y avait pas réellement du schisme », l'autre « à une dame protestante, sur la question de savoir si le changement de religion n'est point contraire à l'honneur » :

... Ces sectes, quelles qu'elles soient, conclut de Maistre, ne sont point des religions, ce sont des *négations*, c'est-à-dire *rien*, par elles-mêmes, car dès qu'elles affirment, elles sont catholiques.

Il suit de là une conséquence de la plus grande évidence : c'est que le catholique qui passe dans une secte, apostasie véritablement parce qu'il change de croyance et qu'il nie aujourd'hui ce qu'il croyait hier ; mais que le sectaire qui passe dans l'Eglise n'abdique au contraire aucun dogme. Il ne nie rien de ce qu'il croyait. Il croit au contraire ce qu'il niait, ce qui est bien différent...

C'est Lamartine qui fit publier ces deux lettres

[1] M. Gazier note judicieusement qu'on parlait beaucoup du cœur au XVIIe siècle. Le cœur était un organe très prisé et célébré entre amis. On y voyait le siège des passions et des affections. On le léguait volontiers à ses meilleurs amis. Henri IV et Louis XIV ont légué leur cœur aux Jésuites ; Mme de Longueville et Arnauld, aux religieuses de Port-Royal. La chapelle du Val-de-Grâce (construite par Anne d'Autriche) était destinée à recevoir des cœurs de reines et de princesses ; et quand Mascaron y vint prononcer l'oraison funèbre de la duchesse d'Orléans en 1670, il développa en trois points, non sans préciosité, les qualités de ce cœur qui était effectivement sous le catafalque. Bossuet lui-même, prononçant à la Visitation de Chaillot l'oraison funèbre de la reine d'Angleterre, osait y parler de son cœur « qui se réveille, tout poudre qu'il est, et devient sensible, même sous ce drap mortuaire, au nom d'un époux si cher. » — Il n'est pas défendu de penser que ce culte, purement humain, du cœur, a été un facteur, d'ordre naturel, mais providentiel, de la propagation de la dévotion au Sacré Cœur au XVIIe siècle.

(billet à Virieu, du 5 avril), dans l'espoir qu'elles fléchiraient Mme Birch. Il avait eu le tort de n'en point demander l'autorisation à de Maistre lui-même ; et celui-ci (lettre à Lamennais, du 1er mai 1820) protesta vivement contre l'indélicatesse de ce procédé « qui n'a pas de nom parmi des gens de notre espèce. » La publication d'ailleurs ne porta point coup ; et Mlle Birch dut se contenter d'une abjuration secrète, dont l'acte n'a pu être retrouvé mais qui fut faite entre les mains très probablement du célèbre curé de Genève, l'abbé Vuarin (né 1769, curé de Genève 1806, lié de bonne heure avec J. de Maistre, et, depuis 1819, avec Lamennais, avec qui il ne cessa de correspondre qu'en 1837, trois ans après les *Paroles d'un Croyant)*. M. Séché pense, « et, dit-il, c'est également l'opinion des quelques théologiens (?) à qui j'ai soumis ce cas singulier », — il pense donc « qu'en recevant son abjuration au confessionnal et en la tenant secrète, l'abbé Vuarin voulut tranquilliser la conscience de la jeune fille et lui permettre de se marier *à l'anglaise* (au temple protestant), selon l'expression de Lamartine, à l'issue de la cérémonie catholique. »

Les dix années qui suivent (1820-1830) sont pour Lamartine la période catholique par excellence. C'est la belle période aussi pour Lamennais, dont Lamartine subit si profondément l'influence. Cette influence, chrétienne d'abord, agit ensuite contre l'Eglise ; contre l'Eglise aussi agissent les impressions vaporeuses du Voyage en Orient. (Voir ce que nous avons dit l'an dernier des deux études très fouillées de M. Christian Maréchal, *Lamennais et Lamartine*, et *Le Véritable* « Voyage en Orient » *de Lamartine)*. — Mais, aux yeux de M. Doumic, ce qui a déterminé chez le poète la crise suprême de la foi, c'est la perte de sa dernière enfant, Julia, prise d'un catarrhe aigu au moment de l'embarquement (fin mai 1832) et morte quelques mois après en cours de route, en Syrie :

« C'est ici, dit M. Doumic, une date importante dans la biographie psychologique de Lamartine. Son stoïcisme n'est pas de la résignation. Avec la violence de tempérament qu'on lui connaît, Lamartine n'acceptait pas la douleur : elle le révoltait par son injustice. Survenant si tôt après la mort de sa mère, la mort de son dernier enfant, qui désormais le laisse sans espoir de famille, acheva de dessécher son âme. »

Par conséquent, quand on note que, parti chrétien pour l'Orient, il en revient incroyant (et M. Christian Maréchal souligne judicieusement, dans la rédaction primitive du *Voyage*, des traits de christianisme qui dans l'édition ont été remplacés par un pathos philosophique) [1] : oui, c'est vrai, l'Orient y est pour quelque chose, et pour beaucoup, l'Orient, avec le spectacle, dont il se laisse troubler, de mœurs si différentes et de tant de religions mortes : — « Mais l'occasion décisive, écrit M. Doumic, a été le désespoir du père au lit d'agonie de sa fille. C'est la secousse des sanglots qui a fait crouler l'édifice, déjà miné chez lui, des vieilles croyances [1]. »

[1] Sur le manuscrit, en 1832, Lamartine écrit : « Mon humble christianisme » ; — dans l'édition, en 1834, il imprime : « Mon rationalisme chrétien ».

En 1832, il parle du « Sauveur des hommes » ; — en 1834, du « Fils de l'Homme ».

En 1832 : — « Une fois cette conviction (générale) entrée dans mon cœur, je soumets ma conviction de détail à ceux que le Christ a fait les héritiers de sa doctrine, à ceux à qui il a dit : Je serai avec vous jusqu'à la consommation des siècles ; et je crois cette humiliation volontaire de notre intelligence individuelle un sacrifice d'aussi bonne odeur à Dieu qu'une pratique utile à la paix et à la résignation de notre pensée ici-bas. »

En 1834, il substitue ceci : — « A mesure que les religions se spiritualisent, les temples s'en vont ; le christianisme lui-même, qui a construit le gothique pour l'animer de son souffle, laisse ses admirables basiliques tomber peu à peu en ruine ; les milliers de statues de ses demi-dieux descendent par degrés de leurs socles aériens autour de nos cathédrales ; il se transforme aussi, et ses temples deviennent plus nus et plus simples à mesure qu'il se dépouille lui-même des superstitions de ses âges de ténèbres, et qu'il résume davantage la grande pensée qu'il propagea sur la terre, pensée du Dieu unique prouvé par la raison et adoré par la vertu. »

[1] C'est là une vue qui est particulière à M. Doumic. Ce deuil paternel a pu certainement être de quelque poids dans la défection de Lamartine : a-t-il été vraiment « l'occasion décisive ? » De même que M. Chr. Maréchal, M. Gildas Le Liboux, lui aussi (dans un excellent art. de la *Revue Augustinienne*, 15 août 1908), attribue à l'influence délétère de l'Orient la grosse part de responsabilité :

« Lamartine, dit-il, fut vivement frappé en contemplant en Orient les vestiges de tant d'empires écroulés et cette pullulation de sectes qui, après un éclat passager, déclinent pour y languir dans une longue prostration. Il en tira comme une leçon de l'instabilité des institutions politiques, et, — en même temps que de l'indéfectibilité de l'idée religieuse pure, — de la caducité et de la perfectibilité indéfinie des formes cultuelles qui ne l'expriment passagèrement qu'en la troublant et en l'adultérant de conceptions humaines. Il se prit à douter que le christianisme fût une religion privilégiée, et quand il le comparait au mahométisme, il était bien près de préférer ce dernier parce qu'il lui semblait plus « tolérant », plus « philosophique », n'imposant « que deux grands devoirs à l'homme : la prière et la charité ». — Il écrivait de Beyrouth le 22 nov. 1832 : « Les ruines d'empires et de religions qu'on foule dans ce vieux monde rendent bien humble et bien résigné à la destinée inconnue du monde futur. Fais attention à ce que je te dis là, et lève-toi au-dessus de cette tourbe qui crie à la fin du monde dès qu'on lui brise un nom, une forme, une idée. Ce n'est pas là de la philosophie. Elle est ailleurs. Dieu seul est Dieu ! » — Et, dans cette même lettre, il déclare qu'auprès des ruines de Balbek *Rome n'est rien*. (C'est lui-même qui souligne ces mots à double entente). »

Ajoutez la condamnation de l'*Avenir* (Encyclique du 15 août 1832) qu'il apprit vraisemblablement à Beyrouth le 11 novembre de cette année 1832 et qui, pour lui, disciple si enthousiaste et si aveugle de Lamennais, devait être comme un nouvel et terrible écroulement ajouté à tous ces écroulements du vieil Orient et à l'écroulement de son bonheur paternel.

Ajoutez l'atmosphère révolutionnaire de 1830 dont Lamartine s'était grisé, répudiant subitement son royalisme d'antan, et, du même coup, trop porté à répudier tout ce qui était traditionnel : puisque tout allait se régénérer, pourquoi le catholicisme, lui aussi, ne se réformerait-il pas pour s'accommoder aux temps nouveaux ?... Et parallèlement à la révolution dans la politique, la révolution aussi dans les idées, bien avant 1830 et dès 1820, la révolution, sous la forme, non pas de démolition brutale, mais de « conciliation » entre tous les systèmes : c'est le beau temps de l'éclectisme, du syncrétisme cousinien : pourquoi ne pas dilater la religion aussi et y faire cohabiter toutes les sectes ? Lamartine se laisse d'autant plus aisément contaminer par la fièvre régnante, que concilier est l'inclination habituelle

De retour en France, il s'enferme quelques mois à Mâcon avec sa femme, puis vient se fixer à Paris et entre à la Chambre des Députés (décembre 1833).

X. — Sur sa carrière politique on a lu l'intéressante thèse de M. P. Quentin-Bauchart. M. Doumic ajoute quelques traits qui, sans être nouveaux, sont piquants pour l'étude de l'âme même de Lamartine. C'est Lamartine intime, d'après une correspondance jusqu'aujourd'hui inédite. On y relèvera surtout l'extraordinaire bonne opinion qu'il a de son éloquence, son amour des compliments, sa crédulité aux compliments...

C'est là, mon Dieu ! un travers commun à beaucoup d'orateurs, et même de non-orateurs. Mais il y a toujours profit à l'étudier chez autrui. Lamartine reçut beaucoup de compliments. Les gens qui aiment les compliments en reçoivent toujours beaucoup, précisément parce qu'on voit qu'ils les aiment. Ils ne songent pas qu'on le voit, et que leur petite faiblesse n'est que trop transparente. S'ils y songeaient, les compliments leur seraient sans doute ce qu'ils doivent être : une leçon d'humilité, une humiliation. Nous aimons tous les compliments, nous en sommes toujours flattés ; très bien : mais il faudrait que ce ne fût là qu'un premier mouvement, et que le second mouvement fût de nous dire que, si l'on nous fait des compliments, c'est donc que l'on nous juge passablement petits et accessibles à la flatterie. Ce que nous disant, nous serions sûrement dans la vérité, et, du même coup, dans l'humilité.

Croirait-on que cet admirable Lamartine a poussé la candeur jusqu'à se laisser prendre à ce vieux renard de Talleyrand qui, au lendemain de ses débuts à la tribune, lui dit sans rire : — « Vous êtes entré dans les affaires admirablement, plus profond, plus juste et plus avant que qui que ce soit. *Un, deux, trois ans peut-être, vous ne pouvez manquer d'être au cœur du pays.* » Et Lamartine, là-dessus, se voit bravement « maître des choses avant dix ans et peut-être avant cinq : tous les partis viennent à moi comme à une idée qui se lève. » (Lettres des 10 et 27 décembre 1834).

Il écrit à sa femme (22 août) (au lendemain de son discours sur la *loi de la presse*, 21 août 1835) :

Je me hâte de te dire que j'ai parlé hier plus d'une heure à la Chambre et avec un succès tel que la gauche et la droite se sont levées tout entières à la fin, sont descendues des bancs en criant bravo, et m'ont entouré et pressé, à ne pas pouvoir m'en dégager pendant dix minutes... J'ai été accompagné chez moi par plus de vingt ou trente députés. Tu ne verras pas le discours à beaucoup près aussi bien que je l'ai prononcé, parce que j'ai beaucoup et fortement improvisé, et que plusieurs des mille passages ainsi inspirés sont omis même au *Moniteur*...

L'effet de ce discours dépasse tout ce que j'ai eu jusqu'ici... Il est plus fort même que je ne le dis et je crois que la lecture n'y gâtera rien, parce que le sens en est juste et frappe avec proportion sur tous les sentiments que je voulais toucher. Tu sais que, quelques jours après, mes discours sont mieux sentis...

(23 août). Je t'envoie un mot de Rocher que je reçois ce matin pour te faire bien comprendre que l'effet de mon discours n'est pas dans mon imagination... M. de Noailles est là et tout le monde vient me complimenter...

(Le soir). Je rouvre ma lettre pour te dire que j'ai vu cinquante personnes et reçu cinquante lettres aujourd'hui. J'ai été à la Chambre. C'est un enthousiasme tel que je n'en ai vu pour aucun discours. Je connais plusieurs pères de famille dont les enfants ont passé la journée à copier mon discours pour le conserver comme classique. Et l'opinion commence à être que je pourrais bien être éloquent. En masse il m'est évident que cela sera demain le plus beau morceau qui ait été prononcé depuis juillet (depuis juillet 1830 !)... C'est un délire dans la jeunesse honnête, et le peu que j'ai dit et dans le discours et dans la Chambre a tellement frappé l'opinion qu'ils reculent déjà sur les cautionnements qui tuent toute bonne presse. Il y a eu réunion pour délibérer le retrait. Sauzet a été écrasé de mes paroles directes à lui, et tout le monde le plaint.

Tâche qu'il y ait un mot de cet immense effet oratoire, au moins dans le *Journal de Mâcon*...

(26 août). Hier j'ai eu une violente dispute avec Thiers que l'effet de mon discours dans les départements écrase [1]... La maison ne désemplit pas de visiteurs et de députations de tous les théâtres, journaux, etc.

A Michelet (4 septembre 1837) :

Vous auriez été content de moi, si vous aviez assisté à nos séances. Je suis enfin parvenu à exprimer ma force, non approximative mais tout entière, et même à surpasser ce qu'en ce métier de parole j'attendais de moi-même... Vous ne vous faites nulle idée de mes petits progrès. Vous savez qu'on ne s'aperçoit pas de chaque pas qu'on fait en route ; mais, quand on s'arrête et qu'on regarde, on voit qu'on a beaucoup marché... *Ils m'ont tous juré que deux nuits ils n'avaient pu dormir d'émotion.* Jugez de ma propre insomnie...

Je vous parle comme un écolier qui a remporté un accessit. En vérité, c'est cela. Vous et moi, nous serons des écoliers jusqu'au dernier jour de notre vie : vivre, c'est apprendre.

Tant de candeur désarme. Elle a son bon côté cependant : c'est que Lamartine, tout à l'ivresse des éloges dont on le comblait, gardait une belle sérénité devant les critiques. En cela il était tout le contraire de notre Racine, de qui son fils a écrit que « la plus mauvaise critique lui avait toujours causé plus de chagrin que les plus grands applaudissements ne lui avaient fait de plaisir. » Lamartine, lui, s'enchante des applaudissements, et ne prend pas garde à la critique : ce qui a tout au moins l'avantage de lui épargner les longs ressentiments d'un Hugo qui n'a jamais rien pardonné. Mais c'est là un avantage que malheureusement tous les amateurs de compliments ne partagent pas avec lui.

et comme un besoin de sa nature. Il suffirait, pense-t-il, d'épurer le catholicisme, de n'en retenir que l'essence, d'aboutir ainsi à une sorte de platonisme chrétien qu'avoueraient tous les spiritualistes et qui surtout lui agréerait fort, à lui Lamartine.

[1] Thiers, Sauzet et le gouvernement étaient si bien « écrasés », que leur loi, la « loi de mort » de Lamartine, fut, en dépit de « l'immense effet oratoire », votée à une grande majorité. Ce fut l'une des fameuses *lois* dites *de septembre* 1835, proposées à la suite de l'attentat Fieschi du 28 juillet précédent.

Quand le bon Dieu fait un poète, écrit-il à son ami M. de Montherot (2 juillet 1835), il lui donne un cœur de jeune fille et *une peau de chagrin*. Destiné à être percé de plus de traits qu'un autre, il faut qu'il y soit moins sensible. C'est juste, et la Providence m'a traité ainsi. Voilà le cinquante-neuvième article que je reçois pour ou contre moi depuis le 29 mai dernier (publication du *Voyage en Orient)*. Il y en a de bien pis que celui de mon ami Cormenin. Il y en a même d'assez mérités. Eh bien! je vous le jure, foi de poète et d'honnête homme, je n'en ai pas eu une minute de souci. Plutôt même, cela m'amuse et me réjouit, bien que je sente qu'il y a une bonne partie de vérité dans quelques injures. Ce qui est vrai est vrai, on ne peut l'empêcher; il faut l'accepter et l'offrir au Ciel en holocauste de nos faiblesses. Ce qui est faux tombe en deux ou trois ans et même fait du bien : c'est l'immondice jetée sur la bonne herbe qui la salit un printemps et la fait reverdir pour plusieurs années.

Cette dernière comparaison est fort jolie : les injures, si nous en savons faire un usage chrétien, ne sont-elles pas le fumier qui peut féconder notre âme et « la faire reverdir » au printemps éternel? — Appliquer la même réflexion à la strophe par où il termine sa riposte à la *Némésis* (qui l'avait attaqué lors de sa première candidature) :

Mais moi, j'aurai vidé la coupe d'amertume,
Sans que ma lèvre même en garde un souvenir;
Car mon âme est un feu qui brûle et qui parfume
Ce qu'on jette pour la ternir.

Dieu veuille que des injures notre âme fasse toujours un parfum qui embaume éternellement les célestes parvis!

XI. — Nous sommes heureux de signaler à nos lecteurs une revue qui paraît depuis deux ans sous la direction du P. Schmidt et sous le titre d'*Anthropos*, avec sous-titre : *Revue internationale d'Ethnologie et de Linguistique*. Les Bureaux en sont en Autriche, à Mödling près Vienne (on s'abonne, pour la France, chez Alph. Picard, Paris; pour l'Angleterre, chez Luzac, Londres; pour l'Italie, chez Fed. Pustet, Rome. 6 fascicules par an, in-4 oblong de 180 p., richement illustrés; abonnement annel 18 fr.). Elle se recommande spécialement à ceux qui s'occupent de l'histoire des religions. Les rédacteurs en sont les missionnaires eux-mêmes : c'est dire toute l'exactitude des renseignements qu'on y puisera. Et le Directeur, le P. Schmidt, est un homme dont la haute portée scientifique est universellement connue en Allemagne et en Angleterre. Son témoignage fait autorité, même pour les rationalistes du récent Congrès d'Oxford. Les missionnaires écrivent chacun dans la langue de leur pays d'origine : en français, en anglais, en allemand (quelquefois aussi en italien ou en espagnol). Quelques articles cependant, bien que d'origine étrangère, sont donnés dans une version française : par exemple, la longue étude historico-critique du P. Schmidt sur *Les origines de l'idée de Dieu dans les systèmes modernes de l'histoire comparée des religions* (1908, t. I, p. 125-175, 336-368). — Du P. Schmidt, fasc. II de 1908, réserves graves sur *La Religion des peuples non civilisés*, de M. Bros. — Fasc. I, *Tradition et légende des Batutsi* (Afrique Orientale) *sur la création du monde*, du P. Loupias (des Pères Blancs), très curieux récit d'un Mututsi de famille royale, où l'on retrouve plusieurs des vérités que la foi nous enseigne sur la création, l'état d'innocence, la chute de l'homme, le Rédempteur : — « Je me demandais, nous dit le P. Loupias, si notre homme ne nous débitait pas à sa façon une leçon de catéchisme qu'il avait entendue quelque part. »

Etudes des Jésuites, 20 nov. et 5 déc. : *L'Histoire comparée des religions : comment elle se fait et se défait*, par Fr. Bouvier (écrit du Congrès international d'Oxford pour l'histoire des religions, 15-18 sept. 1908). — 20 nov.: *La morale scientifique et la morale de l'Evangile devant la sociologie*, par le Dr Grasset (conférence faite à Marseille le 24 oct., à la Société de Saint-Luc, Saint-Cosme et Saint-Damien).

Correspondant des 10 et 25 oct., 10 nov. 1908 : *Napoléon III et l'Impératrice Eugénie, De la déclaration de guerre (1870) à la mort du Prince Impérial*, par H. Welschinger : confirme respectueusement, mais douloureusement, le jugement déjà porté par M. de La Gorce : c'est que l'impératrice fut, du côté de la France, le principal artisan de la guerre : « Se fiant à des assertions qu'elle avait eu le tort de ne pas faire contrôler, elle témoignait une confiance illimitée dans les forces de la France et les jugeait supérieures à celles de la Prusse. » Il y a, dans le récit de M. Welschinger, des scènes poignantes, affreuses : le désespoir de l'impératrice à St-Cloud à la nouvelle de nos premiers désastres... — 10 nov. : *Quatre années d'action sociale : souvenirs de la fondation de l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers*, par A. de Mun.

Etudes franciscaines, août et nov., *Esthétique et composition de la musique sacrée*, par le P. Eusèbe Clop ; — *Le Volksverein*, par le P. Aimé.

Questions diplomatiques et coloniales, 16 oct., 1er et 16 nov. : série d'articles (ce que nous avons de mieux en français) sur les divers aspects de la crise des nations balkaniques, par MM. René Henry, A. Gauvain, H. Marchand, J. Dorobantz.

Revue Augustinienne, 15 nov. : *Origine de la fête de l'Immaculée-Conception en Occident*, par M. Jugie : fête attestée dans l'Eglise grecque au VIIe siècle, pénètre en Occident par une double voie, 1o par l'Italie méridionale, ce qui s'explique facilement (région semi-byzantine) : notre fête y est attestée dès le IXe siècle; — et 2o par l'Angleterre, où elle a été très probablement introduite par le moine grec Théodore de Tarse (né en 601), que le pape Vitalien fut amené à sacrer archevêque de Cantorbéry et primat d'Angleterre en 667; — ce qu'il y a de sûr, c'est que c'est d'Angleterre que notre fête s'est répandue sur le continent, en Normandie d'abord dans la première moitié du XIIe siècle, en France ensuite très rapidement,

puis en Italie, en Espagne et en Allemagne. (On peut trouver qu'elle a mis longtemps à passer d'Angleterre sur le continent : mais il faut se rappeler l'horreur des invasions danoises pendant tout le IXe et le Xe siècle, et l'isolement où l'Angleterre a vécu alors : c'est la conquête normande, en 1066, qui a rétabli les relations avec le continent, et tout d'abord avec la Normandie).

Même revue, 15 oct. et 15 nov. : *La réorganisation de la Curie romaine*, par J. Simier ; — 15 nov. : *La crise doctrinale du protestantisme français : du fidéisme à la libre-pensée*, par Ad. Dossat ; — *Le mouvement religieux en Angleterre :* le Congrès eucharistique de Londres (sur lequel on aura lu déjà *Correspondant*, 25 sept., *Etudes franciscaines* d'oct., *Revue Thomiste* d'oct.), et le Congrès pan-anglican qui s'est tenu à Londres du 15 au 24 juin, avec environ 7.000 adhérents et qui mérite plutôt le nom de *cosmopolite* que celui de « catholique » qu'il a voulu se donner, attendu que les fidèles qui en faisaient partie étaient accourus non pas seulement de toutes les parties du monde, mais de nombre de communions différentes qui ne purent s'entendre même sur des points aussi graves que le choix des « éléments eucharistiques » (laissé, en cas de nécessité, aux « autorités immédiates ») ou l'Extrême-Onction (« non admise comme rite de l'Eglise » et cependant non interdite) ou la question de la validité du mariage avec la sœur de l'épouse décédée. — Les anglicans avaient prié les Orientaux de reconnaître la validité des ordinations anglicanes : le patriarche grec schismatique de Jérusalem répondit (et les autres Eglises orientales partageaient son avis) que, malgré toute sa sympathie, il ne le pouvait ; et non seulement il refusa absolument de reconnaître la validité des ordinations anglicanes, mais il dit même considérer comme très dangereux d'admettre d'une façon générale la validité du Baptême anglican (ce qui se comprend : le Sacrement de Baptême serait-il le seul à être complètement à l'abri des variations des Eglises protestantes ?).

QUESTIONS
de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Je recherche en ce moment tous les *documents* émanés du Saint-Siège relativement à l'*école neutre*. Vous me rendriez service si vous vouliez bien m'indiquer toutes les références que vous jugerez utiles à cette recherche. Il s'agit de donner, maintenant que les principes sont posés, une direction pratique aux pères de famille. Il serait excellent de les tirer des instructions mêmes du Pape.

R. — Nous allons vous donner, par ordre de date, une liste qui comprend *tous* les documents pontificaux sur les écoles neutres que nous avons pu rencontrer après une recherche attentive. Notre liste est-elle complète ? Nous n'osons le dire ; du moins pouvons-nous affirmer qu'elle renferme ce qu'il y a de plus important.

I. *Lettre* Quum non sine *de Pie IX, du 14 juillet 1864, à l'archevêque de Fribourg.* — C'est de cette lettre qu'on a tiré les 47e et 48e propositions du *Syllabus*, qui sont la condamnation formelle de l'enseignement neutre. Pie IX y indique quelle est la doctrine de l'Eglise en matière d'instruction et d'éducation et principalement ce qui concerne l'enseignement donné dans les écoles populaires.

On trouve le texte latin et une traduction de ce document important dans le recueil des « *Actes Pontificaux* cités dans l'Encyclique et le *Syllabus* du 8 décembre 1864, » p. 458-467.

Toute la partie concernant les écoles neutres se trouve citée dans les *Instructiones practicæ pro confessariis* des Evêques belges, du 1er septembre 1879 [1].

II. *Instruction du Saint-Office du 24 novembre 1875 aux évêques des Etats-Unis du Nord de l'Amérique.* — Le P. Konings publia à Boston, en 1874, un livre intitulé : *De absolutione parentibus, qui prolem scholis publicis seu promiscuis instruendam tradunt, neganda necne, specimen.*

L'auteur y déclare que les écoles *ouvertement hostiles* à l'Eglise catholique que l'on rencontre dans certaines contrées de l'Amérique du Nord sont *essentiellement mauvaises* et que, sans aucun doute, les parents doivent, sous peine de péché, en écarter leurs enfants : la foi de ces jeunes intelligences y courrait un péril évident.

La seconde espèce comprend des écoles où, sous prétexte d'impartialité envers les divers cultes, on a banni tout enseignement religieux. Cette espèce d'écoles, dit le P. Konings, ne peut jamais obtenir l'approbation des catholiques : la 48e proposition du *Syllabus* en est une preuve irréfragable.

De plus, les circonstances des temps et des lieux rendent *ordinairement* ces écoles positivement nuisibles ; d'où, en général, on doit interdire aux parents d'y mettre leurs enfants. La S. C. de la Propagande, dans une lettre du 25 avril 1868, relève les causes de ces pernicieux résultats : ce sont la lecture quotidienne d'auteurs plus ou moins hostiles à la religion ; la fréquentation de compagnons sans mœurs et sans religion ; l'enseignement des maîtres infecté du venin de l'erreur ; enfin l'absence de cette atmosphère religieuse que le protestant Guizot déclarait nécessaire à l'instruction de la jeunesse [2].

De là découle que l'on ne pourra que très rarement tolérer ces écoles, et seulement quand une longue expérience en aura démontré l'innocuité.

Comme les écoles neutres ne paraissent pas essentiellement mauvaises en elles-mêmes, le

[1] *Nouvelle Revue théologique*, 1879, p. 547-548.

[2] L'Instruction du 25 avril 1868, donnée dans les *Collectanea P. F.*, t. II, n. 1329, concerne plutôt les écoles et les collèges, *scholas et collegia mixta ;* toutefois elle est à étudier pour la question des écoles neutres.

P. Konings pensait qu'il peut se trouver des circonstances où il serait licite pour les parents d'y envoyer leurs enfants. Voici ces circonstances :

Absence d'écoles catholiques où les parents puissent, sans un grave préjudice, mettre leurs enfants ;

Absence de péril prochain pour la foi ou les mœurs, ou du moins possibilité pour les parents de rendre ce péril éloigné ;

Absence enfin de scandale.

Les principes ci-dessus ne plurent pas à tout le monde. Plusieurs crurent y découvrir du laxisme et déférèrent officieusement l'ouvrage à la S. C. de l'Index par l'entremise de la Propagande. Celle-ci demanda l'avis des évêques des Etats-Unis, non pas précisément sur la brochure, mais sur la matière qui y est traitée, avis qui fut conforme à la brochure. C'est à la suite du rapport des évêques des Etats-Unis que la S. C. de l'Inquisition a donné l'Instruction du 30 juin 1875, approuvée par le Souverain Pontife le 24 novembre suivant [1].

III. *Lettre de Léon XIII au cardinal Dechamps, archevêque de Malines, 2 avril 1880.* — Le pape y loue la générosité des fidèles de la Belgique et le zèle des évêques pour l'ouverture des écoles catholiques, afin d'empêcher ou du moins d'atténuer les conséquences désastreuses de la nouvelle loi scolaire, *qui est complètement opposée aux principes et aux prescriptions de l'Eglise catholique* [2].

IV. *Encyclique de Léon XIII,* Nobilissima Gallorum gens, *du 8 février 1884.* — Ce document est connu.

V. *Lettre de la Propagande aux évêques du Canada, 14 mars 1884.* — Cette lettre, adressée par l'intermédiaire du cardinal Tachereau, archevêque de Québec, condamne les écoles neutres et loue les évêques du Canada du zèle qu'ils ont apporté à revendiquer leurs droits [3].

VI. *Lettre encyclique de Léon XIII aux évêques du Canada sur les écoles du Manitoba, 8 déc. 1897.* — Ce document ne présente pas un intérêt exclusivement local, comme on pourrait le croire de prime abord : il précise nettement et à nouveau les principes traditionnels et immuables de l'Eglise relativement à l'enseignement public, et, à ce point de vue, il est certainement, comme le dit le pape lui-même, d'une haute importance et d'un grand poids, *permagni momenti et ponderis* [4].

VII. Vous trouverez encore à prendre dans les lettres suivantes de Léon XIII :

22 août 1886, Encyclique *Quod multum* aux évêques de Hongrie ;

22 déc. 1887, Encyclique *Officio sanctissimo* aux évêques de Bavière ;

[1] *Collectanea P. F.*, t. II, p. 94, n. 1449. — *Nouvelle Revue théologique*, 1878, p. 13-24. — *Collectanea Missionum*, p. 713, n. 1339.

[2] *Nouvelle Revue théologique*, 1880, p. 165.

[3] *Analecta*, 1895, p. 330. — *Collectanea P. F.*, n. 1890, t. II, p. 319. Le premier paragraphe, qui contient l'exposé de la question, est omis dans les *Collectanea*.

[4] *Analecta*, 1898, p. 4. — *Nouvelle Revue théologique*, 1898, p. 64.

31 mai 1893, Lettre *Clara sæpenumero* au cardinal Gibbons sur la question scolaire aux Etats Unis ;

19 mars 1894, Encyclique *Caritatis* aux évêques de Pologne ;

1er mai 1894, Lettre *Ante vestrum* au cardinal de Prague sur la neutralité scolaire ;

14 avril 1895, Lettre apostolique *Amantissimæ voluntatis* au peuple anglais.

VIII. Là se termine la liste des documents *pontificaux* sur les écoles neutres et nous pourrions nous en tenir là ; néanmoins nous préférons mentionner encore deux autres documents publics de la plus haute autorité après les documents pontificaux : ce sont les *Instructions des Evêques belges* sur la question des écoles neutres.

1º *Instructiones practicæ pro confessariis,* 1er septembre 1879.— Ces instructions commencent par une partie doctrinale où l'on expose l'enseignement du Saint-Siège et des évêques d'Amérique, de Hollande, d'Irlande, etc., sur les écoles neutres ; de là des conclusions pratiques pour les maîtres, les parents et les curés [1].

2º *Instructiones practicæ pro confessariis,* 14 juin 1880. — Sans apporter de modifications essentielles aux instructions de l'année précédente, les évêques belges, guidés par l'expérience, ont cru devoir préciser davantage certains points et étendre les pouvoirs des curés et des confesseurs [2].

Q. — 1º Je vous serais reconnaissant de donner la traduction française de la prière en l'honneur de Notre-Dame des Sept-Douleurs, enrichie de 200 jours d'indulgences, dont vous avez publié le texte latin à la page 374 de l'*Ami* 1906.

2º Quelles sont les indulgences accordées à l'exercice des 7 stations de Notre-Dame des Douleurs ?

Faut-il, comme pour le chemin de la croix, changer de place à chaque station ?

Comment le faire en public, quand il y a une nombreuse assistance ?

3º L'indulgence de 200 ans accordée à la récitation du chapelet de N.-D. des Douleurs, après une confession contrite, se gagne-t-elle seulement le jour de la confession, et une seule fois, ou bien plusieurs jours et plusieurs fois, et pendant combien de temps et combien de fois ?

R. — Ad I. Voici une traduction :

O Vierge et Mère très sainte, dont l'âme a été percée d'un glaive de douleur durant la Passion de votre divin Fils, et qui avez éprouvé une joie inaltérable au moment de sa résurrection glorieuse et triomphante, obtenez-nous, nous vous en supplions, de compatir aux douleurs de l'Eglise et de son Chef, de manière à mériter et à partager aussi les consolations qui leur sont réservées dans la charité et la paix du même Jésus-Christ Notre-Seigneur. — Ainsi soit-il.

Ad II. La *Raccoltà*, dans son nº 176, parle de la *Via Matris Dolorosæ.*

1º *Conditions matérielles de la* Via Matris Dolorosæ. — *a)* Il faut des stations canoniquement érigées dans une église ou un oratoire public.

b) C'est au Prieur général des Servites, ou à ses

[1] *Nouvelle Revue théologique*, 1879, p. 546-558.

[2] *Nouvelle Revue théologique*, 1880, p. 284-289.

vicaires, à bénir les stations de la *Via Matris Dolorosæ;* ils peuvent cependant, en vertu d'une concession de Léon XIII du 8 mai 1884, déléguer leurs pouvoirs à des prêtres étrangers.

2° *Manière de faire l'exercice. — a)* Il faut aller d'une station à une autre, *passando da una stazione all' altra ;*

b) Il faut une méditation sur les douleurs de la Sainte Vierge ou quelque prière en l'honneur de N.-D. des Sept-Douleurs, *meditando i Dolori di Maria Ssma ovvero recitando qualche preghiera in honore della Vergine Addolorata.*

Il n'est pas question d'exercices *publics.*

3° *Les indulgences de la* Via Matris Dolorosæ. — *a)* Sept ans et sept quarantaines une fois par jour, *una voltà al giorno ;*

b) Une indulgence plénière au jour à son choix à celui qui a fait sept visites en sept jours différents. Conditions : confession, communion, prière aux intentions du Souverain Pontife.

Ad III. La *Raccoltà*, n° 170, parle en ces termes de l'indulgence de deux cents ans : « Indulgenza di duecento anni a coloro che fatto l'esame di coscientia e confessati, reciteranno la detta corona, e pregheranno secondo l'intenzione del Sommo Pontefice. » Beringer traduit : « *200 ans* pour ceux qui le diront après l'examen de leur conscience et la confession et qui prieront aux intentions ordinaires du Souverain Pontife [1]. »

Comme il n'y a aucune réserve, c'est à chaque confession que l'on peut gagner l'indulgence de deux cents ans du chapelet des Sept-Douleurs.

Q. — Voudriez-vous, à propos de l'absolution des hérétiques, concilier votre doctrine de 1908, page 1062, avec celle de 1907, p. 127?

R. — A la page 1062 de 1908, nous parlons de l'exercice des pouvoirs reçus du Saint-Siège pour l'absolution des hérétiques; tandis qu'à la page 127 de 1907, nous parlons de l'absolution donnée par un confesseur qui n'a que des pouvoirs ordinaires. De là les différences qui vous étonnent.

Q. — Dans le n° du 5 nov. 1908, p. 1038, vous parlez de la soumission que les religieux à vœux simples doivent aux Statuts diocésains. Je me permettrai de faire observer qu'un grand nombre de Congrégations à vœux simples jouissent du privilège de l'exemption, et doivent, de ce chef, être assimilées aux Réguliers. La Constitution *Conditæ a Christo* concerne les Congrégations à vœux simples *non exemptes.*

Relativement à la prohibition dont il est question dans le passage sus-indiqué, quelle est, au juste, la situation des religieux à vœux simples, mais *jouissant du privilège de l'exemption ?*

R. — La constitution *Conditæ a Christo* distingue entre les communautés à vœux simples approuvées par le *Saint-Siège* et celles approuvées par les *évêques.*

1° Les membres des communautés à vœux simples approuvées par Rome sont soumis à l'évêque pour ce qui regarde le for *interne.* Au for *externe,* ils ne lui sont soumis que pour les censures, les cas réservés, la dispense des vœux qui ne sont pas réservés au Souverain Pontife, la prescription des prières publiques, les dispenses et autres concessions que les évêques peuvent accorder à leurs diocésains.

Y a-t-il des communautés de ce genre qui ont des exemptions plus nombreuses, dans le genre des Réguliers? Nous l'ignorons ; en tout cas, ce sont des exceptions basées sur des privilèges particuliers, dont nous n'avons pas à tenir compte.

2° Les communautés à vœux simples qui n'ont pas été approuvées par Rome sont purement diocésaines et par conséquent sous la direction de l'évêque, sans aucune exemption : voilà la règle générale.

Y a-t-il des communautés purement diocésaines et non approuvées par le Saint-Siège qui jouissent de l'exemption ? Nous l'ignorons; et encore ne serait-ce qu'un privilège particulier dont nous n'avons pas à tenir compte.

Q. — Un doyen peut-il, de sa seule autorité, imposer gratuitement à un vicaire de la paroisse la desserte d'une paroisse vacante ou le remplacement d'un curé en vacance ou malade, dans son canton ?

R. — D'après le droit naturel et le droit canonique, tout travail *en dehors des fonctions propres* mérite une récompense proportionnée.

Qui doit profiter de la récompense ? C'est naturellement celui qui a fait la besogne. Quand on s'aide entre *curés,* c'est généralement à titre de retour, et les services sont ainsi gratuits des deux côtés. Quand un *vicaire* fait un service qui ne rentre pas dans le cadre des fonctions pour lesquelles il a été nommé, il peut, s'il le veut, le faire gratuitement pour faire plaisir au bénéficiaire, mais il n'y est pas tenu, et son doyen n'a pas d'autorité pour l'y forcer. En cas d'ordre dans ce sens, le vicaire peut déférer l'affaire à l'évêque.

Q. — Comment interpréter la formule *de consensu Ordinarii loci* que l'on trouve dans la concession de certains pouvoirs obtenus de Rome ?

R. — C'est l'Instruction du 14 juin 1901 qui règle l'exercice de ces pouvoirs. Il y est dit : « Ad eam facultatem *licite* exercendam requiritur consensus Ordinarii *loci in quo quis ea uti velit* [1]... » Beringer traduit : « Pour que l'exercice de ce pouvoir soit licite, il faut le consentement de l'Ordinaire du lieu *où l'on veut faire usage de ce pouvoir* [2]. »

Dans le texte latin et la traduction française, le sens littéral exige une autorisation pour *chaque* diocèse où l'on veut faire usage de ses pouvoirs.

[1] Beringer, *Les Indulgences,* t. I, p. 508.

[1] *Ami,* 1901, p. 768.
[2] Beringer, *Les Indulgences,* t. I, p. 461.

CONGRÉGATIONS ROMAINES

S. C. du Concile

9 novembre 1908.

BELLOVACEN. [1]

Les chanoines de seconde érection ont le droit de prendre part à l'élection du Vicaire capitulaire, le siège venant à vaquer.

Rme Dne uti frater,

Ad litteras quibus A. T. postulabat num deinceps canonici novæ erectionis istius cathedralis, attento quod nulla amplius relatio cum Gubernio habeatur, manere debeant exclusi ab electione Vicarii Capitularis sede episcopali vacante, S. hæc C. respondendum censuit : *Negative.*

Hæc tibi referre debeo Meque obsequenti animo profiteor

A. T. Rmæ,
Romæ, 9 novembris 1908,
Uti Frater.

C. Card. GENNARI, *Præf.*
B. POMPILI, *Secretarius.*

Bellovacen. Rmo Episcopo.

REMARQUES

I. Le droit de prendre part à l'élection du Vicaire capitulaire le siège vacant, est reconnu aux chanoines prébendés de Beauvais. Le motif invoqué, c'est la disparition de l'opposition du Gouvernement. — Ainsi se trouve confirmé notre enseignement de 1906, p. 324 : « Les chanoines prébendés, disions-nous alors, peuvent, et même doivent être admis à toutes les prérogatives des chanoines titulaires, en particulier à la *nomination du Vicaire capitulaire*. De fait, ils n'avaient été écartés que pour ne pas créer des embarras de la part de l'administration civile. Cette crainte ayant disparu, avec elle doit disparaître la réserve. »

II. Il s'agit, ici, d'une *décision de principe*, et non d'un *indult* accordé aux chanoines de Beauvais. Elle trouve donc son application dans tous les chapitres de France qui sont dans la même situation. Les chanoines prébendés peuvent demander dès maintenant la reconnaissance de leur droit pour en jouir au moment voulu.

L' « AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus bibliographiques

Le Théâtre nouveau, par R. Doumic. — In-12 de VII-366 p., 3 f. 50. — Paris, Perrin.

Un Divorce, *pièce en trois actes*, par Paul Bourget et André Cury. — In-12 de XXIV-206 p., 3 f. 50. — Paris, Plon.

[1] Beauvais. — Nous empruntons le texte de cette réponse à l'*Ordo* de Beauvais pour 1909.

Bon an, Mal an, par Henri Lavedan. — In-12 de 420 p., 3 f. 50. — Paris, Perrin.

Le Maître de la Terre, par Robert-Hugh Benson. Trad. de l'anglais par T. de Wyzewa. — In-12 de 420 p., 3 f. 50. — Paris, Perrin.

Aux Etats-Unis. *Les Champs. Les Affaires. Les Idées*, par G. d'Avenel. — In-18 jésus de 255 p., 3 f. 50. — Paris, Colin.

I. — Les études que M. Doumic recueille dans son *Théâtre nouveau* représentent dix années, — les dix dernières, — de notre production dramatique.

On a donc ici tout d'abord un chapitre excellent de l'histoire de notre littérature dramatique ; mais on y trouvera incomparablement mieux encore : un chapitre de l'histoire des idées morales de la France du vingtième siècle.

Car, au théâtre, d'autres (la plupart des professionnels de la critique dramatique) s'attachent surtout aux qualités techniques et aux réussites de métier, invention des situations, agencement de l'intrigue, habileté du dialogue, mécanique de l'action.

M. Doumic, non. Sans doute il ne néglige pas ce point de vue, qui ne saurait être négligé ; mais ce qui l'intéresse surtout, ce sont les idées que le dramaturge a voulu mettre en jeu, c'est la morale qui se dégage de sa pièce.

Sur ces idées et sur cette morale, il a une opinion, et ce n'est pas à nos lecteurs qu'il est besoin de rappeler que cette opinion est saine. Il a une opinion, ce que la plupart des critiques d'aujourd'hui se soucient assez peu d'avoir. Et l'opinion qu'il a, il ose l'exprimer, ce qui est plus rare encore.

Lui-même il définit la critique « une force mise au service de l'art contre toutes les sollicitations qui l'invitent à s'abaisser. » Et il déplore que, « prise entre les exigences croissantes de la camaraderie et l'envahissement progressif de la réclame, » la critique soit en train de disparaître. Grâce à lui tout au moins, la tradition n'est pas près de s'en perdre.

On prendra donc ici une très heureuse et très agréable orientation à travers les idées morales — ou immorales (moins immorales en tous cas qu'il y a trente ou cinquante ans) — qui sont mises en scène sur nos théâtres (du moins sur les théâtres qui comptent en littérature : car on ne s'attend pas que la littérature, non plus que la morale, ait rien à voir avec les théâtres de la Butte, par exemple).

Principaux auteurs étudiés : MM. Paul Hervieu, Henri Lavedan, Jules Lemaître, François de Curel, Eugène Brieux, Octave Mirbeau, Emile Fabre, Abel Hermant, Maurice Donnay, Lucien Descaves, Alfred Capus, Pierre Wolff, Edmond Rostand, Léon Gandillot, Jean Richepin, Catulle Mendès, Bernstein, Bataille, etc.

II. — Si M. Doumic eût publié son volume quelques mois plus tard, il y eût fait une place d'honneur à M. Paul Bourget, dont *Un Divorce* a été un des plus authentiques succès de la dernière saison.

La pièce traite le même sujet que le roman publié par l'auteur sous le même titre en 1904 (voir *Ami* 1904, p. 829). Et elle repose, comme le roman, sur ce dilemme : Ou le mariage traditionnel indissoluble, ou l'union libre ; il n'y a pas de milieu logique : si l'on ne veut pas du premier, on est acculé à la seconde.

C'est ainsi que l'a entendu aussi le public, puisque, au cours des cent dix-sept représentations qu'a eues la pièce, on a vu une première catégorie de spectateurs applaudir régulièrement et avec frénésie les phrases de Lucien (au IIe acte) proclamant le droit à l'union libre, — et une seconde catégorie applaudir avec la même régularité et la même frénésie les phrases de Gabrielle : « Nous ne sommes pas mariés... Je ne pouvais pas être ta femme, puisque j'étais celle d'un autre devant Dieu..., » — tandis que, en revanche, les paroles de

Darras affirmant les droits du Code et défendant le mariage purement civil tombaient dans un silence bien significatif : — « Très petite preuve, dit M. P. Bourget, mais comme palpable et concrète, du dilemme auquel la société française est acculée : ou plus de mariage du tout, ou le mariage religieux et indissoluble. »

III. — Un des meilleurs chapitres du livre de M. Doumic est consacré au *Duel*, de M. Henri Lavedan ; et cette pièce du *Duel* a été, de la part de M. Lavedan, un symptôme accueilli avec une joie d'autant plus vive qu'on s'y attendait moins (voir *Ami* 1906, p. 160). M. Doumic relève la haute portée morale, et non pas seulement morale, mais chrétienne, de l'œuvre de M. Lavedan, puisque ce sont les deux conceptions (païenne et chrétienne) de la vie qui y sont opposées et que la supériorité, l'unicité de la conception chrétienne y éclate en un admirable relief.

Le nouveau livre de M. Lavedan n'a pas autant de portée. On le lira cependant avec bonheur. C'est le recueil, au jour le jour, des billets qu'il a donnés chaque semaine à l'*Illustration*, au cours de l'année 1907. Pas de préface ; pas de table des matières ; pas de titres ; la date seulement où parut chaque article. Il nous dit son mot des événements du jour : morts illustres, grèves, vernissages, bals de bêtes, etc., etc. Il se défendrait de moraliser ; mais il le fait tout de même, et il ne saurait faire autre chose. Il y met tant d'aisance, de légèreté, que l'intention moralisante est à peine perceptible ; et s'il sent qu'elle va montrer trop les griffes, vite il fait avancer sur la scène un interlocuteur qu'il appelle « le Grincheux » et qui va dire leur fait aux dames costumées en bêtes et aux autres... Quand il laisse parler sans respect humain ce qu'il y a de nobles sentiments au fond de son cœur, il s'élève à une grande éloquence : témoin les pages où il nous dit le repentir de Mme de Montespan (à propos du drame de Sardou) :

« Mme de Montespan est rachetée. Elle avait péché pendant treize ans, elle se repentit pendant vingt-sept, et cette seconde moitié, qui n'est pas celle de « son règne, » la montre plus radieuse et plus grande qu'aux jours de coupable gloire. Son apothéose est dans l'expiation... La voilà qui, prise de la sainte folie des repentirs jamais satisfaits, se livre au jeûne, aux mortifications de l'esprit, du cœur et de la chair. Elle s'humilie aux bras de Louise de La Vallière qu'elle avait chassée et qu'elle retrouve, non sans une brûlante douceur, sous la bure de Louise de la Miséricorde, au couvent des Carmélites de la rue du Faubourg-St-Jacques. C'est la même, la rivale d'autrefois dont elle souhaitait et manigançait la mort sur un cœur de pigeon percé d'aiguilles. Oh ! les entretiens, les regards, les soupirs de ces deux femmes broyées, pétries par toutes les passions, tombées toutes deux des bras du même roi et dont les âmes exténuées en Dieu s'épanchent derrière une grille ! Qui nous les rapportera ? Et qui nous dira leur silence ? Il me semble que, des yeux éteints à l'amour, je vois couler sur les joues flétries les mêmes larmes, le dernier philtre, la liqueur amère, mais qu'on boit celle-là sans danger, le sublime poison qui guérit et qui lave. »

IV. — *Le Maître de la Terre* est un roman. L'auteur est catholique, le plus grand des romanciers catholiques d'Angleterre. Toutefois, comme il annonce dès la première page qu'il se propose d'illustrer la crise religieuse qui suivant toute vraisemblance se produira dans un siècle ou même plus tôt, on se prend tout de suite à craindre une réédition de ces romans à idées pseudo-catholiques qui ont fait une fortune assez fâcheuse ces dernières années.

Grâce à Dieu, il n'en est rien. Il y a aussi peu d'idées que possible dans ce roman. C'est un roman surtout d'aventures, et tout à fait extraordinaires. Nous sommes au milieu du xx^e siècle. Le progrès a marché à pas de géants. Le monde n'est plus reconnaissable. Figurez-vous que la Chambre des Lords a été supprimée ! Après cela, on peut tirer l'échelle, et il n'y a plus rien, il ne peut plus rien y avoir qui cause à un Anglais la moindre surprise. Plus de chemins de fer : on ne voyage plus qu'en trains-aéroplanes. Plus de maisons à vingt-cinq étages, plus d'étages du tout : les étages, au lieu d'aller en haut, vont désormais en bas, dans les entrailles de la terre : les hommes ont trouvé le secret de produire la lumière solaire, et la lumière solaire des hommes éclaire à cent mètres de profondeur tout aussi bien que le peut faire à cent mètres de hauteur la lumière du soleil de Dieu. Plus de guerres : il n'y a plus que deux empires : l'empire confédéré d'Occident, et l'empire confédéré d'Orient. Il est vrai que des questions restent pendantes encore entre l'un et l'autre, et l'on redoute un éclat. Mais voici le héros du livre, Felsenburgh, qui arrive à Londres et arrange tout. Hosanna ! Felsenburgh est un dieu !

D'où vient-il, ce Felsenburgh ? Nul ne le sait. Il est l'éloquence, il est l'audace, il est la souplesse, il est le génie, il est la synthèse de tous les génies... Nul ne sait qui il est, mais tout Londres se rue à ses pieds. On l'élit président de l'Europe.

Il est l'Antechrist.

En face du Catholicisme, il installe l'Humanitarisme. Dans la paix universelle, les hommes jouissent de tous les avantages d'une civilisation à laquelle plus rien ne manque. Partout règnent l'ordre et la fraternité. Dans cette société, en dépit du péché originel, tout est parfait. C'est le triomphe de l'Humanitarisme, qui remplace Dieu par l'Humanité déifiée.

Seule l'Eglise, qui n'est pas morte, reste comme une ombre dans ce brillant tableau, comme un trouble-fête au milieu de cette félicité. Mais combien elle est peu dangereuse ! Elle se confine tellement dans le surnaturel qu'il ne lui reste plus aucun souci de ce qui est humain. Le Pape *Angélique* s'absorbe dans la pompe de splendides cérémonies, pendant que les apostasies pleuvent de toutes parts et que les rares catholiques demeurés fidèles ne savent que subir le martyre.

Tout à coup l'on apprend qu'un groupe de pseudo-catholiques ont décidé de faire sauter Westminster.

...Cinquante aériens aussitôt fondent de Londres sur Rome. Rome saute, et tous les cardinaux, groupés alors autour du Pape, sautent avec Rome et le Pape.

Tous ? Non. Trois manquaient. Ils se retrouvent à Nazareth, élisent l'un d'eux pape, un Anglais... Mais un traître le dénonce à Felsenburgh, qui s'avance sur Nazareth avec une flottille aérienne... Le voici qui approche, au moment où l'acclamation suprême des fidèles adore l'Hostie Sainte... Un prodigieux éclat de tonnerre secoue la terre, qui remue sur elle-même avant le définitif anéantissement.

« Et puis, ce monde passa, et toute sa gloire se changea en néant... »

La catastrophe finale engloutit dans le même abîme les derniers catholiques et les adorateurs de l'Humanitarisme triomphant.

Ce dénouement est sombre, terrifiant ; mais il est incomplet. On voudrait y voir, ne fût-ce qu'au dernier moment, le Seigneur Jésus venant au secours de son Eglise, tuant l'Impie du souffle de sa bouche, le détruisant par l'éclat de son avènement, sauvant et glorifiant ses élus dans les splendeurs de son règne éternel ! Ce triomphe final de l'Eglise corrigerait, au moins en partie, l'impression déprimante à l'excès qui se dégage de l'ensemble du *Maître de la Terre*.

V. — Sur les Etats-Unis, beaucoup de gens nous ont donné des manières de romans, pour ou contre. M. le vicomte d'Avenel, qui vient de faire une tournée de conférences au pays des dollars, de l'Atlantique au Pacifique, se propose de nous dire, sur le ton de modestie et avec le souci du détail exact qu'on lui connaît, ce qu'il a vu.

Il a vu d'abord les champs : c'est avec son agriculture que l'Amérique fait vivre son industrie : tableau de la

nouvelle agriculture intensive et des innovations par lesquelles le sol cultivé (dont la valeur moyenne vient de hausser d'un tiers) produit annuellement 32 milliards de francs de richesses.

Il a vu le monde des Affaires : difficultés actuelles, destinée future des rois de l'acier et du pétrole et autres « princes de matières premières ; » légendes qui ont cours en Europe sur les *Trusts ;* — explication de ce phénomène, paradoxal en apparence : l'élévation des salaires engendrant le bon marché de la main-d'œuvre.

Il fait enfin, dans les 70 pages finales, la revue des idées : idées sur le mariage, idées sur la noblesse du travail, idées sur l'absence de classes sociales et la ploutophobie naissante, idées sur le régime scolaire et la culture intellectuelle d'Amérique, idées sur le goût ou l'absence de goût américain, idées sur la liberté religieuse... M. d'Avenel ici quitte la réalité pour la conjecture, et rêve d'un « pape, non point immobile au Vatican, mais arpentant le monde, comme un apôtre, et le révolutionnant à nouveau d'un souffle inspiré. »

L'Eglise naissante et le Catholicisme, par Pierre Batiffol. — In-12 de xiv-502 p., 4 f. — Paris, Gabalda.

L'Avenir du Christianisme. Ire Partie : **Le Passé chrétien,** par Albert Dufourcq, prof. à l'Université de Bordeaux. — Trois vol. in-12 de xxvi-330, 278 et 246 p., à 3 f. 50 l'un, *franco* 4 f. — Paris, Bloud.

I. — D'autres partent du fait de l'Eglise considérée à l'heure présente, dans son existence après vingt siècles, dans la perpétuité de ses luttes et de ses victoires, dans sa sainteté, dans sa fécondité inépuisable ; et ils en concluent son origine divine. C'est là un point de vue que le Concile du Vatican a expressément recommandé aux apologistes.

Mgr Batiffol prend le fait de l'Eglise à l'origine, — c'est-à-dire, non point au moment même où elle a été instituée par le Sauveur, — mais une trentaine d'années après, alors qu'elle a déjà commencé à se répandre à travers le monde.

Et il montre, — à l'encontre des protestants et des rationalistes allemands, vulgarisés chez nous par Aug. Sabatier *(Les religions d'autorité et la religion de l'esprit)* et M. Loisy, — il montre que c'est une tentative anti-historique que d'imaginer une opposition entre christianisme et catholicisme, entre Evangile et Eglise ; que ce sont là des termes qui se recouvrent et qui se sont recouverts dès l'origine : dès qu'il y a eu des chrétiens, ces chrétiens nous apparaissent catholiques ; dès que des groupements de chrétiens nous apparaissent dans l'histoire, ces groupements sont des Eglises, ils sont l'Eglise.

Cette Eglise n'est pas un développement du judaïsme, une extension du judaïsme ; le judaïsme n'est pas une ébauche de l'Eglise, comme le disent des protestants (W. Bousset) qui n'ont à la bouche que le mot d' « Eglise juive » alors qu'ils se refusent à trouver les éléments d'une Eglise dans les premières communautés chrétiennes. Le judaïsme n'est pas une Eglise : il est un peuple et une Loi ; on entre dans ce peuple par la circoncision, qui implique soumission à la Loi : c'est le cas des « prosélytes de la justice », qui en se faisant circoncire répudient du même coup les mœurs romaines, ne connaissent plus d'autres lois que celles des Juifs, haïssent tout ce qui n'est pas juif. Quant aux autres prosélytes, aux prosélytes au sens large, ils ont beau être pieux et pratiquer les préceptes moraux de la Loi : ils n'en restent pas moins, pour les Juifs, des étrangers, des impurs ; ils ne sont pas Juifs ; ils ne forment, aux yeux du judaïsme, qu'une clientèle dispersée et sans lien. — Et le pouvoir civil n'a pas été long à percevoir la différence entre juifs et chrétiens, puisque Néron, en 64, décrète la persécution contre les chrétiens, *genus hominum superstitionis novœ ac maleficœ,* dit Suétone, tandis que le judaïsme continue à rester sous la protection de la loi romaine, à titre de *religio licita.*

Cette Eglise du début n'a pas été non plus, comme le veulent les protestants, un simple mouvement « spirituel » analogue à ce que sera un jour le Montanisme, — simple expansion d'enthousiasme, de charismes, de foi confuse, « réveil » ou « revival » comme on en constate en pays protestants, mouvement sans loi intérieure, où tout ce qui peu à peu est devenu canon ou hiérarchie, symbole de foi ou sacrement, confédération et primauté, ne devrait être envisagé que comme un signe d'appauvrissement progressif de l'Esprit, symptôme de dogmatisme, de ritualisme, de gouvernement, de sécularisation ! Il faut bien que les protestants imaginent cette caricature du christianisme primitif, pour s'en faire un ancêtre ! — Certes, il y a eu dans les premières communautés chrétiennes une exceptionnelle effusion de charismes : mais ces manifestations charismatiques ont été dès la première heure subordonnées à l'autorité, à la foi reçue (subordonnées aussi, ajoute saint Paul, à l'édification commune). Le droit à l'hérésie n'existait pas plus pour le chrétien des Eglises de saint Paul qu'il n'existe pour le catholique du xxe siècle. L'hérétique était séparé : anathème ! On croyait et on pratiquait conformément à ce qu'on avait reçu : ce qui était nouveau et non conforme ne pouvait être qu'étranger et « tradition des hommes ». Or, il y avait une Tradition de Dieu.

Cette Eglise du début n'est pas non plus uniquement la religion de la charité. Certes, le spectacle de la charité qui unissait entre elles toutes les Eglises d'un bout du monde romain à l'autre et par delà les frontières romaines, a été aux yeux des païens la marque extérieure la plus éclatante de la nouvelle religion. C'est un monde nouveau, un monde inimaginable qui se révélait à eux ; et je ne sache pas que la beauté du christianisme ait jamais arraché à un apologiste un cri plus éloquent que le mot connu : « Voyez comme ils s'aiment ! » — Oui ; mais cette charité n'est pas une cause, elle est un effet, un effet de la foi commune et de la vie commune dans une Eglise organisée. Ce n'est pas la pratique de la charité qui a déterminé la cristallisation de chrétiens soi-disant amorphes et « spirituels » en Eglises organisées : la charité au contraire ne s'est développée que dans des Eglises organisées, en vertu d'une foi commune, sous l'impulsion et le contrôle de l'autorité qui présidait à ces Eglises.

Il ne faut pas non plus chercher à l'Eglise naissante des modèles dans les *collegia* païens et faire de chaque communauté chrétienne une association constituée sur le type collégial. C'est là une hypothèse qui un temps a pu paraître séduisante, mais qui a vu ensuite son prestige s'évanouir à mesure qu'on a examiné de plus près les choses et qu'on a constaté que le christianisme était, non pas une religion de collèges, mais une religion de cités. Dès la première génération, et quelque énorme que soit la population de la ville (Antioche ou Rome par exemple), une loi constante, que l'on trouve partout appliquée, c'est qu'il n'y a qu'une église par cité, et pareillement qu'aucune église n'est isolée des autres : à cette conception ecclésiastique vous ne trouverez rien d'analogue, ni dans les *collegia* païens, autonomes tous, ni non plus dans les synagogues, distinctes toujours les unes des autres (comme étaient les synagogues de Rome).

Un de ceux qui ont contribué à vulgariser cette assimilation des communautés chrétiennes aux *collegia,* c'est M. de Rossi lui-même, qui, se plaçant à un point de vue juridique, pensa expliquer par là la propriété ecclésiastique du IIIe siècle. Mais, d'abord, au début de l'Empire et durant les deux premiers siècles, la législation des *collegia* était d'une extrême rigueur, puisqu'elle considérait la formation d'un *collegium illicitum* comme un crime et qu'un collège, pour être *licitum,* avait besoin de l'autorisation souveraine de l'em-

pereur ou du Sénat : vit-on jamais communauté chrétienne solliciter pareille autorisation ? et comment y aurait-elle même songé, puisque le christianisme était exclu de toute possibilité légale de former un collège par le fait seul qu'il était prohibé comme *religio illicita ?* — De plus, même au IIIe siècle, même après la législation mitigée d'Alexandre Sévère sur les *collegia funeraticia* des petites gens, comment le christianisme, qui était une religion et qui était connu et proscrit comme tel, comment se serait-il dissimulé sous la fiction de petits collèges funéraires ? Qui aurait-il espéré tromper ? Comment le culte chrétien, avec ses réunions du dimanche et souvent de la semaine, aurait-il été couvert par une législation qui ne permettait aux collèges de se réunir qu'une fois le mois ? Comment le chrétien, qui était reçu à la communion dans toutes les églises, aurait-il été en règle avec une législation qui interdisait d'appartenir à plus d'un collège ?

Le christianisme, dès l'origine, a été une religion, et il était de l'essence de cette religion d'être un lien social entre ses membres, de les constituer en association organisée et hiérarchisée, en « Eglise », en « corpus » comme dira Tertullien dans son *Apologétique* à l'adresse du pouvoir civil, *corpus* étant le terme juridique pour désigner une association : *Corpus sumus de conscientia religionis, et disciplinæ unitate, et spei fœdere.*

C'est là « la divine originalité du christianisme », dit Mgr Batiffol : — « Pareil *corpus* n'avait à sa naissance aucune existence légale ; quand la loi s'occupa de lui, ce fut pour le proscrire comme un crime capital ; loin de se dissoudre, il résista, et rien n'y fit. C'est le phénomène catholique, cela, et nous avons à en dégager le vrai principe. »

Ce principe, c'est une foi, proposée et sauvegardée par une autorité : — une foi, c'est-à-dire non une « sagesse » à la façon des σοφίαι grecques ni à la façon du prosélytisme d'ordre purement rationnel et naturel que le Judaïsme exerçait parmi les Grecs, — mais une catéchèse qui se propose en articles de foi révélés de Dieu, — et cette catéchèse, exercice d'une autorité de droit divin, dont les premiers titulaires ont été les apôtres, institués par le Christ en personne, et institués non point comme un simple charisme, encore moins à la façon de ces ἀπόστολοι juifs qu'on nous jette à la face et qui n'ont été lâchés à travers le monde juif qu'après la destruction du Temple de Jérusalem, et qui n'ont jamais été autre chose que des messagers porteurs de diatribes antichrétiennes et sans mission enseignante : non, l'apostolat est une création originale du Christ, qui a entendu faire de ses apôtres le principe unique de l'unité et de l'autorité dans son Eglise : quand les chrétiens de Corinthe auraient dix mille pédagogues dans le Christ, ils n'ont qu'un Apôtre qui les a engendrés par Jésus-Christ dans l'Evangile : « Si quelqu'un se plaît à contester, nous n'avons pas cette habitude, non plus que les églises de Dieu. »

Les premiers chrétiens n'ont pas conçu d'église fondée autrement que sur l'autorité apostolique (voir, par exemple, dans la *Didachè* tout aussi bien que dans les Epitres pastorales, les précautions prises et recommandées contre les missionnaires itinérants, contre « ceux qui viennent ») ; et, après les Apôtres, cette autorité passe à l'épiscopat, de même que la primauté de Pierre dans le collège apostolique passe à ses successeurs les évêques de Rome.

C'est de cette autorité épiscopale et de cette primauté romaine que Mgr Batiffol suit l'histoire dans les trois premiers siècles, — depuis la Ire Epître de saint Clément pape (antérieure certainement à la mort de Domitien, qui survint en l'an 96), si claire dans l'affirmation de cette autorité et de cette primauté, que le protestant Sohm y voit le manifeste du droit ecclésiastique, de ce fameux *Kirchenrecht* qui est à ses yeux l'armature du catholicisme, « l'accident, dit-il, le plus considérable de toute l'évolution de l'Eglise » (un *accident* qui aurait créé de toutes pièces, au bénéfice de la hiérarchie, un droit divin que personne n'aurait soupçonné auparavant et qui ainsi, sans coup férir, se serait fait agréer de tous dans une Eglise jusque-là soi-disant chaotique et abandonnée à la puissanee de l'Amour et de l'Esprit !), — depuis, dis-je, la *Ia Clementis* et à travers les enthousiastes Epitres de saint Ignace (p. 167-170, une excellente discussion du sens de son fameux προκαθημένη τῆς ἀγάπης), jusqu'à saint Polycarpe et saint Irénée, Clément d'Alexandrie, Tertullien dont les variations postérieures ne font qu'accentuer et mettre en plus éclatante lumière le caractère catholique de ses premiers écrits chrétiens, Origène, saint Cyprien enfin et la controverse baptismale.

On étudiera ces pages, qui ne sont pas toujours d'une lecture très courante (Mgr Batiffol sacrifie peu aux Grâces), mais qui sont absolument au courant de tout et ne laissent rien ignorer des multiples positions et transpositions et suppositions de la critique moderne. — Et ce n'est pas sans une religieuse et « catholique » émotion qu'on s'arrêtera sur l'alinéa final :

« Que d'orages ont passé depuis le temps de Clément et d'Etienne, sur le grand arbre toujours debout, et combien de mauvais bûcherons ont levé leurs cognées contre ses rameaux ! L'Eglise romaine, comme au temps d'Irénée et d'Ignace, demeure le cœur intact de la « grande Eglise », mais, depuis des siècles, que d'églises séparées d'elle, que de brebis perdues ! L'historien ne peut y penser sans émotion, au souvenir de la catholicité naissante et conquérante des trois premiers siècles. Du moins je n'aurais pas écrit ce livre, — surtout à l'heure cruelle où je l'ai écrit, — si je ne croyais pas l'histoire des origines capable de donner aux Eglises errantes la nostalgie de l'unité et aux chrétiens sans église l'intuition de la vraie foi. »

II. — M. Dufourcq, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Bordeaux, est un grand chrétien, un excellent chrétien. « L'avenir » qu'il voit et vers lequel il voudrait voir la pensée de tous s'orienter, c'est l'unification du monde dans et par le Christianisme : — « Il semble que tous les ruisseaux humains se dirigent, pour être successivement recueillis par lui, vers le grand fleuve qui, né en Palestine, élargi en Galilée il y dix-neuf cents ans, roule lentement ses eaux salutaires à travers le monde. »

C'est là la pensée de foi et d'espérance qu'il inscrit au frontispice de son œuvre (*Préface*, p. VIII). C'est aussi une pensée d'amour et d'action : car, à cet avenir nous avons tous le devoir de travailler. Et pour y travailler utilement, il faut comprendre le présent ; et pour comprendre le présent, il faut savoir le passé, savoir ce qu'ont été, dans le passé, la vie et la pensée des chrétiens, y compris les Juifs, qui ont été la préparation antéchrétienne.

D'où le titre de cette Ire Partie : *Le Passé chrétien, Vie et Pensée*, en trois volumes : 1° *Epoque orientale*, ou histoire comparée des religions païennes et de la religion juive, — et 2° *Epoque syncrétiste*, ou histoire de la fondation de l'Eglise, en deux volumes, dont le dernier se ferme sur saint Irénée.

On a donc ici, au t. I, l'histoire religieuse du monde ancien avant J.-C. (religions égyptiennes ; religions sémitiques ; religions aryennes : Perses, Grecs, Romains, Celtes ; religion juive) ; — et aux t. II et III, l'histoire religieuse du monde chrétien aux deux premiers siècles.

Matière immense ! Ne semble-t-il pas qu'elle dépasse, et de beaucoup, les forces d'un homme, surtout si l'on veut l'aborder suivant la rigueur des méthodes critiques et quand on songe à la multitude de travaux de détail qui ont été publiés par des spécialistes sur chacune de ces questions et qu'il faut connaître ?

M. Dufourcq ne prétend pas certes avoir tout étudié de première main. Il a lu les textes par lui-même le plus souvent qu'il a pu ; pour le reste, il a utilisé des travaux de seconde main, mais, autant que possible, de premier ordre, les contrôlant les uns par les autres.

Et l'on est stupéfait de la multitude des références qu'il accumule dans ses notes; les bras tombent devant la somme incroyable de labeur minutieux dont témoignent ces pages.

N'empêche qu'elles témoignent aussi, à plus d'une reprise, de quelque inexpérience; et c'est surtout quand il est question du développement juif et du développement chrétien que l'on sent que M. Dufourcq, pour excellent chrétien qu'il soit, n'est cependant pas sur son terrain. Il lui échappe des manières de dire, des inexactitudes où ne tomberait certainement pas un théologien de profession. Et puis, il a une foi trop peu discuteuse à certaines données de la critique, qui ne sont que des hypothèses, et des hypothèses qui se ruinent les unes par les autres et s'écroulent les unes sur les autres. Il tranche en quatre pages (p. 186-190) la question du Pentateuque, en moins de huit lignes (p. 240) la question des deux Isaïes. Il fait la part certainement trop large au rôle des facteurs légendaires dans la formation des récits bibliques : il affirme l'existence historique d'Abraham, de Jacob et de Joseph, parce qu'elle nous est affirmée par des documents autres que nos textes inspirés : mais il n'ose en faire autant pour Isaac ! Il y a de ces mots chers à la critique et dont il abuse : le mot « *syncrétisme* », par exemple, encore que l'on sente bien qu'au fond de sa pensée il n'y a rien que de profondément croyant. Le mot « *symbolisme* » aussi, encore qu'il ébauche une réfutation topique du symbolisme que M. Loisy veut voir dans le IV^e^ Evangile à l'exclusion de toute réalité historique. Il ne fait pas à la hiérarchie catholique la place voulue dans le tableau des deux premiers siècles chrétiens : tout à l'heure je parlais, après Mgr Batiffol, des « missionnaires itinérants » contre lesquels saint Paul et la *Didachè* mettent en garde les communautés chrétiennes : croirait-on que M. Dufourcq les appelle la « hiérarchie itinérante » à côté de la « hiérarchie sédentaire » (tome III, p. 96)? Oh ! je ne lui en fais pas un crime : chez un théologien, pareille impropriété de termes serait impardonnable ; chez notre auteur, c'est simple manière de dire, qu'il a crue pittoresque, et qui l'est en effet, mais qui malheureusement aussi est presque une hérésie. Il a des yeux d'une indulgence excessive pour la transformation, pour la renaissance religieuse qu'il croit démêler dans le paganisme au temps de César et d'Auguste, à l'aurore du christianisme (II, p. 30-56). — T. III, p. 232-235, trésors d'indulgence aussi pour les empereurs des deux premiers siècles, qui (sauf deux fantaisies passagères de Néron et de Domitien) n'ont pas voulu persécuter, qui ont été entraînés par la foule, qui en sont bien ennuyés, qui « ne comprennent rien à la fureur qui pousse leurs sujets contre de pauvres illuminés » : « J'imagine que les martyrs des deux premiers siècles ont été victimes de *crises locales* » : voilà un « *imagine* » qui n'a jamais été mieux placé !

Il serait aussi aisé que superflu d'allonger la liste de ces remarques. Ce sont de faux pas de détail, au cours d'un voyage semé d'écueils ; mais le point de départ est heureux, nous l'avons dit, et les conclusions le sont généralement aussi. Témoin cette page où M. Dufourcq résume les conclusions de son Histoire comparée des religions païennes et de la religion juive :

« Et sans doute les religions païennes se rapprochent en certains points particuliers de la religion juive. Les idées qui caractérisent le monothéisme hébreu se retrouvent *éparses* dans les religions égyptiennes ou sémitiques et dans les doctrines qu'inspire l'Orphisme : unité, sainteté, transcendance de Dieu, eschatologie, théorie de la sagesse, théorie d'une faute originelle. Le fait est certain. — Ce qui est aussi sûr, c'est que ces hautes idées voisinent ici et là (chez les païens) avec des obscénités ou des inepties, qu'elles ne sont jamais parvenues à se dégager de cette gangue ou de cette fange, et que l'histoire juive atteste, au contraire, un *progrès doctrinal* nettement marqué. *Ici* (chez les païens), *agitation trouble ; là* (Juifs), *marche sûre*. Lors même qu'elle emprunte, l'âme juive transforme profondément ses emprunts. Le rapport des religions païennes et juive jusqu'au temps d'Alexandre se définit d'un mot : *divergence*. »

Ce qui vient d'être dit suffit à éclairer nos lecteurs. On voit à qui ce travail sera profitable. Il pourra faire du bien dans les milieux laïcs ou même « séparés » à qui son auteur le destine de préférence. Il sera d'une utilité certaine aux mains des professeurs d'Ecriture Sainte ou de théologie, et de tous ceux de nos confrères qui font de ces matières une étude un peu spéciale. Mais, au commun des lecteurs, il ne saurait tenir lieu de Manuel des origines juives et chrétiennes.

Commentaire français littéral de la « Somme théologique » de S. Thomas d'Aquin, par le R. P. Th. Pègues. O. P. — Tome II : *Traité de la Trinité ;* tome III : *Traité des Anges*. — Deux vol. in-8 de 605 et 640 pages, net 7 f. 50 chacun. — Toulouse, Edouard Privat, 14, rue des Arts.

Le R. P. Pègues poursuit rapidement la publication de son grand commentaire de la *Somme*, et la seule année 1908 a vu paraître deux nouveaux volumes : le *Traité de la Trinité*, qui commente les questions 27-43 de la *I^a^ Pars*, et le *Traité des Anges*. Ce dernier, dépassant un peu ce que son titre annonce, étudie l'œuvre créatrice en elle-même (I^a^, q. 44-47), le problème du mal (q. 48-49), et enfin les Anges (q. 50-64). Il n'y a pas à faire l'analyse de cet ouvrage, dont les divisions sont calquées minutieusement sur celles de la *Somme ;* mieux vaut essayer de marquer ce qui fait l'originalité et la valeur propre de ce nouveau Commentaire.

« La pensée de saint Thomas, le plus souvent, se suffit ; et le meilleur moyen de la défendre est encore, pour l'ordinaire, de l'exposer dans sa simplicité native. » Ces lignes par lesquelles le P. Pègues (*Revue Thomiste*, juillet 1908, p. 360) répondait à quelques critiques, expriment bien dans quel sens il a conçu son commentaire : il vise, non pas précisément à faire valoir l'autorité de saint Thomas en faveur de telle ou telle thèse, mais uniquement à faire mieux comprendre sa pensée ; et c'est de ce point de vue qu'il faut examiner l'œuvre du P. Pègues pour la juger équitablement.

Cette œuvre de haute vulgarisation ne s'adresse donc pas précisément aux spécialistes de la théologie, qui ne doivent lire la *Somme* que dans son texte original ; ils pourront cependant l'utiliser avec profit. Sans doute, ils sauront, s'ils le jugent à propos, faire leurs réserves sur les préférences marquées de l'auteur pour l'école thomiste, et ne manqueront pas de contrôler sévèrement le sens des nombreux textes scripturaires ou patristiques que cite saint Thomas, et que le P. Pègues, fidèle à son programme, s'est interdit le plus souvent de critiquer ; peut-être aussi souriront-ils en rencontrant, dans « un groupe d'hérétiques », « Ebion », placé entre Cérinthe et Paul de Samosate (t. II, p. 17) ; mais des minuties de ce genre ne leur feront pas oublier que, pour l'intelligence du sens profond et de l'enchaînement logique des grandes hérésies anciennes, saint Thomas reste un maître qu'il est indispensable de consulter ; et ils sauront gré à son nouveau commentateur d'avoir, presque toujours, saisi et rendu avec toutes ses nuances la pensée de saint Thomas, et d'avoir çà et là, grâce surtout à des citations empruntées aux autres œuvres du Maître, fixé le sens de quelques articles difficiles.

Voulant traiter la *Somme* en elle-même et pour elle-même, le P. Pègues l'a volontairement isolée du milieu où elle est née et des controverses dont elle a été le point de départ. Ne le regrettons pas trop, car l'auteur a pris soin de nous indiquer brièvement les discussions d'école, si passionnantes pour les contemporains de saint Thomas et si oubliées aujourd'hui, qu'il est indispensable de connaître pour comprendre certains articles ou argu-

ments. Il a aussi, dans son commentaire, réservé une place pour les controverses qui portent uniquement sur le sens dans lequel il faut entendre la pensée de saint Thomas dans des textes plus difficiles : en ce cas, peu d'auteurs sont cités, mais choisis parmi les meilleurs : nous rencontrons surtout Capréolus, Cajetan, Janssens et Billot.

Ecrivant pour des lecteurs du xx^{e} siècle, le P. Pègues a cru utile de marquer comment la doctrine de saint Thomas coupait court à plus d'une erreur moderne. Son livre y gagne une note d'actualité qui soutient l'intérêt. Toutefois, à vouloir laisser pénétrer un écho de nos préoccupations d'aujourd'hui dans un commentaire d'allure si sereine, on court risque de se laisser méduser par la célébrité du jour, ou influencer par des prédilections de clocher. Je n'oserais dire que notre commentaire a complètement réussi à éviter cet écueil. Que le P. Pègues, exposant, à propos de l'art. 3 de la quest. 53, la doctrine de saint Thomas sur le temps et l'*ævum*, nous montre comment cette doctrine pulvérise les grossières erreurs sur la notion de durée qui constituent le fond du volume de M. Bergson sur « l'évolution créatrice », rien de mieux ; mais pourquoi le nom de M. Bergson, seul ou à peu près des auteurs modernes, revient-il à tout instant, comme une obsession, sous la plume de l'auteur (t. III, pp. 11, 22, 27, 36, 71, 83, 108, 114, 118, 122, etc., etc.) ? De même, on nous renvoie de temps à autre à quelque article de la *Revue Thomiste*, et le lecteur ne peut s'empêcher de songer que les articles de revues sont le plus souvent d'un intérêt bien éphémère pour être mentionnés dans un ouvrage de cette envergure, et que le mieux serait, ou de n'en citer aucun, ou d'être moins exclusif. L'auteur est bien mieux inspiré quand il cite les pages magnifiques de Bossuet et de Lacordaire sur la génération intellectuelle du Verbe, ou tel passage vraiment remarquable de Jules Simon ; et surtout il excelle à interpréter saint Thomas par lui-même, je veux dire le texte de la *Somme* par les citations du *Contra Gentes* ou des autres œuvres (par ex., t. II, p. 9-52 et t. III, p. 291-324, etc.) ; l'on sent d'ailleurs que ces citations sont rigoureusement ordonnées au but qui donne vraiment à ce commentaire son unité formelle : rendre plus facilement intelligible la pensée du Docteur Angélique.

La traduction de saint Thomas est suffisamment claire, fidèle, généralement correcte, et si transparente qu'on devine presque toujours le texte latin à travers la phrase française. Le style du commentaire est agréable dans l'ensemble ; mais il est un peu diffus, çà et là monotone, par ex. dans les formules qui introduisent l'*Ad primum*, l'*Ad secundum ;* les redites n'y sont pas rares. L'impression de monotonie résulte peut-être encore moins du style que d'une exécution typographique trop uniforme et de l'insertion entre crochets, dans le texte même, de références qui l'alourdissent, et de réflexions qui seraient avantageusement reléguées dans des notes.

Ce qui fait, en somme, la très haute valeur du travail du P. Pègues, c'est d'être la meilleure traduction française que nous ayons de la *Somme*, et d'être, grâce au commentaire, suffisamment adapté à nos habitudes de penser pour que la lecture en devienne possible et facile à un esprit cultivé, même s'il n'est pas spécialement initié aux questions théologiques. Et voilà pourquoi c'est un ouvrage auquel nous souhaitons la plus large diffusion, parmi les séminaristes auxquels le P. Pègues a consenti une très forte réduction (3 fr. 75 au lieu de 7 f. 50 le volume), dans le clergé paroissial qu'il ramènera au contact toujours si vivifiant de la grande théologie, parmi les hommes de foi qui pourront aisément y trouver l'aliment d'une piété solide, et parmi les penseurs chrétiens, qui trop souvent ignorent totalement le plus grand philosophe du Christianisme et peut-être de l'humanité. Voilà pourquoi aussi, tout en souhaitant que le P. Pègues fasse disparaître les petits défauts qui nuisent à la perfection de son œuvre, nous devons le remercier vivement de son très opportun travail, et souhaiter qu'il puisse heureusement le conduire au terme.

Voilà pourquoi enfin le pape Pie X a daigné accepter l'hommage que l'auteur lui a fait de son *Traité de la Trinité* et l'encourager dans son dessein par un bref très élogieux. Une approbation si autorisée nous dispense d'insister davantage sur la valeur et l'opportunité de l'œuvre qui l'a méritée.

De l'Eglise et de sa divine Constitution, par Dom Adrien Gréa, Abbé général des Chanoines Réguliers de l'Immaculée-Conception. — Nouvelle édition, augmentée d'un Appendice sur *l'origine et la nature de l'Etat et ses relations avec l'Eglise*. — Deux vol. in-12, 2 fr., *franco* 2 f. 60. — Paris, Maison de la Bonne Pressse, 5, rue Bayard.

Chaque fois qu'on nous a demandé d'indiquer un ouvrage donnant de l'Eglise une idée exacte et complète, nous avons mis en première ligne l'ouvrage de Dom Gréa : *De l'Eglise et de sa divine Constitution*. Fruit de profondes études et de longues méditations, ce traité résume tout ce que nous avons à connaître de l'Eglise : sa place dans le plan divin et ses rapports avec la société angélique et la société humaine ; sa hiérarchie et ses pouvoirs ; dans l'Eglise universelle, la primauté du Pape et les prérogatives de l'épiscopat ; dans l'Eglise particulière, le pouvoir de l'évêque et les offices du clergé de tout ordre ; l'institution des diocèses et des paroisses ; le rôle de l'élément monastique ; enfin l'autorité immédiate du Souverain Pontife sur toutes les Eglises particulières et sur tous les fidèles.

Dans cette exposition sont condensées et coordonnées toutes les conclusions des thèses dogmatiques, canoniques et historiques sur la Constitution de l'Eglise ; et, bien qu'il n'y ait pas une ligne de polémique, toutes les erreurs sur l'Eglise sont sapées par la base, de deux manières : par l'affirmation des droits divins de la hiérarchie, et par l'explication aussi lumineuse que solide des données historiques sur lesquelles prétendent s'appuyer les théories erronées ou hérétiques.

Tel est le corps de l'ouvrage que Dom Gréa vient de faire réimprimer.

Il y a ajouté en appendice un travail dont le premier chapitre seul avait été joint à la première édition. Cet appendice concernant les *Origines de l'Etat et ses Relations avec la Religion et l'Eglise* n'offre pas un moindre intérêt que ce qui concerne la Constitution de l'Eglise, et c'est chose moins connue. La société humaine a été constituée dans le principe en Adam son ancêtre futur ; elle était et devait rester universelle, surnaturelle et immortelle. Le péché y introduisit la déchéance surnaturelle ; la mort, suite du péché, y créa la division : au lieu d'un chef unique, il y eut des chefs multiples et des sociétés diverses, familles d'abord, puis races et nations, continuant dans des conditions nouvelles la première institution.

Ce que la société humaine avait perdu par le péché du premier Adam, elle le retrouva sous une autre forme dans le second Adam, le Rédempteur promis. En lui elle conserva son unité, demeura surnaturellement religieuse et fut assurée d'une perpétuité indéfectible.

Pour sauvegarder contre les défaillances des hommes la Révélation première et la vraie Religion, Dieu usa d'une Providence spéciale dont l'acte principal fut l'élection du peuple hébreu comme dépositaire de la Révélation. Mais rien n'était changé dans les conditions générales de la société humaine telle qu'elle avait été reconstituée après le péché d'Adam par la promesse du Rédempteur ; la loi judaïque elle-même appartenait à l'ancien ordre de choses.

La venue du Sauveur et l'établissement de l'Eglise changèrent les conditions de la société humaine. A partir de ce moment, il y eut deux sociétés : l'ancienne constituée en Adam et se continuant par la génération charnelle, la nouvelle constituée en Jésus-Christ : distinctes l'une de l'autre, mais unies en principe et subordonnées

la première à la seconde. Il y eut en conséquence deux puissances, celle de l'Eglise et celle de l'Etat, distinctes comme les deux sociétés, destinées à rester unies et à poursuivre leurs destinées dans la subordination de l'Etat à l'Eglise. La société humaine, issue d'Adam, a pour suprême raison d'être l'acquisition de la fin surnaturelle qui ne peut s'obtenir que par Jésus-Christ. Les rapports des deux sociétés et des deux puissances sont donc essentiellement ceux d'Adam à Jésus-Christ.

A la lumière de ce principe, il est facile de voir combien est faux et désastreux le principe libéral qui prétend séparer l'Eglise de l'Etat et conduit à l'oppression de l'Eglise par l'Etat, au grand détriment de la société civile elle-même. Vienne le jour où les rois et les peuples, instruits par une dure et salutaire expérience, reconnaîtront que tout l'ordre des sociétés repose sur l'Eglise et sur le Vicaire de Jésus-Christ !

De Deo uno, *Tractatus philosophico-theologicus*, **auct. G. Kieffer. — In-8 de 370 p. ; broché 5 f. 80, relié 6 f. 25. — Librairie de la Société de Saint-Paul, place du Théâtre, Luxembourg.**

M. Kieffer, professeur au Grand Séminaire de Luxembourg, vient de livrer à l'impression les Commentaires qu'il faisait à ses disciples des questions II à XIII inclusivement de la *Ia Pars* de la *Somme*. Seule la question V *(De bono in communi)* n'est pas commentée, mais présentée en résumé. Çà et là des articles spéciaux traitent de questions que l'auteur de la *Somme* ignorait ou n'a pas soulevées à cet endroit *(De pulchritudine divina, De constitutivo metaphysico essentiæ divinæ, De distinctione rationis inter perfectiones divinas,* etc.). A part ces quelques digressions, M. Kieffer suit saint Thomas article par article, marquant, par des groupements faits à propos, leur enchaînement logique.

La principale originalité de ce commentaire consiste dans la façon dont est conçue l'explication de chaque article. Au lieu de procéder comme saint Thomas, et d'exposer d'abord les objections, puis de donner la preuve et enfin de réfuter les objections, l'auteur commence par donner, à la façon moderne, le *status quæstionis,* indiquant le sens et la portée de la question soulevée, avec les différentes réponses qui y ont été faites ; puis il établit une thèse qu'il prouve, et enfin réfute les objections. La pensée de saint Thomas, et souvent son texte, enchâssés dans ce cadre nouveau, y prennent un relief spécial : ses arguments sont rigoureusement mis en forme, et les objections réfutées de même. Il en résulte une remarquable clarté d'exposition, servie d'ailleurs par une excellente disposition typographique ; — on regrette toutefois de voir celle-ci déparée par un trop grand nombre de fautes d'impression.

Un des avantages de la méthode adoptée était de pouvoir tout naturellement exposer des erreurs récentes, et de les faire tomber directement sous la puissante argumentation de saint Thomas. M. Kieffer s'y est essayé. Ces erreurs, toutefois, ne sont ni longuement exposées, ni copieusement réfutées. Quelques-uns le regretteront ; ils auraient aimé, par exemple, qu'à propos des preuves de l'existence de Dieu, on fît connaître d'une façon plus actuelle les objections courantes contre la valeur objective du principe de causalité, ou l'hypothèse idéaliste et moniste (écartée en une note de cinq lignes par notre auteur) d'un continu unique sous-jacent aux phénomènes D'autres, au contraire, féliciteront l'auteur d'avoir compris qu'en exposant pleinement saint Thomas, il sapait par la base tous ces systèmes décadents, et d'avoir réservé la plus large place aux opinions des grands commentateurs de la *Somme,* notamment de Cajetan : son livre évite ainsi la lourdeur, et gagne en lumineuse et sereine clarté. Pour s'en convaincre, qu'on lise, par exemple, le commentaire de la Q. XII de saint Thomas sur les différentes manières dont nous pouvons connaître Dieu.

Parfois, enfin, au cours de cette étude un peu aride, le lecteur est agréablement reposé par l'expression d'une piété d'autant mieux accueillie qu'elle est plus discrète. Bref, l'auteur a traité son sujet avec beaucoup de clarté, avec une compétence suffisante, et, ce qui vaut mieux encore, avec respect.

Exposition de la Morale catholique. — VI. Le vice et le péché. (II. *Leurs effets, leurs formes, leurs remèdes).* **— Carême de N.-D. de Paris 1908, par M. le chanoine Janvier. — Un fort vol. in-8 de 433 p., 4 f. — Paris, Lethielleux.**

Le *Carême* de 1907, on s'en souvient, était consacré à l'étude du péché considéré dans sa nature et dans ses causes. Celui de 1908, qui en est le complément, achève l'analyse psychologique et morale du péché en scrutant, non plus ses origines, mais ses résultantes, nous voulons dire ses *effets,* ses *formes,* ses *remèdes.* Et quand nous disons le *péché,* il faut entendre aussi le *vice,* source habituelle d'où il émane, mauvais arbre dont il est ordinairement le fruit.

Cette fois, l'éminent conférencier de Notre-Dame avait beau jeu, plus beau, tout au moins, que l'année précédente où la métaphysique du mal, la théologie du péché originel surtout, l'avaient mis aux prises avec des problèmes spéculatifs très délicats, difficilement intelligibles par eux-mêmes, qu'il avait eu pourtant la rare bonne fortune de rendre parfaitement accessibles à son auditoire.

Plus concrètes, et donc moins malaisées à saisir, très frappantes même parfois sont, au contraire, les conséquences du péché, les désordres quotidiennement constatables qu'il sème sur son passage dans la vie physique de l'humanité, dans sa vie morale, et aussi, par contrecoup, dans tout l'ordre de sa vie sociale ; moins immédiatement visibles, mais tout aussi inévitables devant les inéluctables certitudes de la foi, se montrent les ravages du péché dans la vie surnaturelle, ici-bas d'abord, et puis, après les terribles sanctions du jugement, dans les retentissements sans fin de l'éternité.

Encore que la matière de ses conférences fût, disions-nous, relativement plus abordable à son auditoire, les difficultés n'ont point manqué tout de même à l'orateur. La question de l'enfer et de ses peines lui a fourni encore une occasion hors ligne d'exercer son prestigieux talent d'exposition et de dialectique serrée, où nous avons eu de nouveau le plaisir d'admirer sans réserve un grand art d'adaptation littéraire, presque populaire, au service d'une doctrine profonde, encyclopédique, toujours merveilleusement sûre d'elle-même, parce que toujours soigneusement tenue sous la lumière des enseignements du Docteur Angélique et du magistère de l'Eglise. Ces deux conférences sur l'enfer nous ont particulièrement intéressé par leur ampleur, leur sincérité, l'impression reposante qu'elles laissent à l'esprit, toujours quelque peu enclin à trouver pénible la dogmatique chrétienne sur les sanctions éternelles. Nous avouons ne connaître rien dans la littérature catholique de notre langue qui soit plus fortement pensé et mieux dit sur ce point-là.

D'ordinaire, et cela s'excuse un peu, les *Conférences* font tort aux *Instructions de retraite* dans les comptes rendus de la presse. De ces dernières on ne dit rien, ou peu de choses, tant il semble que les *Conférences* ont un droit privilégié au bénéfice de l'admiration publique. Il y a là un peu d'exagération et d'injustice. L'orateur des *Conférences* est aussi l'orateur des *Instructions,* et c'est tout dire pour qui a pu, par la fréquentation de ses œuvres, apprécier l'unité apostolique de caractère et de talent qu'il met partout et toujours dans les enseignements de sa parole publique. Qu'on lise, dans un bon tiers du présent volume, ces *Instructions* de retraite pascale consacrées au péché, très soignées et très pratiques, et l'on verra que nous n'avons pas tort de les

tenir pour tout à fait dignes, dans leur genre, des éloges que méritent les *Conférences* au triple point de vue de la littérature, de la doctrine, et de la puissance d'édification.

Nous croyons savoir, et nous sommes heureux d'annoncer cette nouvelle à nos lecteurs, que M. le chanoine Janvier se propose de continuer, en cette année 1909, le plan de son *Exposition de la morale catholique* par l'étude de la règle objective des mœurs. Au traité des *Actes humains* va donc succéder, sous la forme que l'on connaît, le traité des *Lois*. Inutile d'en signaler la très particulière importance, à l'heure présente surtout, où le respect de l'obligation morale ne trouve plus un refuge suffisant dans l'autorité d'aucune puissance législative. Jamais sans doute il ne fut plus opportun, ni plus « actuel, » de rappeler à des civilisés en mal de décomposition sociale la ferme doctrine des rapports de la loi avec la liberté. Et voilà qui présage encore de beaux jours pour les heureux auditeurs des Conférences de Notre-Dame.

Petit Dictionnaire de la Foi, par l'abbé H. Cuvillier, du clergé de Paris. — Un vol. in-16 jésus de 382 p. à 2 col., 1 f. 25 ; cart. classique, 1 f. 50 ; reliure anglaise, 2 f. — Paris, Lethielleux.

Apologie scientifique de la Foi chrétienne, d'après l'ouvrage de Mgr Duilhé de Saint-Projet, entièrement refondu par l'abbé J.-B. Senderens, prof. à l'Institut catholique de Toulouse. — Un vol. in-12 de XVI-444 p., 3 f. 50. — Paris, Poussielgue ; Toulouse, Privat.

Les Contresens bibliques des Prédicateurs, par J. Bainvel. — Un vol. in-12 de XII-168 p., 2 f. — Paris, Lethielleux.

I. — La mode est aux dictionnaires manuels qui, sous un format très commode, fournissent instantanément le renseignement théorique ou pratique dont on a besoin. Mais le plus utile de ces petits dictionnaires nous manquait encore. Aussi faut-il louer M. l'abbé Cuvillier d'avoir eu l'excellente idée de nous donner un *Petit Dictionnaire de la Foi*. On voit tout de suite les précieux services qu'un tel livre est appelé à rendre, à notre époque surtout, où les questions religieuses sont agitées un peu partout dans les journaux et les conversations, sans que pour cela les vérités de la religion soient mieux connues.

L'auteur n'a pas visé, cela va sans dire, à faire un ouvrage complet, qui puisse dispenser les fidèles de recourir à l'enseignement oral des pasteurs ou bien aux traités d'instruction religieuse. Il s'est efforcé de ne dire que le strict nécessaire, afin que, grâce à la modicité du prix, son ouvrage pût arriver entre les mains de tous. De fait, bien qu'il ne coûte que 1 f. 25, le volume renferme plus de 700 colonnes très compactes donnant l'explication de 2.100 mots. Aussi ne faut-il pas s'étonner qu'il ait reçu un excellent accueil auprès du clergé et des fidèles et que des voix autorisées l'aient spécialement recommandé.

Il semble néanmoins que M. Cuvillier n'a pas atteint du premier coup la perfection et que cette première édition peut être sensiblement améliorée.

Certains articles paraissent vraiment trop sommaires. Le *Petit Dictionnaire de la Foi* ne dit rien de la valeur démonstrative du miracle, de l'inerrance des Livres saints, de l'infaillibilité des conciles œcuméniques, de la matière et de la forme de chaque sacrement... On y cherche vainement l'explication de certains mots, tels que bigamie, polygamie... — L'auteur répondra sans doute que pour nous donner satisfaction il aurait fallu augmenter notablement le nombre des pages et par suite le prix du volume. — C'est très possible. Mais on pourrait, ce semble, commencer par élaguer certains articles qui tiennent trop de place et supprimer quantité de choses superflues. N'est-il pas étrange que le mot *Trinité* soit expliqué en une douzaine de lignes, alors que le mot *centenier* en prend plus de vingt ? Etait-il impossible de grouper en un seul article des mots tels que *confirmand*, *confirmation*, *confirmé* et *confirmer*, *inhumain* et *inhumanité*, au lieu d'expliquer chacun d'eux séparément ? Il n'y avait pas grand inconvénient à laisser de côté une foule de mots qui ne doivent pas nécessairement figurer dans un *Dictionnaire de la Foi*, tels que : *abandon*, *affliction*, *affront*, *aimable*, *aliment*, *amabilité*, *ami*, *amitié*, *année*, *argent*, *autrui*, *avenir*, *avocat*, *besoin*, *bienfait*, *bonté*, *cercueil*, *combat*, *danger*, *désert*, *deuil*, *douleur*, etc., etc. Il est vrai qu'ils peuvent se rattacher à la foi d'une façon ou d'une autre ; mais la relation est parfois bien éloignée. Qu'on en juge : à propos d'*argent* on nous fait remarquer qu' « il n'est pas permis de travailler le dimanche, même sans gagner de l'argent (à moins qu'il n'y ait une nécessité urgente de travailler) ; » aux mots *ami* et *avocat*, il est dit que « Jésus-Christ est le tout-puissant ami des âmes fidèles » et « notre souverain Avocat auprès de Dieu son Père... » Et quel besoin, enfin, de laisser en blanc huit pages destinées « à rappeler les principaux événements survenus dans la famille » ?

Ce ne sont là que des vétilles. Mais voici qui est plus sérieux : il y a lieu de se défier des explications données par ce *Dictionnaire de la Foi*. Il leur arrive parfois, en effet, d'être assez peu exactes, parce qu'elles ne sont pas formulées en termes assez précis. Sans parler d'articles un peu confus, tel celui de la *Révélation*, on est surpris de lire des affirmations de ce genre : « Le Fils de Dieu daigna ajouter (?) à sa nature toute-puissante la nature humaine... » « Dans quelques cas assez rares, le Saint-Siège prononce lui-même le divorce... » Parfois même il y a erreur manifeste : ainsi l'*Apocalypse* est « le seul livre du Nouveau Testament qui contienne des prophéthies sur la fin du monde... » Les quatre semaines de l'*Avent* représentent « les quatre siècles pendant lesquels Jésus-Christ était attendu. » Et enfin, ce qui ne va pas sans inconvénient, le *Dictionnaire* ne distingue pas assez nettement entre les dogmes et les simples opinions théologiques, si bien que le lecteur qui consulte ce *Dictionnaire de la Foi* risque de se méprendre sur ce qui est vraiment de foi.

Mais ce ne sont là, en somme, que de légères taches qui disparaîtront sûrement dans une prochaine édition. Et nous ne les signalons ici que pour rendre hommage aux efforts de M. l'abbé Cuvillier, en montrant à nos lecteurs les difficultés, — et par suite le mérite, — qu'il peut y avoir dans la publication d'un simple *Petit Dictionnaire de la Foi*.

II. — Le volume que nous offre M. l'abbé Senderens n'est pas une nouvelle édition « revue et augmentée » d'un livre déjà ancien : c'est un ouvrage nouveau et très personnel.

L'*Apologie scientifique* publiée en 1885 par Mgr Duilhé de Saint-Projet a obtenu un succès considérable et bien mérité. On y appréciait surtout la clarté de l'exposition, la chaleur communicative d'un style qui traduisait le tempérament et les convictions de l'auteur, et enfin l'introduction d'un système de preuves qui répondait bien aux nécessités du moment.

Mais les ouvrages de ce genre sont condamnés à vieillir vite. S'adressant à des lecteurs encore peu familiarisés avec les progrès scientifiques, l'auteur s'était cru obligé de les initier aux éléments des sciences qui devaient lui fournir ses arguments. Aujourd'hui que les bons manuels scientifiques abondent, ces explications préliminaires sont évidemment superflues. D'autre part, la science ne reste pas stationnaire : ses nouvelles conquêtes apportent chaque jour de nouveaux arguments aux ennemis de la religion. Une *Apologie* vraiment scientifique doit forcément se modifier sans cesse pour s'adapter aux progrès de la science et montrer qu'elle est de taille à répondre aux objections d'hier et d'aujourd'hui... en attendant celles de demain.

Une refonte du beau livre de Mgr Duilhé s'imposait

donc ; et le vénéré prélat eût été le premier à le comprendre. Nul n'était mieux qualifié pour mener l'entreprise à bien que M. l'abbé Senderens. Professeur à l'Institut catholique de Toulouse, il était tout désigné pour recueillir l'héritage de son ancien recteur ; d'ailleurs ses titres de docteur en philosophie et de docteur ès-sciences et de lauréat de l'Académie des Sciences (Grand Prix de chimie) lui assuraient une autorité incontestable. Aussi la nouvelle *Apologie scientifique*, parue en 1908, a-t-elle eu le même succès que l'ancienne.

L'auteur a mis à profit pour cette nouvelle édition les remarques qui lui ont été faites. Le remaniement du texte de Mgr Duilhé est, cette fois, complet. On a laissé de côté certaines questions qui semblent dépasser le niveau du commun des lecteurs, par exemple ce qui a trait à la conservation de l'énergie dans les opérations psychiques et les phénomènes vitaux, ou qui ne répondent plus aux préoccupations du moment, comme l'explication détaillée et scientifique des premiers récits de la Genèse. D'autres questions ont été rajeunies ou modifiées, comme celles qui se rapportent au transformisme, aux théories cosmogoniques, à la finalité dans l'évolution biologique. En revanche, l'auteur s'est étendu davantage sur les témoignages rendus au christianisme par l'élite des savants ; il a cru devoir aussi traiter une question qui est de nature à jeter le trouble dans certaines âmes : la pluralité des mondes habités.

Tel qu'il est, on peut assurer que l'ouvrage est très actuel et parfaitement adapté au niveau de la science comme aux besoins de l'apologétique. On n'y trouvera pas la réfutation de toutes les objections plus ou moins spécieuses que les impies prétendent tirer de la science contre la foi : un volume n'y eût pas suffi. L'auteur ne retient que celles qui peuvent faire impression sur les esprits cultivés ; mais il y répond avec tant de clarté, de bonne foi et de force démonstrative, qu'il ne saurait manquer de porter la conviction dans l'âme de ses lecteurs.

III. — Très instructif et surtout très pratique, ce petit livre sans prétentions scientifiques et d'allure aimable, où le P. Bainvel, après avoir exposé brièvement les principes qui doivent régler l'emploi des textes sacrés et indiqué les particularités les plus saillantes de la langue et du style bibliques, passe en revue deux cents textes environ auxquels les prédicateurs font subir plus d'une fois, sinon des « entorses, » au moins de singulières « *détorses*. » Cette seconde édition ne se distingue d'ailleurs de la première que par quelques corrections et additions de détail.

Modernisme, Science et Démocratie, par l'abbé Ch. de Lestang. — Brochure in-16 de 54 p., 0 fr. 40 franco. — Paris, Vic et Amat ; et aux bureaux du *Petit Démocrate*, 16, boulevard Gambetta, Limoges.

Ainsi que Pie X l'avait prévu, la condamnation du modernisme a procuré aux anticléricaux un prétexte facile pour accuser une fois de plus l'Eglise d'être l'irréconciliable ennemie de la science et du progrès. Ils proclament à l'envi que l'Encyclique *Pascendi* n'est qu'une nouvelle manifestation de l'hostilité violente du catholicisme contre la liberté et la démocratie.

D'un autre côté, des hommes d'extrême droite ont essayé d'exploiter à leur profit les décisions de l'autorité pontificale et de transformer la condamnation du modernisme en une condamnation de la démocratie.

Les uns et les autres ont intérêt à défigurer dans le même sens la parole du pape : ceux-ci veulent empêcher les catholiques d'être républicains et démocrates ; ceux-là veulent empêcher les républicains et les démocrates d'être catholiques. Le malheur ne serait pas grand, si leurs bruyantes déclarations ne risquaient d'en imposer à la foule qui n'a pas lu l'Encyclique et ne sait pas ce qu'est le modernisme.

C'est pour dissiper cette fâcheuse équivoque que M. l'abbé de Lestang a écrit cette courte et substantielle brochure.

Il n'a pas de peine à montrer que l'Encyclique n'est nullement un acte de tyrannie et qu'elle ne porte aucune atteinte ni à la science ni au progrès. Il suffit pour cela de donner une idée sommaire des erreurs modernistes.

L'auteur s'attache ensuite à prouver que la condamnation du modernisme n'a ni visé ni atteint les démocrates. Loin de les mettre en mauvaise posture, l'Encyclique leur a rendu un grand service. Il était de mode, en effet, dans certains milieux, d'identifier la démocratie avec le modernisme. Sans doute, on n'avait pas attendu la parole du Souverain Pontife pour répondre que la démocratie n'avait rien de commun avec l'exégèse de M. Loisy ou les théories de MM. Tyrrell et autres. Mais aujourd'hui que l'on sait exactement ce qu'il faut entendre par ce mot de modernisme, il est plus difficile de détourner sur d'autres hommes et sur d'autres thèses des condamnations dont le Pape a pris soin de limiter nettement la portée. L'Encyclique ne parle pas de la démocratie. Dès lors, pour que celle-ci fût condamnée implicitement, il faudrait qu'il y eût un lien nécessaire entre elle et le modernisme. Seulement on ne voit pas bien comment le démocrate est forcément, par là-même, agnosticiste et immanentiste.

Mais il reste que, en fait, certains démocrates et non des moindres sont modernistes. Admettons que cela soit vrai : ils ont tort évidemment ; mais la démocratie en est-elle responsable ? Et puis, où sont donc, en France du moins, ces démocrates modernistes ? Si l'on demande des précisions et des noms, on n'entend plus parler que de quelques individualités, comme l'abbé Dabry, l'abbé Naudet, l'abbé Lemire et certains membres du *Sillon*. Avec une franchise qui ne saurait froisser personne, parce qu'elle est bienveillante pour tous, l'auteur discute chacun de ces cas particuliers. Et il n'a pas de peine à démontrer que les personnalités mises en cause n'ont pas qualité pour représenter *tous* les démocrates chrétiens, et que les hérésies qu'on leur impute se réduisent à quelques imprudences de langage. Le *Sillon* n'a jamais soutenu d'erreur moderniste ; seule, l'attitude qu'il a prise vis-à-vis de l'épiscopat a pu éveiller des inquiétudes et soulever des critiques. Mais l'ensemble des démocrates n'en est pas responsable. « D'abord parce que tous ceux qui n'étaient pas du *Sillon* n'y ont évidemment aucune part, ensuite parce que beaucoup d'autres (M. l'abbé de Lestang en sait lui-même quelque chose) ont justement quitté le *Sillon*, malgré des souvenirs aimés et d'étroites amitiés, pour ne pas s'associer à des déclarations et des procédés qui ne leur semblaient pas suffisamment respectueux des droits de la hiérarchie de l'Eglise. »

Après avoir montré enfin que la constitution monarchique de l'Eglise n'oblige nullement à préférer, pour la société civile, la monarchie à la république démocratique, l'auteur conclut ainsi : « Catholiques de France, nous pouvons, suivant nos convictions personnelles, être royalistes ou républicains, sans que notre orthodoxie religieuse en soit accrue ou diminuée. Cessons donc de suspecter la sincérité de notre christianisme pour de semblables motifs, et reconnaissons-nous le droit de lutter chacun pour notre idéal politique et social. Cette franchise réciproque et cette largeur d'esprit sont indispensables pour que, aux heures difficiles, nous puissions défendre côte à côte la liberté religieuse sous la direction de nos évêques. »

Cette suggestive brochure est à la fois, comme on le voit, une œuvre de bon sens et de bonne foi. Nous la recommandons particulièrement aux directeurs de nos cercles d'études, en souhaitant qu'elle contribue à faire la lumière sur des questions que certaines gens semblent vouloir embrouiller à plaisir.

Correspondance de Mgr Gay. — *Lettres de direction spirituelle,* 4e série. — Un vol. in-8 broché, 6 f. — Paris, Oudin.

Fragments eucharistiques, de Mgr Gay. — Un vol. in-32 tiré en rouge et noir, 2 f. 50. — Paris, Oudin.

Marie et les mystères de Jésus, par Mgr Gay. — Un vol. in-32, 1 f. 50. — Paris, Oudin.

I. — Les destinataires de la 4e série de ces *Lettres de direction* sont M. de L..., Dom B..., le Père M. V..., l'abbé A. de P..., l'abbé M..., Mgr Baunard, Mgr Freppel, le P. Deschamps, M. X..., un ami incrédule.

La première partie contient 45 lettres dans lesquelles sont étudiés tous les sujets qui peuvent se rencontrer dans la vie d'un homme du monde occupant une position élevée.

Il y a d'abord de nombreux avis de direction intime, des conseils sur l'éducation d'un jeune homme, un règlement de vie pour un père chrétien, etc. — Les conseils au sujet des œuvres qui doivent avoir la préférence des personnes favorisées de la fortune, sont à citer : « Donnez aux œuvres catholiques, au Denier de Saint Pierre, à la Propagation de la foi, à l'œuvre si utile et si insuffisante de Saint-François de Sales. Entrerait-il dans votre dévotion de payer quelques dots de religieuses ou quelques pensions de séminaristes ? Ce sont des œuvres excellentes, et malheureusement peu comprises de beaucoup de chrétiens. Avec un millier de francs chaque année, vous pourriez donner à Dieu une ou deux religieuses, un ou deux prêtres. Je trouve souvent ici et là d'excellents sujets, qui ont tous les signes d'une bonne vocation, mais qu'on ne peut recevoir au couvent faute de dot. En province, trois cents francs suffisent pour l'entretien d'une carmélite. Avec pareille somme, on ferait vivre un clerc en notre séminaire. Pensez-y devant Dieu. »

Dans les lettres à Dom B... et au Père M. V..., c'est surtout de la vie religieuse qu'il est question, de sa beauté et des moyens de s'y sanctifier.

Dans la longue série des lettres à l'abbé A. de P..., on voit la direction douce et ferme commencer pendant les études, puis se continuer dans la préparation au sacerdoce et suivre le prêtre pendant de longues années. Les prêtres les liront avec fruit.

Nous devons citer cette page sur le *libéralisme :* « Sa condamnation, dit-il à l'abbé M..., ne se fonde pas seulement sur les principes ; elle ressort aussi de tous les agissements auxquels ont été comme forcément réduits ceux qui ont entrepris de soutenir cette secte. Leur esprit était sans doute naturellement disposé à embrasser l'erreur ; mais que leur caractère les disposait à marcher dans ces sentiers ! Le mal qu'ils ont fait est incalculable et l'Eglise est en train d'en souffrir comme jamais. Il faut lever les yeux *in montes,* sans même trop se flatter d'en voir descendre le secours. Nous ne le méritons pas ; bien plutôt semble-t-il que nous nous en rendions chaque jour un peu moins dignes. *L'affaissement semble appeler la violence : elle viendra !* La Révolution deviendra l'exécutrice des hautes œuvres de la justice de Dieu et nous forcera au courage. Qu'elle vienne donc : *potius mori quam fœdari !* L'honneur de Dieu et de son Christ est en cause, et quels périls courent les âmes de notre temps ! Cher ami, il n'y a qu'une issue pour chacun : c'est de devenir un saint ou de mourir. Y a-t-il une issue pour la société ? J'ai cru, avec tant d'autres, à un répit de la grâce, à une restauration sociale et politique par un pouvoir chrétien. J'avoue ne le plus attendre, mais plutôt une descente plus ou moins rapide, *et sans arrêt, vers l'abîme.* »

Cette lettre, datée du 20 février 1884, éclaire tristement notre situation actuelle et en montre les causes — et le remède dans la persécution qui nous force au courage.

Les deux dernières lettres renferment tout un traité d'apologétique pour amener à la foi une âme égarée mais sans haine. Donnons-en une rapide analyse.

Le catholicisme a un caractère triple et simultané : métaphysique, historique, miraculeux. De ce triple caractère ressort un préjugé favorable à sa vérité comme religion. Tout dogme qui n'est pas marqué à ce coin est un dogme de faux aloi. Le rôle de notre raison dans la connaissance de la vérité, c'est de constater les faits historiques, d'apprécier leur nature et de raisonner sur eux à l'aide des principes naturels qui la constituent elle-même. Lorsque la raison se trouve en face de la vérité catholique, en tant qu'elle est absolument métaphysique et surnaturelle, elle ne peut plus la percevoir que par l'acte de foi, c'est-à-dire l'acte par lequel l'esprit adhère à une vérité démontrée dans son existence, quoique non exposée dans son essence.

La foi est raisonnable, avantageuse. Elle n'est qu'un acte de passage, car un jour nous verrons Dieu face à face. Entre la raison humaine et la raison divine, il y a la raison chrétienne qui, sans cesser d'être humaine, est mise par la foi en demeure de devenir divine.

Si la foi n'était pas la condition du salut, il faudrait que ce fût la science ; or, les grandes intelligences sont rares. Aucune société n'est possible sans la foi. En refusant notre foi à Dieu, nous manquons à notre raison ; nous nous rendons coupables d'ingratitude, d'impiété, et nous nous exposons au grave danger de l'inachèvement de notre être moral. La foi est une grâce que personne ne mérite, mais qui est proposée à tous ceux qui désirent loyalement connaître la vérité.

Toute la question catholique se réduit à ces termes :

1° Jésus-Christ s'est-il déclaré Dieu en prouvant qu'il l'était ?

2° A-t-il dit ceci ou cela ?

Vient ensuite la solution de trois objections : la chute de la nature humaine en Adam, — le péché originel et ses conséquences, — l'éternité des peines de l'enfer. Pour les deux premières, elles sont suffisamment prouvées dans l'Ancien et le Nouveau Testament. Quant à l'éternité des peines de l'enfer, Notre-Seigneur l'affirme treize fois dans l'Evangile.

Le traité se termine par l'énumération des dispositions que doit avoir une âme qui veut se rendre capable de la vérité : *a)* l'équité intérieure qui fait qu'on s'avoue à soi-même et que l'on confesse la vérité dès qu'elle apparaît ; *b)* l'étude et la réflexion ; *c)* l'humilité ; *d)* la prière, car la foi est promise à la prière, et il faut prier de cœur et de corps.

II. — Les *Fragments eucharistiques* sont des fragments disséminés dans les nombreux écrits de Mgr Gay, où ils s'encadrent parmi des traités complets de vie spirituelle, dont on ne peut pas toujours facilement les détacher. Aussi beaucoup d'âmes pieuses qui n'ont pas tous les ouvrages du pieux écrivain ne les connaissent pas, et leur piété est privée d'enseignements eucharistiques d'une grande doctrine et d'une piété profonde : c'est pour remédier à cet inconvénient que ce recueil a été composé. On a groupé sous huit pensées principales formant autant de classes, les extraits eucharistiques : *De l'amour de Dieu, source de l'Eucharistie. — Du Cénacle. — De la vie de Jésus dans l'Eucharistie. — Des trois aspects de la divine Eucharistie où Jésus-Christ est : — l'Hostie de Dieu son Père, — le Pain vivant des hommes, — l'Hôte fidèle et perpétuel de l'Eglise. — Du sacrifice eucharistique. — De la communion eucharistique. — De la visite au Saint-Sacrement. — Notre-Dame du Très Saint Sacrement.*

Après certains fragments, on offre, comme transition, quelques invocations eucharistiques se rapportant aux principales pensées de la lecture qu'on vient de faire ; ces invocations se formulent en *Adoro te* selon le cri de l'âme qu'on y répète sans cesse.

Le recueil a été composé par une religieuse qui a longtemps eu Mgr Gay comme directeur de sa conscience, et il se présente sous le haut patronage de Mgr Meunier, évêque d'Evreux : « C'est un acte de piété filiale envers Monseigneur l'évêque d'Anthédon, écrit le Prélat ; c'est un acte de piété divine et reconnaissante envers notre doux Jésus caché sous les voiles eucharistiques ; vous avez eu raison. Puissent ceux qui se pencheront sur ces souvenirs et ces élans, adorer, aimer, bénir comme vous l'Emmanuel, le Sauveur qui s'est fait notre nourriture, et désirer par-dessus tout recevoir chaque jour le Dieu qui fait ses délices d'habiter parmi nous ! »

On a dit avec raison que ce volume sera bientôt le livre de chevet de tous les admirateurs de Mgr Gay ; nous avons exactement la même pensée. Nous croyons aussi que le meilleur moyen que l'on puisse employer pour amener à la communion fréquente les âmes vivant dans le monde, c'est de leur faire lire ces fragments eucharistiques.

III. — La dernière brochure est un extrait de la 101e élévation, qui est consacrée aux mystères du Rosaire. On l'édite à part pour fournir un texte de méditation durant la récitation du Rosaire.

Les Martyrs, par dom H. Leclercq. — Tome VIII. — *La Réforme* (II). — Prix : 4 fr. 50 (en souscrivant à l'ouvrage complet : 3 fr. 50). — Paris, Oudin, 24, rue de Condé.

Le tome VIII de la collection des *Martyrs* continue la période historique de la Réforme. Le choix des pièces n'est pas moins varié que la nature de l'intérêt que soulèvent ces récits d'une authenticité incontestable. Nous ferons connaissance avec quelques-unes des victimes du protestantisme.

Edmond *Campion*, né à Londres en 1540, fut reçu en qualité de diacre dans l'Eglise anglicane. Quelque temps après, il se convertit, fit son abjuration et vint au séminaire anglais de Douai. De là il se rendit à Rome et prononça ses vœux dans la Compagnie de Jésus en 1573.

Envoyé en Angleterre pour y travailler au soutien des catholiques persécutés, il y débarqua en 1580 et tout aussitôt son ministère fut signalé par un grand nombre de conversions. Le gouvernement de la reine Elisabeth le fit rechercher ; Campion fut livré par un traître, nommé Elliot, qui avait assisté, avec tous les dehors de la piété, à la messe dite au château de Lyford.

Condamné à mort sous prétexte de trahison, avec deux compagnons, Sherwin du séminaire de Reims et Bryant du Collège romain, il accepta avec joie la pensée du supplice, protestant seulement de son innocence au sujet de la trahison et se proclamant catholique. Pendant qu'on les traînait sur des claies pour les conduire au supplice, le visage de Campion était souriant, comme celui de ses deux compagnons ; aussi, du milieu de la foule, on entendit crier : « Mais ils rient, ils ne s'inquiètent pas de la mort ! » C'est le sourire sur les lèvres que le surprit la corde qu'on lui passa au cou.

Aussi l'on comprend ce jugement porté par Don Bernardino, ambassadeur d'Espagne à la cour d'Elisabeth, qui, grâce à un déguisement, avait vu les martyrs passer devant lui et avait admiré leur constance : « Tous les catholiques ici présents, et moi en particulier, nous pouvons certifier que, vu la manière dont il a souffert, Campion est un des plus grands martys qui aient illustré l'Eglise... »

Ces paroles de Don Bernardino se sont trouvées glorieusement vérifiées par le décret de béatification promulgué par Léon XIII.

Marie Stuart ! De cette femme si malheureuse il reste un souvenir un peu vague, l'idée d'une existence romanesque jusqu'à la légèreté — peut-être jusqu'à la faute, — terminée par une mort sanglante. Les malheurs domestiques inouïs, les luttes héroïques soutenues contre la haine et la trahison, sont à peine connus et généralement dénaturés ; comme si rien, pas même les siècles, ne pouvaient lasser l'acharnement du malheur sur cette proie illustre, dont il ne reste qu'une mémoire douteuse. Marie Stuart a connu les extrémités de l'infortune : le veuvage, la déchéance, l'exil, la prison, l'échafaud et toutes les infortunes posthumes, car son souvenir, chargé d'infamies, balloté d'âge en âge, soulève encore des passions furieuses et il se trouve encore de nos jours des fanatiques pour cracher l'outrage sur cette tête coupée.

Le motif de cette haine sans répit ? C'est que ce fut l'étrange destinée d'une des femmes les plus belles et les plus délicates de son siècle d'être précipitée dans une situation violente et d'y représenter la fidélité inébranlable à la foi catholique parmi les défections, les compromis et les lâchetés. Marie Stuart présentait un principe religieux en contradiction avec les intérêts de la nation presque entière sur laquelle elle pouvait être, d'un instant à l'autre, appelée à régner. Son avènement au trône d'Angleterre, dont elle était héritière directe dans le cas où la reine Elisabeth eût disparu, s'annonçait comme une menace pour tous ceux qui avaient gardé le souvenir de la réconciliation catholique accomplie à l'avènement de Marie Tudor, quelques années auparavant. Comme reine catholique, elle devait disparaître.

Il importait à l'Angleterre protestante, dit M. Baguenault de Puchesne, plus encore qu'à Elisabeth, que Marie Stuart mourût avant qu'un malheureux hasard la fît devenir l'héritière naturelle du trône. La secte puritaine, qui détenait le pouvoir, qui avait écrasé les catholiques et pris les biens de l'Eglise, voulut employer tous les moyens possibles pour garantir l'avenir. De là les intrigues ourdies pour perdre la pauvre captive, les machinations les plus indignes et les ruses les plus cachées, les pièces fausses et les documents fabriqués, tout un ensemble de perfidies contre lesquelles proteste l'attitude noble et courageuse de la reine d'Ecosse, si différente des inconséquences de sa jeunesse.

Il n'est plus possible, non plus, en présence des documents publiés, de jeter au visage de la reine d'Ecosse des accusations connues de tous : ses prétendues relations adultères avec David Riccio ; la complicité dans l'assassinat de Henry Darnley dans le but d'épouser le meurtrier Bothwell ; le complot de Babington.

Ce dernier complot fut imaginé par Walsingham, ministre d'Elisabeth, qui voulait en finir avec Marie Stuart. Il imagina d'organiser, par l'intermédiaire de ses agents sur le continent, une conspiration dirigée contre la vie d'Elisabeth et d'y mêler Marie Stuart. Ce fut un diacre de Reims, Gilbert Giffortd, qui fut la cheville ouvrière du complot.

Condamnée à mort sur la présentation de pièces fausses, Marie Stuart fut conduite au supplice malgré Elisabeth. Le comte de Kent venu pour faire connaître à la reine qu'elle mourrait le lendemain, lui dit « qu'il avait été conclu qu'elle ne pouvait vivre sans mettre en danger l'Etat, la vie de la reine et la religion. Votre vie, dit-il, serait la mort de notre religion ; votre mort en sera la vie. »

— J'étais loin de me croire digne d'une telle mort, dit la reine, et je la reçois humblement comme gage de mon admission parmi les serviteurs élus de Dieu.

Quand elle se trouva avec ses gens, elle s'adressa à son vieux médecin, Bourgoing : « — Avez-vous remarqué, Bourgoing, ce qu'a dit le comte de Kent dans l'entretien qu'il a eu avec moi ? Il a dit que ma vie aurait été la mort de leur religion et que ma mort en sera la vie. Oh ! que je suis contente de ces paroles ! Voici enfin la vérité : elle se fait jour d'une manière éclatante, et je vous prie de le remarquer. Ils m'ont

dit que je devais mourir parce que j'avais complotè contre la reine, et voici que le comte de Kent est envoyé ici pour me convertir, et que me dit-il ? Que je dois mourir à cause de la religion. S'il a espéré me faire embrasser sa croyance, ajouta-t-elle en souriant, il a bien perdu son temps, et certes pour me convaincre il aurait fallu un autre docteur que celui-là. Pour toutes les vies du monde, je ne changerais pas d'une seule petite pensée. »

La présence d'esprit de Marie Stuart dans ses derniers moments, sa force de caractère ne se démentirent pas un seul instant : « Ne pleurez plus, disait-elle à ses filles ; je suis heureuse de sortir de ce monde. Vous devriez vous réjouir de me voir mourir pour une si bonne querelle. » — « Je vous pardonne de bien bon cœur, » dit-elle aux bourreaux agenouillés devant elle et lui demandant pardon de sa mort.

Lorsque l'exécuteur leva sa tête pour la montrer à l'assistance, « la face en un moment fut tellement changée aux regards lorsqu'elle était en vie que peu l'eussent pu reconnaître, et, son visage mort, ses lèvres remuèrent bien un quart d'heure après que la reine eut la tête tranchée. »

L'opinion générale fut que Marie Stuart était morte pour sa foi. Parmi les contemporains, Urbain VIII, les cardinaux du Perron et Bellarmin, et depuis, le pape Benoît XIV, ont soutenu que la reine d'Ecosse avait rendu au Christ le témoignage des martyrs.

Un martyr de l'Eucharistie en Bretagne. — « Lorsque les soldats pillaient l'église de Châteauneuf, l'un d'eux alla au sacraire, où il trouva le saint ciboire dans lequel il y avait une hostie sainte suivant la coutume d'y en tenir toujours une pour subvenir aux malades quand la nécessité le demande ; le dit ciboire était d'argent. Les soldats hérétiques, ennemis du Sacrement de l'autel, l'ayant premièrement pris, et, par leurs mains sacrilèges, jetèrent ladite hostie par terre, à leurs pieds, tenant un des prêtres de ladite église prisonnier, présent à ce spectacle, qui, ne pouvant endurer une si grande impiété faite contre le Saint-Sacrement, touché du zèle de Dieu, se prosterna avec grande humilité à terre, adorant par une brève oraison le *Corpus Domini*, le lève avec une humble révérence de terre, et le mettant en la bouche l'avale. De quoi l'hérétique sacrilège, qui le tenait prisonnier, ému de rage, tire son épée en disant ces mots : « Eh quoi ! misérable, tu idolâtres encore en ma présence ! » le traversa de part en part de son épée et le tua sur-le-champ. Ainsi mourut ce bon prêtre, duquel je n'ai encore su le nom. »

Ajoutons que c'était le 23 mars 1593 et que le meurtre eut lieu, non dans l'église de Châteauneuf, mais dans la chapelle de N.-D. des Portes, comprise dans l'enceinte du château.

Nous nous arrêtons ici : ce que nous venons de dire est bien suffisant pour donner une idée exacte de l'intérêt qui s'attache à cette nouvelle série.

Achtzig kurze Orgelstüke über Choralmotive (Præludien, Interludien und Posludien) zum Gebrauch beim Gottesdienst, par M. J. Erb. — Prix : 3 marks (3 f. 75). — Strasbourg, F.-X. Leroux.

Sous ce titre M. J. Erb vient de publier un Recueil de 80 courts préludes d'orgue sur des thèmes de plain-chant pris dans des pièces usuelles, telles que l'*Asperges me*, le *Vidi aquam*, les quatre antiennes de Complies en l'honneur de la Sainte Vierge, et d'autres morceaux analogues.

L'auteur a réussi à tirer de la mélodie grégorienne de petits morceaux très variés, très intéressants, et écrits dans un style sérieux et vraiment artistique.

Toutefois dans les finales, — des pièces du premier ton en particulier, — nous demanderions à l'auteur d'employer des formules harmoniques qui déterminent et préparent mieux le repos sur le dernier accord. Nous adressons cette même demande en général à tous ceux qui s'occupent de l'accompagnement du plain-chant.

Un usage dont l'origine remonte à la publication de la Méthode d'accompagnement de MM. Niedermayer et d'Ortigue, s'est introduit parmi un certain nombre d'organistes, d'harmoniser les finales des chants grégoriens sans tenir compte d'aucune préparation du dernier accord. A notre avis, c'est un défaut. Dans les chants grégoriens on sent très bien quand la finale est près d'arriver; cette finale est certainement préparée par la formule qui l'amène, et l'oreille l'attend ; pourquoi en serait-il autrement dans l'harmonisation de ces chants ?

On objectera peut-être que les parties de l'harmonie doivent ressembler autant que possible au chant lui-même dans leur manière de procéder mélodiquement. Mais si cela est si strict, pourquoi se permet-on sans hésiter dans le cinquième et le sixième ton ce qu'on trouve mauvais dans le premier ?

Nous ajouterons l'observation suivante. Qu'il s'agisse de musique ou de plain-chant, il faut bien remarquer que la basse de l'harmonie ne peut être complètement assimilée aux autres parties, mais qu'on doit la traiter d'une manière spéciale, parce qu'elle est le *fondement* sur lequel repose toute l'harmonie du morceau. Voilà pourquoi la marche mélodique de cette basse en maintes circonstances exige des mouvements, des chutes, des cadences qu'on ne rencontre pas dans les autres parties. Vouloir agir autrement dans l'harmonisation du plain-chant, ce serait donc méconnaître le vrai rôle de la basse et exposer les oreilles du public à entendre des duretés ou des gaucheries fort peu agréables.

C'est pour éviter ces inconvénients que nous osons demander à ceux qui s'occupent de l'harmonisation des mélodies grégoriennes, d'employer des formules aussi concluantes que possible dans les finales des divers tons du plain-chant.

Par dessus les vieux murs, par Claude Mancey. Préface de T. de Wyzewa. — Un vol. in-12, 3 f. 50. — Paris, Lethielleux.

C'est une peinture aux couleurs foncées des mœurs d'une petite ville de province où règnent encore les préjugés de caste, où se dressent toujours « les vieux murs » infranchissables qui séparent les classes et les empêchent de s'unir, de se fondre, — sans les empêcher de se voir pour se mépriser. A ces conventions étroites et isolantes, ajoutez l'influence du « délégué » tout-puissant qui remplit avec un zèle vindicatif son office de délateur, et vous aurez une société qui, toute composée de braves gens qu'elle est en majorité, devient inhabitable et se dissout dans la stérilité et la hauteur pédante.

M. et Mme Bargemol sont de bons bourgeois qui ont trois filles à marier, Marguerite, Gisèle et Mily. L'aînée est majeure, et la seconde va l'être : « Deux filles majeures sur les bras ! Quelle épreuve redoutable pour une mère de famille ! s'écrie Mme Bargemol, et quelle croix ! » Mais si elle marie Marguerite, c'est uniquement parce qu'une fille majeure « dans leur monde » doit être établie. Elle ne songe pas à la vocation, aux inclinations, au cœur de sa fille. Est-ce qu'une fille peut penser, aimer autre chose que ce que sa mère lui permet de penser et d'aimer ? « Mes filles auront le cerveau et le cœur tranquilles ! » déclare cette mère autoritaire. C'est ainsi dans leur monde.

Mais à qui la marier ? Car une Bargemol ne peut descendre. Cette bourgeoisie de Sabincourt — le pays de Sabinus sans doute — ferme sa porte à quiconque n'est pas de son « monde ». Un mercier enrichi, M. Courdimont qui a bâti une maison à tourelles dans la Grand'Rue, essaie en vain de se faire accepter chez M. Bargemol, le fils sans mérites considérables d'un quincaillier qui a

réussi ; il est éconduit. Les « vieux murs » sont réfractaires, les esprits le sont davantage encore. Alors mécontent, il passe dans le parti opposé et devient le « délégué » du gouvernement à Sabincourt.

Survient un jeune percepteur, Marcel Duparc, aimable, élevé par des prêtres, et d'une famille bourgeoise. Mme Bargemol pense aussitôt à lui pour Marguerite, qui, sur cette suggestion maternelle, s'attache au jeune homme plus qu'elle ne sait. L'auteur fait sur l'éducation de ces jeunes gens une longue digression où il y aurait à reprendre. C'est la théorie de Drumont, qui est fausse, parce qu'elle rejette sur les maîtres toutes les fautes et tous les vices de la famille.

En face de Marcel Duparc, pommadé et fluctuant, sans consistance ni caractère, Claude Mancey place Bernard Lestral, un jeune agriculteur, plein de vigueur et d'idées, un éleveur robuste épris de travail et de liberté, — à qui peut-être est faite trop belle part.

Fils de bourgeois, Duparc va naturellement à la bourgeoisie qui l'accueille ; mais surgit Gourdimont, « l'œil formidable de la République » qui espionne, voit et dénonce. Le jeune homme aime Marguerite. Gourdimont le menace, le terrorise, puis le prend par les promesses, l'appât des décorations et des places.

Cependant le cœur de Marguerite s'est enflammé, bien qu'elle ait à peine vu Duparc avec qui elle a chanté un duo un soir dans le salon des Bargemol. Un hasard les met en présence dans la ferme de Courteuse, chez Lestral où, un jour de vendange, l'orage chasse tous les Bargemol avec leur amie intime la vieille Mlle de Birieu, plus dédaigneuse encore que les autres et plus emprisonnée dans les hauts murs de sa vieille noblesse. La scène est supérieurement décrite. Mily dit à sa sœur : « Il est là ! » Mlle de Birieu cause noblement, en maintenant ses distances, avec Bernard Lestral, écoute avec condescendance ses théories et interrompt avec morgue : « Et avec cela on arrive ? » — « A faire sa vie par soi-même, » répond le jeune homme. Les relations reprennent, Duparc accepte une nouvelle invitation chez les Bargemol, — et, la veille, envoie une lettre d'excuses... parce qu'il a revu Gourdimont. Décidément c'est un pauvre homme. Désespoir et larmes de Marguerite...

En haine de cette bourgeoisie qui l'a repoussé, Gourdimont fait venir sa nièce Gloriane, la fille d'un charcutier, qu'il fera épouser par Marcel Duparc. Marguerite apprend un jour par Gisèle qu'ils sont fiancés. Elle s'évanouit de douleur et l'on craint pour sa vie. Une nature odieuse que celle de Gisèle : Marguerite aimait Duparc, Mily possédait le cœur de Bernard Lestral, elle seule n'était pas aimée, et c'est dans un accès de jalousie cruelle qu'elle a fait cette révélation à sa sœur aînée.

— J'ai tant souffert, dit-elle à Mlle de Birieu, de me sentir seule dans la vie, moi, aussi jeune et plus belle que mes sœurs, que je ne me suis plus rendu compte de la portée de l'acte que je commettais... Je ne voulais plus qu'elles aiment... Je ne voulais pas qu'elles soient aimées...

Ces sentiments sont outrés. Les Bargemol sont de braves gens, étroits et gourmés, ils n'ont jamais fait montre de méchanceté. Quand elle dira : « Je suis une Bargemol ! » elle mentira. Elle n'est pas une Bargemol, elle n'est qu'un monstre.

Duparc épousera Gloriane et c'est à peine si lui, le fils d'une famille chrétienne, échappera au pur mariage civil. Marguerite se consacrera aux enfants de Mily. Car elle veut le bonheur de sa sœur, et elle-même demandera à ses parents qu'ils consentent à ce mariage. A mesure que se déroule le récit, les yeux de Mlle de Birieu se dessillent, elle comprend le présent, elle, la femme rivée au passé, elle voit que les idées nouvelles sont fécondes et qu'en épousant Lestral, Mily, sa chère filleule, sera heureuse et ne contractera pas une mésalliance. Elle s'unit à Marguerite pour le démontrer à Madame Bargemol qui se crispe devant un pareil projet. Quoi ! Sa plus jeune fille s'établirait avant l'aînée ? Et elle épouserait un éleveur ? Que de vieux murs à renverser !

Par dessus les vieux murs est plein d'intérêt, la vie y déborde, les descriptions y sont saisissantes, parfois légèrement fardées ; le style vise un peu à l'effet, alors que de lui-même il marcherait à belle allure. Certaines situations sont heurtées, les nuances psychologiques ne sont pas toujours préparées et fondues. Ce sont les défauts de tous les romans qui accentuent les situations pour les rendre plus saillantes, tranchent les caractères pour qu'ils frappent et se marquent dans l'esprit. Mais ce petit drame d'intérieur est bien observé, conduit avec art, logique et vérité. Un Duparc ambitieux et mou, à l'âme basse au fond, dépourvu de volonté, d'énergie et bientôt de conscience, devait épouser une Gloriane capiteuse et toute en mousse, qui lui fera expier sa lâcheté. L'expiation d'ailleurs est déjà discrètement indiquée. D'autre part Lestral, honnête et droit, était fait pour s'unir à cette joyeuse et toute aimable Mily. Gisèle restera vieille fille et elle fera bien : loin d'abattre les vieux murs, elle les élèverait en forteresses.

La Femme contemporaine, *Revue internationale des intérêts féminins.* — **Paraît le 1er de chaque mois par fascicules de 96 pages grand in-8. — Abonnement annuel : France, 10 fr.; Etranger, 12 fr. — Bureaux : à Paris, M. Mano, 37, rue de l'Abbé-Grégoire ; et Lethielleux.**

La Jeune Fille contemporaine *et la* **Revue de Mademoiselle. — Paraît le 5 et le 20 de chaque mois par fascicules de 56 p. grand in-8. — Abonnement annuel : France, 12 fr.; Etranger 14 fr. — Bureaux : mêmes adresses.**

Non moins que leurs sœurs de la campagne et de l'atelier, les jeunes filles et les femmes du monde font de la lecture leur passe-temps favori. Mais il faut leur rendre cette justice, à beaucoup d'entre elles, qu'elles n'y cherchent pas seulement un délassement frivole : elles voudraient y trouver de quoi parfaire leur formation intellectuelle, morale et religieuse et s'initier aux mouvements de la pensée contemporaine qui les intéressent par quelque côté, et spécialement aux œuvres diverses qui sollicitent leur concours. Les revues se chargent volontiers de leur rendre ces services. Il en existe déjà un certain nombre qui s'adressent au public féminin ; elles ne sont malheureusement pas toutes irréprochables.

L'an dernier (*Ami*, p. 506), nous avons dit tout le bien que nous pensons de la *Revue Blanche de Castille.* Nous sommes heureux de présenter aujourd'hui à nos lecteurs deux périodiques analogues et également recommandables : *La Femme contemporaine* et la *Jeune Fille contemporaine.*

La première est une « *Revue internationale des intérêts féminins.* » Elle vise à être une « Synthèse des œuvres, des idées, des choses d'art qui, dans l'ordre intellectuel, moral ou religieux, peuvent servir à l'utile évolution de la femme contemporaine, au triple point de vue individuel, familial et social. » Rien que cela ! — Ne souriez pas : le programme n'est pas trop ambitieux, puisqu'il se trouve, ou peu s'en faut, réalisé.

Disons tout de suite que *La Femme contemporaine* n'est nullement pédante. Elle se présente, au contraire, avec une bonne grâce qui lui conquiert tout de suite les sympathies. En apparence, elle ressemble tout à fait aux autres grandes revues ; elle donne comme celles-ci des articles d'actualité sur les questions d'ordre religieux, philosophique, littéraire, artistique, scientifique et social ; elle rend compte de la pièce, de l'article ou du livre de la veille ; elle publie des nouvelles et des poésies inédites. Mais, malgré la variété des sujets et du ton, il est facile de voir que toutes les pages s'ins-

pirent du même esprit et forment vraiment une « synthèse. »

On ne s'étonnera pas que *La Femme contemporaine* soit avant tout... femme. Ce n'est pas qu'elle soit frivole : elle attache si peu d'importance à l'article « toilette » et « chiffons, » qu'elle relègue dans les pages supplémentaires, avec les annonces, la *Chronique de la mode* et les *Notes d'élégances*. Mais elle jette un regard curieux sur tout ce qui peut attirer l'attention ou servir les intérêts du monde féminin ; et c'est à ce point de vue spécial qu'elle envisage toutes les questions. Sans qu'il soit nécessaire d'entrer dans le détail, nous pouvons affirmer qu'il serait difficile de trouver, à ce point de vue, une information plus large et plus complète.

Mais *La Femme contemporaine* entend bien être de son temps. Non seulement elle veut donner des clartés de tout ; mais elle s'efforce de bien faire comprendre, afin qu'il soit mieux rempli, le rôle que la femme est appelée à jouer dans la société actuelle. Elle s'occupe de tout ce qui peut « servir à l'utile évolution de la femme... » Qu'on ne s'effraie pas de ces prétentions : elles n'ont rien de commun avec les revendications chimériques et souvent immorales d'un certain nombre de féministes. Le féminisme de notre revue n'est pas révolutionnaire ; il n'est que sagement progressiste.

La preuve, c'est qu'il réclame avant tout pour la femme une solide formation religieuse et morale. De là ces études apologétiques qui ont pour but de fortifier les convictions en les rendant plus personnelles et plus réfléchies, ces causeries, pleines de finesse et de charme, destinées à achever l'éducation du cœur et de la volonté. Il n'est pas jusqu'à la critique littéraire qui n'apporte ici sa contribution, témoin les attachantes études parues récemment sous la signature de MM. F. Veuillot et H. Bordeaux et dont le titre dit assez l'intention : *La crise religieuse au théâtre* et *L'honnête femme dans le roman contemporain.*

Les femmes d'aujourd'hui se rendent bien compte qu'elles peuvent et doivent étendre leur sollicitude au-delà de leur personne et de leur famille ; elles savent qu'elles ont une mission sociale à remplir. Mais de quel côté et de quelle manière dirigeront-elles leurs efforts ? A qui donner la préférence parmi tant d'œuvres et de groupements qui se disputent leur dévouement et leur bourse ? *La Femme contemporaine* leur fournira, sur ce point, tous les éclaircissements désirables dans ses articles spéciaux et surtout dans sa causerie mensuelle sur *La Vie sociale et les femmes*. Rien de plus complet, de plus vivant, de plus édifiant même, que ces pages suggestives où M. Max Turmann, l'historien bien connu des *Initiatives féminines*, analyse et décrit, avec une curiosité aussi avisée que sympathique, toutes les manifestations de l'activité féminine sur le terrain social. Inutile d'ajouter que la revue n'est inféodée à aucune œuvre spéciale : elle se contente de les faire connaître à ses lectrices sans prétendre les embrigader dans celle-ci ou celle-là.

Foncièrement chrétienne, résolument progressiste et sociale, telle est *La Femme contemporaine*. On voit assez le bien qu'elle est appelée à faire. Aussi attrayante et aussi littéraire que n'importe quelle autre revue, elle ira rappeler à celles qui seraient tentées de l'oublier, que la vie est chose sérieuse ; à celles qui, par ignorance, timidité ou défiance, se confineraient volontiers dans les exercices de piété et le souci quelque peu égoïste de leur perfection individuelle, elle apprendra qu'elles ne vivent pas seulement pour elles-mêmes, mais qu'elles ont charge d'âmes et qu'elles ne peuvent se désintéresser du salut et du bonheur des autres.

La *Jeune Fille contemporaine* s'inspire absolument du même esprit que sa grande sœur. Mais s'adressant à des lectrices plus jeunes, elle est, en même temps qu'une véritable revue, une sorte de Cours d'Etudes supérieures : elle publie, chaque quinzaine, outre une causerie sur un sujet religieux ou moral, d'excellents cours de philosophie, de littérature, d'histoire et de sciences... et même, parfois, d'hygiène, de peinture et de sténographie.

Dirigées par le chanoine Lagardère qui y consacre le meilleur de son esprit et de son cœur, ces deux revues sont véritablement une « œuvre, » et une œuvre supérieure, en un sens, à toutes les autres, puisque c'est une *œuvre d'idées*. Aussi ne pouvons-nous que leur souhaiter de se répandre de plus en plus pour faire beaucoup de bien parmi les jeunes filles et les femmes chrétiennes.

Les ministres du culte devant la loi pénale. *Etude de droit criminel et de jurisprudence*, par R. Hesse, docteur en droit, avocat à la Cour de Paris. — Prix : 6 fr. — Librairie Larose, 22, rue Soufflot, Paris.

La Séparation de l'Eglise et de l'Etat a profondément modifié la condition juridique du prêtre catholique au regard de la loi pénale. Le Concordat et les lois anciennes ont été abrogés et le statut nouveau a engendré d'autres prescriptions dont la violation constitue de nouveaux délits.

Aussi est-il indispensable aujourd'hui pour tout prêtre d'avoir un ouvrage qui lui présente un tableau synoptique de ses obligations actuelles, et du danger auquel il s'expose légalement en les enfreignant.

Tel est le but du livre de M. Hesse, et telle en est la portée.

L'auteur y expose avec méthode et clarté toutes les règles relatives à la publicité des réunions cultuelles, aux cérémonies, processions et autres manifestations extérieures du culte, aux sonneries de cloches, aux signes et emblèmes religieux.

Il étudie également les lois nouvelles qui visent l'enseignement religieux, les entraves au libre exercice des cultes, les délits spéciaux provenant du caractère sacerdotal, et le port du costume ecclésiastique.

Ces questions sont pour tous les ministres du culte d'un intérêt actuel et constant ; aussi le traité que nous leur signalons présente-t-il pour eux une incontestable utilité.

LITURGIE

Q. — 1° Comment se précise liturgiquement le terme *aurore ?*

Un Ordo français, s'appuyant sur une décision de Benoît XIV, a dressé un tableau indiquant les heures auxquelles il est permis de commencer la célébration de la messe suivant les différentes époques de l'année. Or je trouve que dans ce tableau, l'aurore est toujours en avance de deux heures sur l'heure du lever du soleil donnée par les Annuaires des Temps. Est-ce exact, non seulement pour ce diocèse de l'Est, mais pour toute la France, et aussi pour quelque pays que ce soit, en observant les heures du lever du soleil aux différentes latitudes ?

2° Pour la célébration de la messe, peut-on suivre *ad libitum* l'heure vraie du lieu, ou l'heure nationale ?

3° Un prêtre ayant le privilège de commencer la célébration de la messe une heure avant l'aurore, pourrait-il ajouter ce privilège à la concession reconnue par les théologiens de célébrer pour une raison sérieuse une heure avant l'aurore ?

4° Un prêtre doit partir en voyage de très grand matin, et pour être prêt, doit célébrer à 2 ou 3 heures. Pourrait-il célébrer sans servant, ou *devrait-il* s'abstenir de la célébration de la messe par simple dévotion ?

Quid, si c'était un dimanche ou une fête d'obligation et que le prêtre ne puisse entendre la messe ailleurs ?

Quid, si le prêtre devait célébrer ce jour-là, v.g. pour ne pas interrompre un trentain, ou pour acquitter une messe promise ?

5° Ne célébrant pas, pourrait-il se communier lui-même, et sans servant, et dans ce cas, comment agir d'une façon aussi liturgique que possible ? Ou bien serait-il préférable qu'il se privât de la sainte communion ?

Quid, s'il est dans une communauté avec un autre prêtre, mais craint de le déranger à une heure aussi matinale pour lui demander la sainte communion ?

6° Un prêtre tertiaire franciscain peut-il donner l'absolution générale à un autre tertiaire en dehors de la confession ?

7° L'*Ami*, en 1905, page 15, dit que l'absolution générale peut se donner dans la huitaine qui suit le jour de la fête, aux infirmes et aux convalescents. Ce privilège vaut-il pour les personnes qui ont l'habitude de la confession hebdomadaire, et pourraient-elles recevoir l'absolution générale à leur jour ordinaire de confession pendant la semaine qui suit la fête ?

R. — Ad I. L'aurore, considérée au point de vue de la célébration de la messe, commence liturgiquement parlant près de deux heures avant le lever du soleil, et même plus tôt dans les pays du Nord. Cependant *il ne convient pas* de célébrer avant les deux heures du matin, — fût-ce dans les contrées où il n'y a pas d'aurore, — parce que c'est généralement la limite extrême fixée par l'Eglise dans les permissions qu'elle donne d'anticiper la messe ; mais on ne pécherait pas toutefois en restant dans les limites de l'aurore. (Cf. Lehmkuhl, *Theologia moralis*, tom. II, n. 217 et 218).

Ad II. Pour la messe, le jeûne, la récitation de l'office, on est libre de suivre l'heure vraie du lieu, ou l'heure nationale, ou celle des horloges publiques. (S. R. C., 7 août 1875, n. 3365, ad 9; S. Pénit., 29 nov. 1882 ; S. Inquisit., 9 mai 1892, 9 août 1899).

Ad III. Le privilège est épuisé quand on célèbre une heure avant l'aurore et l'on ne peut invoquer une cause quelconque pour anticiper davantage la messe. Car, à part la nécessité d'assurer le viatique où l'on peut célébrer tout après minuit, les auteurs plus communément et plus probablement, dit S. Liguori, ne croient pas qu'on puisse devancer l'aurore de plus d'une heure, même avec une cause. (Liv. VI, n. 346).

Ad IV. L'heure matinale de sa messe ne dispense pas le prêtre qui veut voyager, d'avoir un servant. S'il ne peut s'en procurer un, qu'il s'abstienne de célébrer. Saint Liguori, en effet, ne permet de célébrer sans servant que pour procurer le saint viatique ou pour satisfaire soi-même à l'obligation d'entendre la messe un dimanche ou jour de fête chômée. Mais avec un servant quelconque, saurait-il à peine répondre, cela rendrait licite la célébration dans tous les cas ici proposés. (Liv. VI, n. 392; Lehmkuhl, tom. II, n. 244).

Ad V. S. Alphonse, au dire de Lehmkuhl, permet bien à un prêtre de se communier, même par simple dévotion ; mais il suppose qu'il n'y a pas de prêtre là pour lui prêter son ministère. C'est ainsi qu'il devra s'abstenir de communier, s'il ne croit pas devoir déranger à une heure si matinale son confrère qui habite la même communauté. (Liv. VI, n. 238; Lehmkuhl, tom. II, n. 136).

Ad VI. Ouvrez l'*Ami*, année 1904, p. 569, et vous verrez que, les supérieurs autorisant tout confesseur à donner l'absolution générale *en particulier* à quatre ou cinq tertiaires réunis sans être astreint à entendre leur confession, un prêtre tertiaire peut alors la donner à un autre tertiaire en dehors de la confession.

Ad VII. Relisez attentivement le passage de l'*Ami* que vous citez, et vous saurez que ces tertiaires ne peuvent choisir à leur gré le jour de leur confession pour recevoir l'absolution générale dans la semaine qui suit la fête, s'ils ne sont ni convalescents, ni infirmes. Les indults sont de stricte interprétation.

Q. — Y a-t-il une loi de l'Eglise relative au jeûne eucharistique avant la messe de minuit ? Sinon, à partir de quelle heure convient-il de garder ce jeûne ?

R. — L'Eglise n'a fait aucun règlement touchant le jeûne eucharistique pour le cas où l'on devrait communier à la messe de minuit. On peut donc s'en tenir à la loi générale.

Toutefois il est de haute convenance qu'on ne prenne pas le repas du soir à une heure trop tardive, par respect pour la sainte Eucharistie qu'on se dispose à recevoir.

Q. — Comment faut-il interpréter l'expression du Rituel qui ordonne de faire l'onction du Saint Chrême après le baptême *in summitate capitis ?* Jusqu'ici, je faisais cette onction sur le front. Mon confrère me dit que j'ai tort : est-ce vrai ?

R. — Votre confrère est absolument dans le vrai. — 1° Le texte de la rubrique est formel : « *in summitate capitis* » ne peut s'entendre du front. — 2° Le Catéchisme du Concile de Trente, en qui l'on entend toute la tradition, dit : « Sacerdos summum baptizati verticem chrismate perungit, ut intelligat se ab eo die *Christo capiti* tanquam membrum conjunctum esse, atque ejus corpori insitum, et ea re christianum a Christo, Christum vero a chrismate appellari. » — 3° Innocent I, écrivant à l'évêque de Gubbio au commencement du v[e] siècle, enseigne que les prêtres peuvent, lorsqu'ils baptisent, oindre du chrême les néophytes, mais il ne leur est pas permis cependant de faire cette onction au front : cela n'appartient qu'aux évêques qui donnent le Saint-Esprit.

Votre pratique ne saurait donc se concilier avec les livres liturgiques, avec le symbolisme et la tradition ; suivez désormais la règle du Rituel.

Q. — 1° Saint Stanislas Kostka, nommé au Martyrologe le 15 août, a sa fête indiquée au Supplément *pro aliquibus locis* le 13 novembre. Quel jour doit-on l'honorer dans la paroisse où il est titulaire ?

2° A quoi sont tenus les religieux chargés provisoirement de cette paroisse et qui n'ont pas dans leur Calendrier la fête de saint Stanislas ?